

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



AREESS - Mission 3

LE RAPPORT D'ETAT DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ESS REGIONALE

RAPPORT FINAL

Septembre 2016

Sommaire

Etat des lieux de l'offre d'accompagnement en région	6
Inventaire des acteurs de l'accompagnement en région Provence -Alpes – Côte d'Azur	8
De l'orientation des projets.....	8
Le CRIB PACA	8
Les Pôles Régionaux d'Appui à la Vie Associative- PAVA	11
APEC	12
Art Conseil	13
La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)	14
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)	16
La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire PACA (CRESS PACA)	19
Cité des métiers	20
Les Maisons de l'Emploi	22
Les OPCA	23
Pôle Emploi	25
Les Réseaux territoriaux de l'ESS organisés	27
...A l'appui à l'émergence et à la création	29
Les Maisons des associations	29
ADIE	30
ADSCB	31
ALPE – ACEPP 04	32
L'Agence France Entrepreneur (ex APCE)	33
APPASCAM	35
BA.BALEX	36
Le Réseau BGE	37
Les Comités de Bassin d'Emploi	39
Agence CLAIE	44
Dracénie Solidarité	45
EGEE	46
Initiative France	47
Les Têtes de l'Art	48
Ligue d'enseignement	50

PROMESS 84	52
Réseau Entreprendre	53
Objectif Plus	54
Union Diaconale du Var	55
En passant par l'accompagnement à la consolidation et au développement	56
Accompagnement Régional des Entreprises de l'ESS - AREESS	56
Le Dispositif Local d'Accompagnement – DLA	59
Les Agences Régionales	61
Les cabinets de conseil privés	63
Les Coopératives d'activités et d'emploi - CAE	64
Les Couveuses	65
Les financeurs publics	66
Les fondations	72
Les Pépinières	73
Les réseaux, fédérations et unions	75
...au financement des entreprises.....	77
Le FISO	77
Les Fonds européens 2014-2020	78
Mon financement -Le Guichet Unique Provence Alpes Côte d'Azur	80
NovESS – fonds ESS	81
Le PARGEST	82
ARS	83
Les banques	83
BPI	84
ESIA	85
L'IMS – Créasol	87
La Nef	88
Analyse de l'état des lieux de l'Offre d'accompagnement en Région Provence - Alpes - Côte d'Azur .	89

Caractérisation de l'offre d'accompagnement de l'AREESS	99
Etat des lieux des sollicitations.....	99
Proposition de grille complémentaire d'analyse	103
Recueil et analyse des plans d'actions d'accompagnement	104
Rappel de la légende :	106
Les atouts et pistes d'amélioration de l'AREESS	107
Reprise des recommandations.....	108
Le cadre logique propos	117
Calendrier de réalisation :	117
Outils - Ressources	118
Références bibliographiques	119
Lexique	120
Index des abréviations	121
Annexes	122

L'Accompagnement Régional des Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (AREESS) est un dispositif de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur lancé au 1^{er} janvier 2016.

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS PACA) a remporté le lot 4 du marché de l'AREESS pour la mise en œuvre du Centre Régional d'Expertise et d'Animation (CREA).

Le CREA est composé de 4 missions principales :

- Mission 1 : Organisation des Comités de Pilotage (CP) et Organisation des Comités Techniques Régionaux de Suivi (CTRS)
- Mission 2 : Mobilisation d'expertises
- Mission 3 : Rapport d'état de l'offre d'accompagnement ESS régionale
- Mission 4 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à la construction d'un cahier des charges d'une plateforme numérique AREESS

Le présent rapport de l'état de l'offre d'accompagnement de l'ESS en région s'inscrit dans la mission 3 de l'AREESS.

L'objectif ici est d'établir un état de lieu dynamique de l'ensemble des ressources disponibles ou manquantes sur le territoire régional afin que le dispositif AREESS puisse avoir un effet levier dans la mise en place d'accompagnements structurels au bénéfice d'entreprises de l'ESS en développement ou en consolidation.

Cet état des lieux doit permettre de :

- **Mieux connaître** : Accroître les informations disponibles sur le dispositif AREESS pour donner à voir sa représentation globale. Une première utilité sera de permettre aux prestataires du dispositif, au pilote et aux parties prenantes régionales de l'accompagnement des entreprises de l'ESS d'être éclairés sur les enjeux, les objectifs, les moyens et les résultats du dispositif.
- **Mieux apprécier la valeur du dispositif** : emprunté à la logique du suivi-évaluation, il s'agira de porter à la connaissance de tous des informations permettant de répondre aux questions (rapport final – octobre 2016) :
 - Les résultats sont-ils atteints ?
 - Les entreprises bénéficiaires ont-elles renforcé leur viabilité ?
 - Comment s'articule l'offre de l'AREESS avec les autres formes d'appui nationales, régionales et territoriales en faveur du développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire ?
- **Mieux décider** : Les travaux de la mission 3 donneront au pilote, la Région, les informations et les analyses utiles à sa prise de décision (rapport final – octobre 2016).

Il ne s'agit pas dans le cadre de la mission 3 de réaliser une évaluation des dispositifs, mais bien de réaliser un recensement et une analyse systémique existante, théorique ou potentielle.

Dans le contexte d'une année 2016 qui a vu s'organiser dans le cadre des mesures de la loi Cadre sur l'ESS, une conférence régionale sur la stratégie régionale en matière d'appui au développement de l'ESS, ces travaux ont constituer une ressource complémentaire pour la Région co-organisatrice.

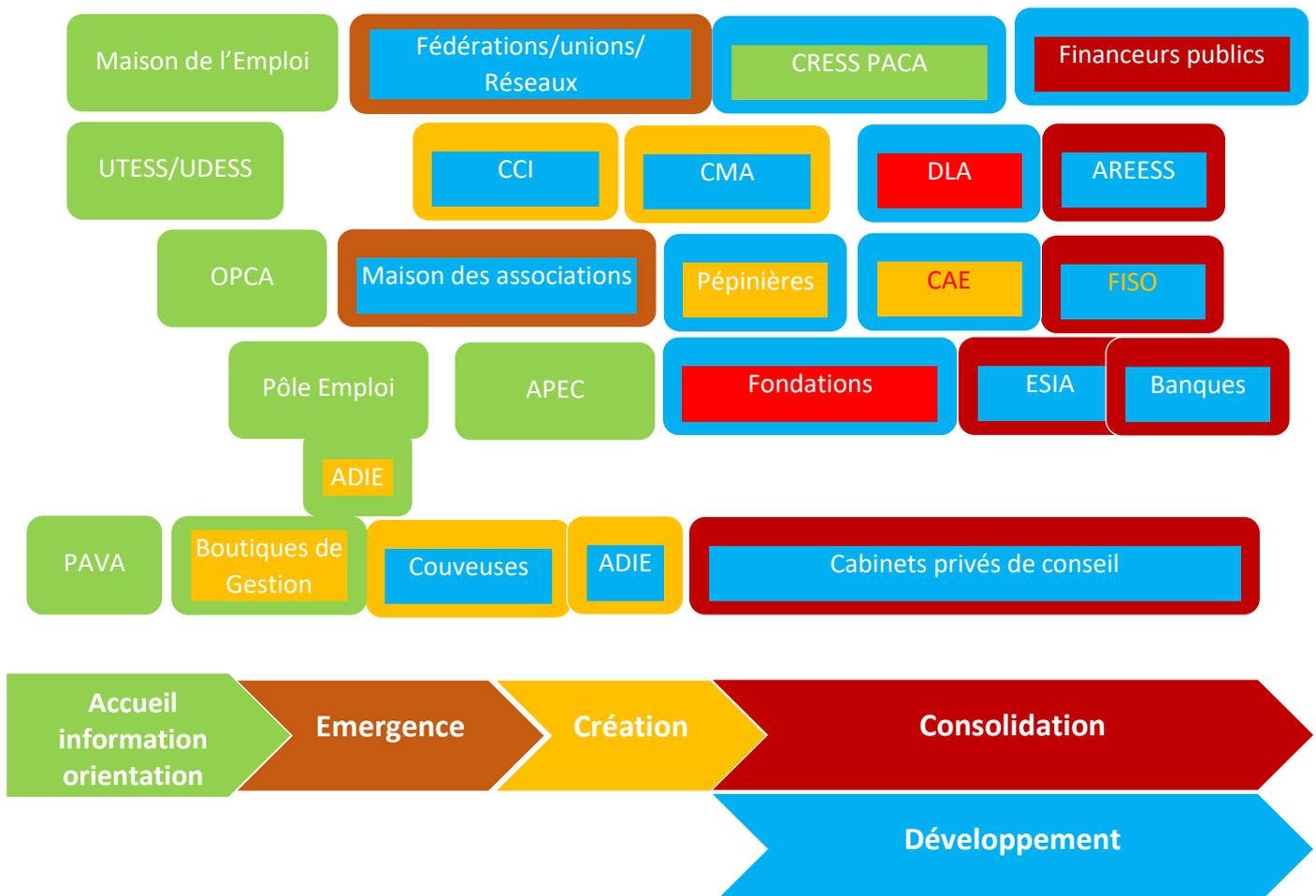
Etat des lieux de l'offre d'accompagnement en région

L'état des lieux présenté dans cette première partie du rapport de l'état de l'offre d'accompagnement ESS régionale est issu de l'analyse d'un recueil de ressources bibliographiques liées à la thématique de l'accompagnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette analyse bibliographique des ressources disponibles en région et à l'échelle nationale (étude thématique, observation et analyse sectorielle, répertoire des offres régionales, etc.) permet de dresser une cartographie de l'offre d'accompagnement en région que l'on peut résumer dans le schéma suivant.

Ainsi, nous avons choisi d'organiser le présent état des lieux à travers 5 axes :

- l'orientation
- l'appui à l'émergence
- l'accompagnement à la création
- l'appui au renforcement, consolidation
- l'accompagnement au développement, changement d'échelle



Afin de rendre visible l'offre d'accompagnement de chacun des acteurs en présence ci-après, une grille de lecture présente les différents éléments Métier, Expertise, Territoire, Prise en charge et Spécificité de l'offre en matière d'ESS permettant de valoriser les offres d'accompagnement proposées.

Métier						Expertise thématique								Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Association	Généraliste

Légende

Métier & code couleur :

Accueil/ Information / Orientation	Emergence	Création	Développement	Consolidation	Formation

Expertise & thématique d'accompagnement :

P :	Projet de structure	GF :	Gestion financière & comptabilité
OI :	Organisation interne	RF :	Recherche de financement
SD :	Stratégie de développement	MC :	Marketing & Commercial
RH :	Ressources Humaines	C :	Communication

Territoires d'intervention :

04 :	Alpes de Haute Provence	13 :	Bouches du Rhône
05 :	Hautes Alpes	83 :	Var
06 :	Alpes Maritimes	84 :	Vaucluse

PEC : O représente Oui l'accompagnement est prise en charge, gratuit pour les bénéficiaires

€ : Participation financière au service proposé par l'accompagnateur auprès du bénéficiaire

Spécificité de l'offre d'accompagnement :

Statut du bénéficiaire : le bénéficiaire de l'accompagnement peut être un individu, une structure capitalistique, une association, une coopérative...

Secteur d'activité : Généraliste, Éducation, Social, Culture, Environnement, Insertion, Sport, Loisirs, Tourisme, Service à la Personne, Innovation...

Inventaire des acteurs de l'accompagnement en région Provence - Alpes – Côte d'Azur

Le recensement des acteurs de l'accompagnement est regroupé par période de vie du projet accompagné. Au sein de chaque période de vie de l'entreprise, une offre d'accompagnement est proposée, présentée par ordre alphabétique, nommant dans un premier temps les dispositifs dédiés puis les opérateurs ayant une offre spécifique, pouvant accompagner des acteurs de l'ESS, dans leur bouquet de services. Chacun est nommé dans une fiche descriptive ci-dessous. Ces fiches ne sont pas exhaustives et sont constituées grâce un regroupement d'éléments déclaratifs de leur activité.

De l'orientation des projets...

De nombreux acteurs et Dispositifs (DLA, AREESS, Réseaux et Fédérations...) intervenant dans l'accompagnement des entreprises ESS en Région, intègrent à leur offre de services une mission d'Accueil, Informations, Orientations des structures. Néanmoins, ne sont référencés dans ces catégories, que les dispositifs ou acteurs dont cette mission constitue leur cœur de métier ou leur vocation principale.

Les Dispositifs de l'orientation des projets

Le CRIB PACA

Métier			Expertise thématique				Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle				
			P				GF				04	05	06	13	83	84	O	-	Association	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les centres de ressources et d'informations des bénévoles ont pour objectif de faciliter les démarches des associations en permettant aux bénévoles de retrouver du temps disponible pour mieux se consacrer à l'animation de leur association. Ces centres leur apportent des informations concrètes. Ils permettent aux dirigeants associatifs de bénéficier d'un accompagnement, de conseils et aussi d'un allègement des obligations administratives et comptables.

Les principaux services offerts par les CRIB sont :

- la délivrance d'un premier niveau d'information en matière administrative, comptable, juridique et de gestion courante ;
- l'orientation et la mise en relation avec d'autres sources pertinentes d'informations ;
- l'expertise et l'accompagnement dans les domaines :
 - de l'emploi : aide à l'élaboration de contrats et aux déclarations URSSAF, conseil sur les formations
 - des questions juridiques et statutaires : responsabilité des associations et des bénévoles, règlements intérieurs, changement de statuts....
 - de la recherche de ressources financières : aide à la recherche de subventions, accompagnement à la constitution de dossiers...

Les CRIB en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

04 – Alpes de Haute-Provence			
Structure support	Adresse	Téléphone	Mail
Objectif Plus www.sport-objectif-plus-04.org	53, boulevard Gassendi 04000 DIGNE LES BAINS	04 92 32 50 78	associations.sport-objectifplus@orange.fr
Ligue de l'enseignement - FOL 04 www.laliguealpesdusud.org	9, chemin des Alpilles BP 9096 04991 DIGNE LES BAINS	04 92 30 91 00	crva@laligue-alpesdusud.org
05 – Hautes-Alpes			
Association pour le développement socioculturel du briançonnais (ADSCB) http://adscb.asso05.com/	35, rue Pasteur 05100 BRIANCON	04 92 20 32 31	adscb@free.fr
Association Développement Education Laïcité Hautes Alpes (ADELHA) www.laliguealpesdusud.org	2, avenue de Lesdiguières 05000 GAP	04 92 56 02 03	adelha05@laliguealpesdusud.org
06 – Alpes Maritimes			
Association pour la promotion et la professionnalisation de l'animation sportive et culturelle dans les Alpes Maritimes (APPASCAM) www.appascam.org	2, rue de la Foux, rés. « Le Grand Large », bat. « Le Gallion 1 » 06800 CAGNES SUR MER	04 92 13 79 79	appascam@wanadoo.fr
13 – Bouches-du-Rhône			
BABalex www.babalex.org	84 rue Sylvabelle 13008 Marseille	09 51 78 26 82	gwladys@babalex.org
Comité départemental olympique et sportif des Bouches-du-Rhône (CDOS 13) http://bouchesdurhone.franceolympique.com	Maison départementale de la jeunesse et des sports, 15 place de la Joliette 13002 MARSEILLE	04 91 99 28 50	crib13@wanadoo.fr
Profession sport 13 www.professionsport13.com	Maison départementale des sports, 15 place de la Joliette 13002 MARSEILLE	04 91 99 28 39	espace-ressourcessport@professionsport13.com
Pays d'Aix associations www.paysdaixassociations.org	Maison de la vie associative Lou Ligourès Place Romée de Villeneuve 13090 AIX EN PROVENCE	04 42 17 97 00	direction@paysdaixassociations.org
83 – Var			
Fédération des œuvres laïques du Var (FOL 83) www.fol83.laligue.org/	68, avenue Victor Agostini, 83000 TOULON	04 94 24 72 96	fol83@laligue.org
84 – Vaucluse			
Comité départemental olympique et sportif de Vaucluse (CDOS84) http://vaucluse.franceolympique.com	Maison départementale des sports, 4725 rocade Charles de Gaulle, 84000 AVIGNON	04 26 03 17 25	cdos84@mdsports84.org

Association de promotion de la vie
associative en Vaucluse
(APROVA 84)
<http://www.aprova84.org/>

Maison IV de Chiffre,
26 avenue des
Teinturiers,
84000 AVIGNON

04 90 86 87 07 asso@aprova84.org

Les Pôles Régionaux d'Appui à la Vie Associative- PAVA

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle											
							P						GF				04	05	06	13	83	84	O	-	Association	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les Pôles Régionaux d'Appui à la Vie Associative écoutent, renseignent, orientent, forment et informent les porteurs de projets associatifs quel que soit le secteur d'intervention concerné.

Ils ont pour mission, au sein de leur territoire de:

- Soutenir et dynamiser la vie associative
- Contribuer à l'émergence et au développement des projets et activités des associations
- Favoriser l'initiative citoyenne et le bénévolat
- Informer, orienter et apporter un appui aux employeurs vers les dispositifs de soutien à l'emploi notamment des jeunes

Ils proposent aussi bien aux bénévoles qu'aux professionnels associatifs un accompagnement personnalisé sur la base d'entretiens individuels. Des outils sont également mis à leur disposition. Outils techniques soutenus par le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de sa politique de développement associatif, les Pôles Régionaux d'Appui à la Vie Associative sont animés par des acteurs reconnus pour leurs compétences techniques et leur appartenance au mouvement associatif organisé.

Portés par des acteurs associatifs, eux-mêmes impliqués au quotidien dans la réalité du fait associatif (projet collectif, gouvernance, bénévolat, intérêt général, partenariats etc...), ils mettent à disposition des porteurs de projets associatifs des compétences généralistes, combinées à des compétences spécifiques liées à l'histoire, au périmètre d'action des différents opérateurs et à l'expertise des accompagnateurs. Le Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative assure la mission de coordination des 8 Pôles Régionaux d'Appui à la Vie Associative.

Alpes-de-Haute-Provence / 04

Sport Objectif Plus (SOP)
53 bd Gassendi - 04 000 Digne-les-Bains //
10 rue Arthur Robert - 04 100 Manosque
Tél.: 04 92 32 50 78 / 04 92 75 24 47
Mail : appui@objectifplus.org
Site internet : www.sport-objectif-plus-04.org

Ligue de l'Enseignement / Fol 04

9 chemin des Alpilles - BP 9049
04 991 Digne-les-Bains Cedex
Tél.: 04 92 30 91 00
Mail : fol04@laligue-alpesdusud.org
Site internet : www.laligue-alpesdusud.org

Hautes-Alpes / 05

Association pour le développement socio-culturel
du Briançonnais (ADSCB)
35 rue Pasteur - 05100 Briançon
Tél.: 04 92 20 32 31
Mails : adscb@free.fr / adscb1@free.fr
Site internet : http://adscb.asso05.com

Action Développement Education Laïcité Hautes-Alpes (ADELHA)

Ligue de l'Enseignement 05
2 avenue Lesdiguières - 05 000 Gap
Tél.: 04 92 56 02 03
Mail : adelha05@laligue-alpesdusud.org
Site internet : www.laligue-alpesdusud.org

Alpes-Maritimes / 06

Association pour la Promotion et la Professionnalisation de l'Animation
Culturelle dans les Alpes-Maritimes (APPASCAM)
2 rue de la Foux - Résidence Le grand large - Bt Le Gallion
06 800 Cagnes-sur-Mer
Tél.: 04 92 13 79 79
Mails : appascam@wanadoo.fr / appascam@profession-sport-loisirs.fr
Site internet : www.appascam.org

Bouches-du-Rhône / 13

Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative (FSPVA)
67 la Canebière - 13 001 Marseille
Tél.: 04 91 14 22 41
Mail : contact@fspva.asso.fr
Site internet : www.fspva.asso.fr

Var / 83

Ligue de l'Enseignement / FOL 83
68 avenue Victor Agostini - 83 000 TOULON
Tél.: 04 94 24 72 96
Mail : crdva-fol83@laligue.org
Site internet : www.fol83.laligue.org

Vaucluse / 84

Association pour la promotion de la vie associative (Aprova)
Maison IV de Chiffre - 26 rue des teinturiers
84000 Avignon
Tél.: 04 90 86 87 07
Mails : asso@aprova84.org
Site internet : www.aprova84.org

Les Opérateurs de l'orientation des projets

APEC

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle						
							RH					04	05	06	13	83	84	O	-	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'APEC est une association paritaire et privée née de la volonté des partenaires sociaux d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi des cadres. Elle accompagne les cadres et les jeunes diplômés dans la gestion de leur carrière, de leur primo insertion à toutes les étapes qui vont influencer sur leurs décisions d'orientation, qu'ils soient en poste ou en recherche d'emploi. En particulier, l'APEC propose aux porteurs d'un projet alternatif à la recherche d'un emploi salarié un service leur permettant d'optimiser leur parcours vers l'entrepreneuriat, qu'il s'agisse de création d'entreprise ou d'activité ou de reprise d'entreprise.

L'APEC a identifié des partenaires spécialisés dans le conseil aux porteurs de projets vers l'entrepreneuriat qui permettront aux cadres et jeunes diplômés d'optimiser leurs chances de réussite. Ces derniers auront en outre été soigneusement interrogés par l'APEC sur leurs motivations et la cohérence de leur projet.

L'APEC et la CRESS PACA ont signé un protocole d'accord (septembre 2015) qui s'inscrit dans une logique nationale et fait suite à plusieurs collaborations en région PACA entre l'APEC et la CRESS, tels que l'organisation de matinales sur la thématique de l'ESS, la participation au Mois de l'ESS 2013 et 2014, le Forum Emploi, Métiers, Stages de la Mutualité et la participation au Salon de l'APEC en 2014.

L'APEC propose des services aux professionnels tels que :

- Next-Step - Service Apec pour les Cadres
- Votre Potentiel Marché
- Objectif Candidature

APEC

141 avenue du Prado

CS 60352

13271 MARSEILLE CEDEX 08

APEC

22 avenue Notre Dame

06000 NICE

APEC

ZAC Agroparc Montfavet -Bât Aulne Eden Village

60 Chemin Fontanille - CS 60057

84918 AVIGNON

Art Conseil

Métier				Expertise thématique						Territoire				PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle
				P	OI	SD	RH	GF	RF				13		O	-	Association RSA	Culture

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Financée par le Département et le Fonds Social Européen, Art Conseil est une plate-forme d'accompagnement destinée aux artistes et professionnels de la culture bénéficiaires du RSA. Elle participe à leur professionnalisation et au développement de leurs activités, l'objectif étant de dégager des revenus permettant de sortir du dispositif RSA (artistes et professionnels de la culture bénéficiaires du RSA socle et résidant dans les Bouches-du-Rhône).

Le champ d'intervention est celui du spectacle vivant, les arts plastiques, les arts numériques, les arts appliqués, l'audiovisuel, la communication, les langues, les sciences humaines, la médiation culturelle, l'édition...

Deux phases sur une durée maximum de 18 mois, alternant entretiens individuels (réguliers avec un conseiller spécialisé dans le domaine concerné) et moments collectifs (ateliers, formations, rencontres InterProfessionnelles...).

- 1ère phase : diagnostic personnalisé du Projet d'une durée de 3 mois.

Il permet de procéder à l'analyse de votre situation professionnelle afin d'envisager la réalisation de votre projet artistique ou, le cas échéant, la réorientation vers un autre projet professionnel.

- 2ème phase : l'accompagnement individualisé d'une durée modulable de 3 à 15 mois maximum.

Cet accompagnement vise à :

- Renforcer et/ou développer les compétences.
- Favoriser la mise en réseau.
- Aider à la recherche active d'emplois dans le secteur d'activité.

Par ailleurs, l'association Art Conseil intervient également sous d'autres formes comme l'accompagnement, la formation, des événements, etc.

ART CONSEIL

26, rue Aldebert

13006 MARSEILLE

Sophie LINO, Coordinatrice-Manager

Jean-Philippe ROINSARD, Conseiller-Chargé de Mission

Tél : 04 13 59 21 16

Fax : 04 91 67 56 93

email : marseille@artconseil.org

Web : www.artconseil.org

Permanences Aix-en-Provence : Maison des Associations, les mercredis et jeudis

Permanences Arles : Maison de la Vie Associative, 2 mardis par mois

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Métier						Expertise thématique							Territoire					PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle		
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les CCIR¹ soutiennent et encadrent les activités des CCI territoriales, elles sont créées par décret et par région administrative. Les missions et actions des CCI de région sont les suivantes :

- elles sont consultées par le Conseil régional pour les dispositifs d'assistance aux entreprises
- elles sont associées à l'élaboration du SRADT et des SCOT
- elles peuvent assurer la maîtrise d'ouvrage de tout projet d'infrastructure ou d'équipement, notamment de transport
- elles peuvent créer et gérer tout service concourant à l'exercice de leurs missions
- elles recrutent et gèrent les agents de droit privé nécessaires au bon accomplissement de leurs services publics industriels et commerciaux.

Les CCIR soutiennent et encadrent les activités des CCIT ; à ce titre elles :

- définissent et adoptent à la majorité des 2/3 une stratégie régionale applicable à l'ensemble de leur circonscription
- adoptent à la majorité simple un budget annuel ; la CCIR vérifie la cohérence des projets de budgets des CCIT avec les ressources qui leurs sont allouées, le budget de la CCIR et la stratégie régionale
- établissent un schéma directeur régional qui définit le nombre et la circonscription des CCIT
- élaborent un schéma régional de formation professionnelle en cohérence avec le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
- adoptent des schémas sectoriels dans les domaines de la gestion des équipements aéroportuaires et portuaires, la formation et l'enseignement, l'aide à la création, à la transmission et au développement des entreprises, le développement durable, le développement international, l'intelligence économique, la recherche et l'innovation.

Provence-Alpes-Côte d'Azur (C.C.I.R)

8 rue Neuve Saint-Martin CMCI CS 81880 13222 MARSEILLE

Tel : 04 91 14 42 00

E-Mail : information@paca.cci.fr

Fax : 04 91 14 42 45

Web : www.paca.cci.fr

Alpes de Haute-Provence

60 boulevard Gassendi 04000 DIGNE LES BAINS CEDEX

Tel : 04 92 30 80 80

E-Mail : accueil@digne.cci.fr

¹ <http://www.cci.fr>

Fax : 04 92 32 04 73

Web : www.digne.cci.fr

Hautes-Alpes

16 rue Carnot 05001 GAP CEDEX

Tel : 04 92 56 56 05

E-Mail : infos@hautes-alpes.cci.fr

Fax : 04 92 56 56 56

Web : www.hautes-alpes.cci.fr

Marseille

Palais de la Bourse BP 21856 13221 MARSEILLE

Tel : 0810113113

E-Mail : webmaster@ccimp.com

Fax :

Web : www.ccimp.com

Nice Côte d'Azur

20 Boulevard Carabacel CS 11259 06005 NICE CEDEX 1

Tel : 0 800 422 222

E-Mail : dmcweb@cote-azur.cci.fr

Fax : 04 93 13 73 99

Web : www.ccinice-cote-azur.fr

Pays d'Arles

Avenue 1^è Division de la France Libre BP 10039 13633 ARLES

Tel : 04 90 99 08 08

E-Mail : contact@arles.cci.fr

Fax : 04 90 99 08 00

Web : www.arles.cci.fr

Var

236 Boulevard du Maréchal Leclerc CS90008 83107 TOULON

Tel : 04 94 22 80 00

E-Mail : communication@var.cci.fr

Fax : 04 94 22 80 01

Web : www.var.cci.fr

Vaucluse

46 Cours Jean Jaurès BP 70158 84008 AVIGNON CEDEX 1

Tel : 04 90 14 87 00

E-Mail : contact@vaucluse.cci.fr

Fax : 04 90 82 98 34

Web : www.vaucluse.cci.fr

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Métier						Expertise thématique							Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Implantées dans toute la France, les chambres de métiers et de l'artisanat² assurent dans une relation de proximité, des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR PACA) assure la représentation et le développement des métiers et de l'artisanat au plan régional. Ses délégations départementales garantissent des actions de proximité aux entreprises et assurent la liaison avec les acteurs locaux.

Elle organise également l'apprentissage au travers de l'Université régionale des métiers et de l'artisanat (URMA).

Ses grands champs d'activités sont :

- des Services : développer une offre globale de services en adéquation avec les besoins actuels et futurs des entreprises du territoire, afin d'améliorer leurs performances et leur rentabilité, d'élargir leurs débouchés (national et export) et, in fine, de contribuer à l'expansion économique du secteur.
- De la Formation continue : dans le même objectif, favoriser le développement de la formation professionnelle continue des chefs d'entreprises et des salariés.
- De l'Apprentissage et formation métiers : organiser l'apprentissage et développer, via l'Université régionale des métiers et de l'artisanat, une offre de formation aux métiers pertinente par rapport aux spécificités des entreprises et des territoires.
- De l'Institutionnel : se faire le porte-parole des artisans auprès des instances régionales, de leur rôle économique et de leurs besoins et assurer la promotion de l'artisanat.
- De la Prospective : promouvoir, grâce à une veille permanente et aux études menées sur le secteur, un développement équilibré du tissu économique artisanal.
- De la Consultation : émettre des vœux ou des avis sur toute question relative à l'artisanat, au développement économique, à la formation professionnelle et à l'aménagement du territoire.
- De la Coordination : définir les orientations et coordonner l'action des délégations et de la chambre rattachée.

La CMAR PACA est composée de six Délégations départementales (Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse).

Les missions des Délégations départementales les amènent à agir à plusieurs niveaux :

- Administratif : tenir le répertoire des métiers, gérer les Centres de Formalités des Entreprises et accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches.

² <http://www.artisanat.fr/Default.aspx?tabid=151>

- Services : développer et assurer l'offre globale de services de proximité aux chefs d'entreprises.
- Institutionnel : assurer la promotion de l'artisanat et de ses entreprises sur l'ensemble de leurs territoires et auprès des acteurs locaux.
- Partenariat avec les acteurs institutionnels

CMAR PACA

87 Boulevard Périer – 13 008 Marseille

Téléphone : 04 96 10 05 40

Mail : crma@crma-paca.fr

Agences entreprises

Agence de Digne-les-Bains - Territoires des Alpes-de-Haute-Provence

23, allée des Fontainiers – 04 000 Digne-les-Bains

04 92 30 90 90 - contact04@cmar-paca.fr

Agence de Briançon - Territoires Hautes-Alpes

Central Parc 1 – 05 100 Briançon

04 92 51 06 89

Agence de Gap - Territoires des Hautes-Alpes

Square Voltaire - CS 70168 - 05000 Gap cedex

04 92 51 06 89 - contact05@cmar-paca.fr

Agence de Saint-Laurent-du-Var - Territoires des Alpes-Maritimes

81, avenue Léon Bérenger – 06 704 Saint-Laurent-du-Var

04 93 14 16 14 - accueil@cma06.fr

www.cma06.fr

Agence de Marseille - Territoires des Bouches-du-Rhône

5, boulevard Pèbre – 13 008 Marseille

04 91 32 24 24 - contact13@cmar-paca.fr

Agence de Arles - Territoires des Bouches-du-Rhône

Les Bureaux de Fourchon 1bis, avenue Charlie Chaplin - 13 200 Arles

04 90 96 16 83 - contact13@cmar-paca.fr

Agence de Salon-de-Provence - Territoires des Bouches-du-Rhône

140, avenue du 22 août 1944 – 13 300 Salon-de-Provence

04 90 56 37 60 - contact13@cmar-paca.fr

Agence de Venelles - Territoires des Bouches-du-Rhône

1, impasse du Plateau-de-la-Gare – 13 770 Venelles

04 42 54 11 96 - contact13@cmar-paca.fr

Agence de La Dracénie et de l'Est-Var

73, place du 7e Bataillon de Chasseurs Alpains, Espace Chabran - 83 300 Draguignan

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Technopôle de Château Gombert - Espace Nobel Bât D1 - 11 rue Frédéric Joliot Curie - 13 013 Marseille - www.cresspaca.org 17 / 130

04 94 61 99 15 - formalites83.draguignan@cmar-paca.fr
Agence de La Valette-du-Var - Territoires du Var
Avenue des Frères Lumière – 83 160 La Valette-du-Var
04 94 61 99 00 - contact83@cmar-paca.fr

Agence d'Avignon - Territoires de Vaucluse
9, avenue de l'étang - 84 000 Avignon

Agence d'Avignon - Territoires de Vaucluse
35, rue Joseph Vernet – 84 000 Avignon
04 90 80 65 65 - contact84@cmar-paca.fr

Agence de Cavaillon - Territoires de Vaucluse
2, avenue Pierre Mendès France - 84 300 Cavaillon
04 90 06 35 35

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire PACA (CRESS PACA)

Métier					Expertise thématique							Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle			
					P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Association, SCOP, entreprise sociale	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Association loi 1901 créée par le regroupement des « familles » de l'ESS, la CRESS PACA a vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : les associations, les coopératives, les fondations d'entreprises de l'ESS, les mutuelles, les syndicats employeurs de l'économie sociale et les réseaux d'économie solidaire et de développement local.

La CRESS PACA contribue à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Elle axe ses actions autour de trois grands objectifs :

- Structurer et représenter l'ESS
- Accompagner le développement des entreprises et les filières de l'ESS
- Faire connaître l'ESS

Pleinement inscrite dans le système d'acteur régional et partie prenante du développement de l'Économie Sociale et Solidaire, la CRESS PACA bénéficie à la faveur de la promulgation de la loi cadre sur l'ESS de juillet 2014 d'une reconnaissance de sa mission d'intérêt général par le Préfet de Région et par arrêté préfectoral. Cette reconnaissance se manifeste par la signature de la convention d'agrément de la CRESS PACA avec le Préfet et le Président de Région, le 9 octobre 2015.

L'article 6 de la loi cadre de l'économie sociale et solidaire entérine le rôle et la constitution des Chambres Régionales de l'économie sociale et solidaire autour de 5 grandes missions :

- une mission générale de promotion et de développement de l'économie sociale et solidaire
- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire

Afin de répondre aux enjeux de développement de l'ESS, et d'assumer pleinement son rôle et ses missions tels que définis dans la loi du 31 juillet 2014, la Chambre Régionale des entreprises de l'ESS en PACA œuvre au quotidien à la construction d'un écosystème favorable à leur développement.

Dans cette perspective, la CRESS PACA propose différentes offres d'accompagnement :

- Offre d'accompagnement pris en charge : le DLA Régional, le CREA de l'AREESS
- Offre de services d'accompagnement : EKOSSENS, un accès à des solutions en matière de ressources humaines, de développement commercial et de recherche de financements via une plateforme

Siège : Technopôle de Château Gombert - Espace Nobel Bât D1-11 rue Frédéric Joliot Curie - 13 013 Marseille - Métro La Rose - Tel +33(0)4 91 54 96 75 / Fax +33(0)4 91 04 08 09

Cité des métiers

Métier					Expertise thématique							Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle	
					P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	-	Association individu	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

La Cité des Métiers propose différents services du lundi au samedi inclus, en journée continue. Des Conseillers renseignent gratuitement et sans rendez-vous toutes les personnes (jeunes ou moins jeunes, qualifiées ou pas, salariées ou en recherche d'emploi) dans tous les domaines liés à la sécurisation du parcours professionnel :

- « S'Orienter/Se Reconvertir »,
- « Choisir sa Formation »,
- « Trouver son Emploi »
- et « Créer son activité ».

La Cité des métiers dispose de plusieurs espaces dont un espace multi-média et de documentation à Marseille, mais aussi progressivement dans des « Centres Associés » en région (en 2013 : Aix-en-Provence, Aubagne, Brignoles, Gap, Istres, L'Isle-sur-la-Sorgue, Martigues, Toulon-La Garde), les utilisateurs peuvent accéder à des ordinateurs en libre accès et à une documentation sur les métiers riche et actualisée.

Elle organise des évènements en région Provence Alpes Côte d'Azur, que ce soit à Marseille ou dans les Centres Associés, de nombreux évènements sont organisés tout au long de l'année :

- 6 Semaines "Métiers en PACA" correspondant à une semaine entièrement consacrée à un secteur d'activité porteur. Sont programmés durant ces semaines des temps d'information sur les métiers, les formations, la création d'activités et du recrutement.

-15 Journées Thématiques permettant de s'informer sur un sujet spécifique, mieux connaître un secteur d'activité (métiers, formations et création d'activité) et rencontrer des entreprises qui recrutent.

-Plus de 160 Infos Métiers où, une fois par mois, des professionnels des secteurs d'activités les plus porteurs de la Région viennent informer sur leurs métiers et les formations qui y conduisent.

-Plus de 520 Ateliers pour accompagner et aider le public dans ses démarches professionnelles.

- 9 Rendez-vous de la Création proposant un temps d'échange autour de la création et/ou reprise d'activités.

- Plus de 100 évènements en lien avec les projets Osez Le Mix, les temps CoWork'Elles et le concours Régional 1, 2, 3... Parité.

La Cité des Métiers met à disposition de ses partenaires, gratuitement, ses différents espaces.

Deux salles sont disponibles :

-La salle des Phocéens : elle permet d'accueillir jusqu'à 22 personnes en format table-ronde et près de 40 personnes en mode conférence.

-L'amphithéâtre Pierre Chevalier, quant à lui, peut recevoir près de 35 personnes en table-ronde et 130 personnes dans le cadre d'une conférence.

Siège : 4 rue des Consuls -13002 MARSEILLE -Tél : **04 96 11 62 70**

Web : www.citedesmetiers.fr

Centre Associé Cité des Métiers :

Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes- 16 rue Carnot, BP 6 05001 GAP

Tél : **04 92 56 56 05** - Web : hautsalpes.citedesmetiers.fr

Centre Associé Cité des Métiers Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays d'Aix

1 cours SEXTIUS 13100 AIX-EN-PROVENCE Tél : **04 42 91 76 06** Web : cpa.citedesmetiers.fr

Centre Associé Cité des Métiers Maison de l'Emploi Ouest Provence 3 Impasse du Rouquier 13800

ISTRES - Tél : 04 42 56 21 59 - Web : ouestprovence.citedesmetiers.fr

Centre Associé Cité des Métiers Maison de la Formation et de la Jeunesse

Espace Max Paysse Quai Lucien Toulmond 13500 MARTIGUES

Tél : **04 42 49 45 98** - Web : paysdemartigues.citedesmetiers.fr

Centre Associé Cité des Métiers La Boussole - Métropole Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile 80, avenue des Soeurs Gastine 13400 AUBAGNE

Tél : **04 42 62 82 82** - Web : agglo-paysdaubagne.citedesmetiers.fr

Centre Associé Cité des Métiers Maison de l'emploi Toulon Provence Méditerranée

1 041 avenue de Draguignan 83130 LA GARDE

Tél : **04 94 36 37 50** - Web : tpm.citedesmetiers.fr

Centre Associé Cité des Métiers Maison de l'Emploi Sud Vaucluse 8 Quai Jean Jaures

84800 L'ISLE SUR LA SORGUE Tél : **04 90 26 49 82** - Web : sudvaucluse.citedesmetiers.fr

Les Maisons de l'Emploi

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle	
						RH			06	13	83	84	O	-	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les maisons de l'emploi s'inscrivent dans l'organisation territoriale de l'emploi et de la formation professionnelle³. Elles proposent notamment des politiques innovantes afin de prendre en compte les logiques de leur territoire dans le domaine de l'emploi. Le rôle des maisons de l'emploi au sein du service public de l'emploi est fédérateur de l'action des partenaires publics et privés, en particulier en permettant d'associer les collectivités territoriales à la mise en œuvre des politiques de l'emploi au niveau local.

Un accent tout particulier est mis sur les problématiques de diagnostic partagé, d'observation du marché de l'emploi et d'anticipation des mutations économiques. La maison de l'emploi est fondée sur l'adhésion de chacun des acteurs concernés. Elle respecte l'identité de chaque partenaire, reconnaît leur responsabilité commune et les rassemble dans l'action.

Les maisons de l'emploi doivent s'engager dans quatre axes obligatoires :

- Axe 1 : développer une stratégie territoriale partagée : du diagnostic au plan d'actions
- Axe 2 : participer à l'anticipation des mutations économiques
- Axe 3 : contribuer au développement de l'emploi local
- Axe 4 : réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi

Département	MDE	Adresses
Alpes -Maritimes	MDE CASA	449, route des crêtes - BP 4306901 - Sophia Antipolis cedex
Alpes -Maritimes	MDE Bassin Cannoit	35, Chemin des Fades - la Canéopôle - 06110 le Cannet
Bouches du Rhône	MDE Marseille	38, Rue Breteuil - 13006 Marseille
Bouches du Rhône	MDE Ouest Provence	3, Impasse Rouquier - 13800 Istres
Bouches du Rhône	MDE Arles	18, rue Amédée Pichot - 13200 Arles
Var	MDE Est Var	Centre de vie la Bastide Verte, Bat B - 1041, avenue de Draguignan - BP 513 - 83078 TOULON Cedex - 83130 La Garde
Var	MDE Pce Verte	Quartier du Plan - BP 14 - 83170 Brignoles
Var	MDE TPM	Bastide Verte - BAT B - 1041 avenue de Draguignan - 83130 La Garde
Vaucluse	MDE Sud Vaucluse	15 avenue Pierre Grand MIN de Cavaillon 84300 Cavaillon

³ www.emploi.gouv.fr

Les OPCA

Les contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle continue sont collectées par des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) par l'État. Les OPCA ont une gouvernance paritaire, c'est-à-dire qu'ils sont gérés par des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs. Ils collectent les fonds de la formation professionnelle continue versés par des entreprises, gèrent ces fonds, conseillent les entreprises et salariés dans la mise en œuvre de projets de formation et prennent en charge les frais relatifs à ces projets.



Dans l'économie sociale, on compte deux OPCA principaux:

- Uniformation

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle	
							RH	04	05	06	13	83	84	O	€	Association, Entreprise sociale	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'OPCA Uniformation intervient auprès des acteurs du lien social et familial, aide à domicile, animation, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises sociales pour l'habitat, foyers et services pour jeunes travailleurs, institutions de retraite complémentaire et de prévoyance, missions locales et PAIO, mutualité, régies de quartier, sport (pour les congés individuels de formation), tourisme social et familial, autres professionnels du lien social etc.

Siège :

9 boulevard de Louvain
13 008 MARSEILLE
04.91.22.05.48

- Unifaf

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle	
							RH	04	05	06	13	83	84	O	€	Association	sanitaire, médico-social et social

Unifaf est l'OPCA qui intervient dans la branche sanitaire, médico-social et social des associations privées à but non lucratif.

Délégation PACA :

Tour Méditerranée
65 avenue Jules Cantini
13 298 MARSEILLE CEDEX 20
04.91.14.05.40
pacac@unifaf.fr

Ces OPCA financent, en complémentarité de la commande publique du Conseil Régional, les actions de formation s'inscrivant dans un parcours à visée qualifiante et les actions de remise à niveau, de pré-qualification, de maintien ou de développement des savoirs et des compétences de base.

Ils proposent également des prestations de diagnostic et de conseil RH afin d'accompagner les établissements adhérents de -250 salariés à repérer leurs besoins. Ces prestations peuvent s'articuler avec l'action du DLA.

Il existe par ailleurs deux OPCA dits interprofessionnels : AGEFOS PME et OPCALIA. L'AGEFOS PME collecte, une partie, des contributions des entreprises relevant de la branche du sport.

L'Afdas, l'OPCA de la culture, de la communication, des médias et des loisirs, intervient auprès des secteurs professionnels suivants : spectacle vivant, audiovisuel et production cinématographique, exploitation cinématographique et distribution de films, édition phonographique, publicité & distribution directe, Espaces de loisirs, d'attraction & culturels, distribution directe, presse & agences de presse, édition.

Pôle Emploi

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle		
							RH	04	05	06	13	83	84	O	-	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Pôle Emploi propose deux offres d'accompagnement et des formations en fonction de la typologie du bénéficiaire : les personnes en recherche d'emploi ou en création/reprise d'activités (nommer les candidats) et les employeurs.

Les candidats souhaitant créer ou reprendre une entreprise peuvent se faire accompagner par le dispositif OPCRE. Pendant 3 mois, "Objectif projet création ou reprise d'entreprise" propose aux demandeurs d'emploi d'être accompagnés par un prestataire de Pôle emploi.

La prestation s'articule autour de 3 thèmes :

- préciser, vérifier la cohérence et construire son projet de création ou de reprise d'entreprise
- élaborer l'étude commerciale (comprenant l'étude de marché et la stratégie commerciale à adopter), établir les éléments financiers et choisir son statut juridique
- mesurer la faisabilité du projet et les délais estimés de réalisation, initier le business plan et élaborer un plan d'action définissant les étapes.

10 rencontres sont programmées et réparties en fonction de ses besoins avec, à minima :

- 2 à 3 entretiens pour évoquer le premier thème
- 3 à 5 rencontres pour le thème 2
- 3 entretiens pour la dernière thématique.

Les candidats peuvent également bénéficier d'une aide lors de la création ou reprise d'une activité entrepreneuriale (ACCRE & ARCE). L'aide peut comprendre :

- une exonération des cotisations sociales pendant un an (assurance maladie, maternité, invalidité, décès, prestations familiales, retraite de base et assurance veuvage) ;
- une avance financière de l'Etat, remboursable ;
- le financement partiel par l'Etat des actions de conseil, de formation ou d'accompagnement.

Une fois l'entreprise créée, le dit candidat pourra solliciter Pôle Emploi en tant qu'Employeur et être conseillé sur ses recrutements, son sourcing RH, et au niveau administratif dans la gestion sociale (déclaration, attestation...)

Une Direction Régionale située à Marseille et 5 Directions Territoriales (13, 06, 83, 84 et 04-05).

- 4 300 collaborateurs répartis sur 64 agences de proximité, 8 agences de services spécialisés, 370 conseillers dédiés à la relation entreprise et 4 points relais couvrant la totalité des 17 bassins d'emploi en Provence Alpes Côte d'Azur.
- Un opérateur fortement déconcentré pour favoriser l'adaptation territoriale des politiques de l'emploi et résolument orienté au service de ces publics : demandeurs d'emploi, employeurs et ainsi que collectivités territoriales.
- Deux missions centrales : l'indemnisation et le placement.
- 231 069 offres d'emploi confiées par les entreprises dont 123 127 offres d'emploi directement mises en ligne par les employeurs sur le site www.pole-emploi.fr en 2014, et 188 055 recrutements réussis en 2014.

- L'engagement à agir dans le cadre de la Charte du Service Public de l'Emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle femmes-hommes,
- Un engagement fort en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, avec des actions concrètes en interne et en externe sur les trois domaines :
 - Sociétal :

Une offre de services pour accompagner la lutte contre les discriminations et promouvoir la diversité, des partenariats en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, un plan d'action pour l'accompagnement des emplois de l'économie verte...

- Social :

Une politique RH en interne intégrant la diversité (sénior, handicapés...), la prévention des risques psychosociaux...

Une politique Achats intégrant les critères du Développement Durable dans les contrats et marchés

- Environnemental :

Une politique de récupération des déchets, rationalisation des déplacements et économie d'énergie

Un « plan de déplacement Entreprise » (développement des Visio et Audio conférences, covoiturage, optimisation des déplacements des usagers et du personnel).

Pôle Emploi – Direction Régionale PACA
 34 rue Alfred Curtel
 13010 MARSEILLE

Les Réseaux territoriaux de l'ESS organisés

Métier				Expertise thématique								Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle		
														04	05	06	13	83	84	O	-	Association, SCOP, entreprise sociale, mutuelle	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Des acteurs professionnels dans les départements se sont rassemblés sous forme de réseaux territoriaux de l'économie sociale et solidaire, et conventionnent avec la CRESS PACA un soutien respectif aux missions de représentation, de promotion et développement de l'économie sociale et solidaire sur les territoires.

- Alpes-de-Haute-Provence

Union Départementale de l'Économie Sociale et Solidaire des Alpes de Haute Provence - UDESS 04

Contact : Ligue de l'Enseignement 04

Président : Henry Etcheverry

- Hautes-Alpes

Union Départementale de l'Économie Sociale et Solidaire des Hautes-Alpes - UDESS 05

8 avenue Lesdiguières – Le Connétable – 05000 GAP

Contact : Jean-Joël Fraizy

06 95 30 64 85 / 04 92 55 98 77

Président : Jean-Claude Eyraud

www.udess05.org

- Alpes-Maritimes

Union Territoriale de l'Économie Sociale et Solidaire des Alpes Maritimes - UTESS 06

Maison de la Mutualité - 2ème étage

7, avenue Gustave V - 06000 Nice

Anis Nassif, secrétaire général

Président : Jacques Mariacci

- Bouches-du-Rhône

Union Territoriale de l'Économie Sociale et Solidaire du Pays d'Arles - UTESS Pays d'Arles

18 rue Copernic 13200 Arles

Contact : André Geyer, Réseau de l'Économie Sociale et Solidaire du Pays d'Arles - RESSPA

Président : Henri Tisseyre

resspa13.org

Union Départementale de l'Économie Sociale et Solidaire des Bouches du Rhône - UDESS 13

Europarc Ste Victoire - 13500 Meyreuil

Contact : Mutualité Française PACA, délégation départementale des Bouches du Rhône

06 23 72 52 73

Président : Lionel Decubber

- Var

Union Départementale de l'Économie Sociale et Solidaire du Var – UDESS 83

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Technopôle de Château

Gombert - Espace Nobel Bât D1 - 11 rue Frédéric Joliot Curie - 13 013 Marseille - www.cresspaca.org 27 /

130

Immeuble "Le Jean Le Blanc" - 26, rue Jean-Philippe Rameau
Contact : Mutualité Française PACA, délégation départementale du Var
04 94 91 95 98
Président : Dominique Trigon

- **Vaucluse**

Union Territoriale de l'Économie Sociale et Solidaire du Vaucluse
26 rue des Teinturiers, 84000 Avignon
Contact : Martine Béthencourt Scherer, PROMESS 84
Présidente : Fatiha Ben Naceur
www.promess84.fr

...A l'appui à l'émergence et à la création

Les Dispositifs de l'appui à l'émergence et à la création

Les Maisons des associations

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle		
				P			RH						13		O	€	Association	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les Maisons des associations ont pour but de soutenir l'action des associations locales.

- Des pôles de ressources

Les Maisons des associations sont des lieux de conseil et de formation pour les associations dans tous les aspects de la vie de leur structure : création (choix d'un statut juridique), développement, difficultés rencontrées...

Elles mettent à leur disposition les moyens et ressources (information, documentation, accompagnement de projets...) nécessaires à leur épanouissement et leur développement.

- Des espaces d'accueil, de rencontres et d'échanges

Elles contribuent à aider les associations à entrer en relation avec d'autres, en les aidant à se faire connaître et à valoriser leurs actions auprès du public.

Elles soutiennent l'émergence de projets interassociatifs.

- Des lieux ouverts aux dynamiques locales

Leur action est locale. Elles s'adressent aux associations de tous secteurs d'activités, sans condition d'appartenance idéologique ou fédérative, dans le respect de leur spécificité.

Elles sont de statut associatif ou municipal.

Il existe plusieurs Maisons des Associations à travers le territoire régional. Pour plus de renseignements, contacter le représentant régional du Réseau des Maisons des Associations :

- Contact régional :

Jean-Dominique Giacometti, Correspondant Régional PACA

Mission portée par le Pays d'Aix Associations

Immeuble le Ligoures, Place Romée-de-Villeneuve

13 090 Aix-en-Provence

Tel : 04 42 17 97 00

jean.dominique.giacometti@maisonsdesassociations.fr

www.paysdaixassociations.org

Les Opérateurs de l'appui à l'émergence et à la création

ADIE

Métier				Expertise thématique				Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle						
				P				GF	RF					04	05	06	13	83	84	O	-	Généraliste Individu (Chômeurs & RSA)	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et donc leur propre emploi grâce au microcrédit.

Les missions de l'Adie sont :

- Financer les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima sociaux, à travers le microcrédit,
- Accompagner les micro-entrepreneurs avant, pendant et après la création de leur entreprise pour assurer la pérennité de leur activité,
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.

Les antennes Adie Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Aix en Provence - Zone d'activité. Les Milles - Rés. Anthélios, bât. D, 75 rue Marcelin Berthelot - 13290 Aix en Provence - Tél. : 0 969 328 110
- Avignon - Centre d'Affaires Le Vinci - 2, Place Alexandre Farnese - 84000 Avignon Tél. : 0 969 328 110
- Gap - Chambre de métiers et de l'Artisanat 05 - 37 Square Voltaire - 05000 Gap Tél. : 0 969 328 110
- Manosque - 55 avenue du 1er Mai - Parc d'activité Saint Joseph - 04100 Manosque Tél. : 0 969 328 110
- Marseille - 31, rue Mazenod - 13002 Marseille - Tél. : 0 969 328 110
- Nice - 8, rue de Russie - 06000 Nice - Tél. : 0 969 328 110
- Toulon - 5, place Puget - 83000 Toulon - Tél. : 0 969 328 110

Métier				Expertise thématique							Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle			
				P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C		05					O	€	Associations	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'Association pour le Développement Socio Culturel du Briançonnais (ADSCB) est une association régie par la loi 1901 qui fédère et regroupe depuis 1983 les associations du territoire du nord des Hautes-Alpes (Briançonnais, Ecrins, Guillestrois et Queyras).

L'objet de l'ADSCB est d'être à l'écoute et au service de la vie associative locale, en favorisant la reconnaissance du fait associatif. Les missions sont de :

- Favoriser la communication entre associations, habitants, pouvoirs publics,
- Participer à la définition et à la mise en place de politiques,
- Aider à l'épanouissement de la vie associative par des actions d'accompagnement, de formation et d'information.

Les 5 actions de l'ADSCB se regroupent dans des services gratuits et de proximité

- Informer et orienter: Le pôle d'appui à la vie associative.
- Se rencontrer et échanger : débats, tables rondes, rencontres thématiques, forum de la vie associative, mise en relation et consolidation des réseaux, entre les associations elles-mêmes et avec les partenaires, etc. L'ADSCB fait partie des ingrédients pour agiter le territoire.
- Se former en proposant des formations courtes : responsabilité juridique, comptabilité, gestion prévisionnelle, communication, demande de subvention, organisation d'événements culturels, etc.
- Accompagner des projets collectifs de l'Économie Sociale et Solidaire à leur phase initiale ou lorsqu'ils sont existants.
- Apprenons à se connaître et parlons au monde : Le journal Échange, mensuel gratuit de la vie associative, l'Annuaire des associations du Pays du Grand Briançonnais, des écrins au Queyras, et aussi des temps de rencontres et d'échanges entre associations sur des thématiques particulières.

Siège : ADSCB, 35 rue Pasteur, 05100 Briançon, 04 92 20 32 31 – adsqb@free.fr

Permanences : Amandine Fantoni et Aurélien Couëdic accueillent :

- À Briançon : tous les lundis 9h – 12h et les mercredis 14h – 18h30
MJC-Centre Social du Briançonnais, 35 rue Pasteur
- À Aiguilles : 1er lundi du mois l'après-midi, sur rendez-vous
Maison de Services aux Publics, HLM le Lombard
- À Guillestre : 3ème lundi du mois 14h – 18h
Mairie
- À L'Argentière-la-Bessée : 4ème lundi du mois 14h – 17h30
Relais de Services Publics, avenue de Vallouise

ALPE – ACEPP 04

Métier						Expertise thématique						Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle			
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04					O	€	Association	Petite Enfance

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'Association de Liaison Petite Enfance assure 5 missions :

- Accompagnement : Accompagnement à la création de projets ou au fonctionnement des structures adhérentes, dans le but de pérenniser leur activité.
- Coordination: Coordination des actions en direction du réseau des associations adhérentes : soirées vidéo-débat, tournée de spectacles, ateliers en direction des familles, et projets spécifiques s'inscrivant dans la durée (depuis plusieurs années par exemple, ALPE travaille sur le thème de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance).
- Représentation : Représentation politique : administrateur UDAF – Partenaire du Dispositif Régional d'Accompagnement des projets de l'Économie Sociale et Solidaire – Participation aux Conseils de développement de territoires de Pays, aux instances départementales concernant l'accueil du jeune enfant et le soutien aux initiatives parentales (Commission départementale de l'accueil de la petite enfance, REAAP, etc...) et représentation technique : différents groupes de travail concernant le champ de l'accueil du jeune enfant et de sa famille sont proposés.
- Formation : ALPE est un organisme de formation qui met en place chaque année une offre de formation à destination des professionnels et bénévoles de l'ensemble des structures d'accueil petite enfance de notre territoire. ALPE se déplace sur site pour répondre aux questionnements des bénévoles, les former et les accompagner dans leurs différentes tâches de gestionnaires de structures d'accueil petite enfance.
- Animation : Animer une ludothèque itinérante au service de l'objet de l'association : La Turboludo.

Siège : 3 bis Place de la Mairie – 04 200 PEIPIN – 04 92 34 52 97 - asso.alpe@orange.fr

L'Agence France Entrepreneur (ex APCE)

Métier				Expertise thématique								Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle
				P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C					O	-	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'Agence France Entrepreneur (AFE) a pour membres fondateurs, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Association des Régions de France (ARF), le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), CCI France et l'Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat(APCMA).

Elle a pour objet de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones de revitalisation rurale, des outre-mer et des zones d'aides à finalité régionale, au service de trois priorités :

- favoriser les créations et les reprises d'entreprises les plus pérennes et créatrices d'emploi ;
- aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi ;
- innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique.

L'Agence France Entrepreneur en lien avec ses membres fondateurs et leur réseau, et l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial publics et privés, a pour missions :

- de déployer une stratégie nationale de soutien à l'entrepreneuriat afin de favoriser la création d'activités et d'emplois sur tous les territoires, en particulier pour les territoires fragiles. Dans le cadre de cette stratégie, l'Agence France Entrepreneur coordonne la mise en œuvre de l'action publique au niveau national, en animant les travaux permettant de coordonner une programmation des financements nationaux de soutien aux réseaux d'appui à la création et reprise d'entreprises, et en réalisant la programmation des crédits d'intervention qui lui sont alloués. Elle renforce l'articulation des actions nationales et territoriales. Elle veille pour cela au renforcement et à l'adaptation de l'offre de services en faveur des territoires fragiles.
- de promouvoir l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprendre, en particulier dans les territoires fragiles, en partenariat avec les acteurs de l'écosystème entrepreneurial.
- d'informer et d'orienter les entrepreneurs et les porteurs d'un projet entrepreneurial.

L'Agence France Entrepreneur constitue l'un des acteurs de référence en matière d'information sur la création, la reprise et le développement des entreprises en France. Elle propose, à l'aide d'outils numériques innovants, un accès simple et personnalisé à l'information et à l'offre d'accompagnement disponible sur les territoires. Elle offre, au travers notamment de son site internet, un espace collaboratif et d'échanges pour les entrepreneurs et les acteurs de l'entrepreneuriat dans les territoires :

- d'innover et d'accompagner l'émergence d'un cadre plus favorable à l'initiative économique notamment au profit des territoires fragiles. Elle détecte les initiatives et les pratiques innovantes dans les territoires, et assure leur promotion et leur diffusion, dès lors que les évaluations sont concluantes. Elle favorise le développement des projets innovants et leur passage à une échelle plus large. Elle assure une veille sur les bonnes pratiques mises en œuvre à l'étranger.

- de mesurer et d'évaluer l'action publique de soutien à l'entrepreneuriat et de développer l'expertise sur l'entrepreneuriat en intégrant notamment une dimension territoriale. L'Agence France Entrepreneur s'inscrit dans une démarche d'ouverture des données publiques (open data) afin que la contribution économique et sociale de ses travaux puisse être démultipliée par les utilisateurs.

Pas d'antenne en Région néanmoins beaucoup de services sur leur plateforme internet utilisé par des acteurs de la région : <https://www.afecreation.fr/pid302/boite-a-outils.html?espace=3>

APPASCAM

Métier						Expertise thématique								Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle	
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C			06			O	€	Association et particuliers	Sport et Culture

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'Association pour la Promotion et la Professionnalisation de l'Animation Sportive et Culturelle dans les Alpes-Maritimes ayant reçu le label CRIB, Plate-forme de soutien et d'information à la vie associative, et étant un Comité Territorial d'Appui de l'AREESS ; elle reçoit et accompagne toutes les associations et les porteurs de projets.

De plus, elle œuvre quotidiennement dans le domaine de l'emploi grâce, notamment, à son service de Bourse à l'Emploi. Ce service gratuit est ouvert à tous les demandeurs d'emploi des domaines du sport et de l'animation socioculturelle. Il permet également aux employeurs de déposer leurs offres et de trouver le profil adéquat.

L'APPASCAM offre également différentes formations destinées aux dirigeants, aux bénévoles et aux employés permettant d'optimiser la gestion des associations.

En relation constante avec les différents acteurs de la vie associative du département 06, l'APPASCAM s'attache à apporter aux associations des prestations de qualité.

Siège : 2 Rue Foux - Résidence le Grand Large Bât le GALION 1 06800 CAGNES SUR MER – 04 92 13 79 79 - appascam@profession-sport-loisirs.fr

BA.BALEX

Métier						Expertise thématique						Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle						
							OI	J	RH	GF	RF							04	05	06	13	83	84	O	€	Association, entreprise de l'ESS, collectifs de faits	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'association B.A BALEX a pour projet de promouvoir une Citoyenneté active grâce à la diffusion du Droit.

Elle favorise la mobilisation directe et durable des citoyens dans les affaires de la Cité grâce à la maîtrise des enjeux, débats et techniques du Droit. L'accès au Droit devient le levier et l'instrument de la participation des citoyens, surtout lorsqu'ils se regroupent pour agir. Car c'est la spécificité de BA BALEX que d'avoir choisi de cibler les acteurs collectifs de la Cité que sont les associations et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le cœur de métier est donc la transmission des connaissances, méthodes et outils permettant aux collectifs de monter en compétence sur les sujets juridiques intéressant leur projet. Qu'il s'agisse de comprendre l'environnement règlementaire ou d'œuvrer à le faire évoluer, l'appropriation du Droit est vectrice de citoyenneté.

Elle a développé quatre activités à destination des associations et entreprises de l'ESS :

- Accompagnement juridique (individuel, collectif, ponctuel ou annuel réservé aux adhérents)
- Formations juridiques des bénévoles et salariés
- Gestion d'un espace-ressources juridiques
- Développement d'étude-action en matière de Citoyenneté participative

Elle est CRIB sur les Bouches du Rhône.

Elle propose des permanences sur Marseille, Aix-en-Provence, Pertuis et peut intervenir sur l'ensemble du territoire.

Enfin, elle est en lien permanent avec des professionnels du Droit – avocats et notaires - vers lesquels elle réoriente lorsque la situation l'exige.

Siège : 84 rue Sylvabelle – 13 006 MARSEILLE – 09 51 78 26 82 - gwladys@babalex.org

Le Réseau BGE

Métier						Expertise thématique								Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste	

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les BGE, Ecoles d'entrepreneuriat, Appui aux entrepreneurs ont pour missions de :

- Promouvoir et soutenir la création et le développement des entreprises de PACA
- Favoriser les initiatives individuelles pour créer des activités économiques et des emplois
- Accompagner les créateurs tout au long du projet et assurer un suivi de la jeune entreprise
- Conseiller les chefs d'entreprises
- Proposer des formations adaptées
- Participer activement à la revitalisation du tissu économique et du développement local
- Financer la création/reprise d'entreprise

Les BGE en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Le Réseau BGE en PACA est porté par l'Union régionale des BGE PACA – Actipôle 12 – 7, rue Gaston de Flotte – 13012 Marseille – 04.91.90.88.66

BGE Provence Alpes Méditerranée (Accès Conseil) – Direction générale – Actipôle 12- 7, rue Gaston de Flotte – 13012 Marseille – 04.91.90.88.66

Les agences Alpes de Haute-Provence et Hautes Alpes

- Forcalquier Couvent des Cordeliers - Boulevard des Martyrs 04300 Forcalquier
- Tél. : 04 92 77 16 70
- Manosque Résidence l'Etoile – BT. C - 152 Rue des Heures Claires - 04100 MANOSQUE
- Tél. 04 92 77 16 70
- Gap : 7 Rue Bayard 05000 Gap - Tél. : 04 92 77 16 70

Les permanences :

- Serres Relais de Service Public - 18 rue de Varanfrain 05700 - Serres - Tél. 04 92 77 16 70
- l'Argentière la Bessée Relais de Service Public - Avenue Vallouise 05120 - L'Argentière-la-Bessée Tél. 04 92 77 16 70
- Digne les Bains Chambre des métiers - Allée des Fontaniers 04000 - Digne - Tél. 04 92 77 16 70

Les agences Bouches-du-Rhône :

- Aix-en-Provence 20, route de Galice 13100 Aix en Provence
- Arles Village d'entreprises - 1, rue Copernic – 13200 Arles
- Aubagne ZI Les Paluds Espace AGRUMA- 672 avenue de la Fleuride 13400 Aubagne
- Marseille Sud : Actipôle 12 – 7, rue Gaston de flotte – 13012 Marseille – 04.91.90.88.66
- Marseille Centre : World Trade Center- 2 Rue Henri Barbusse- 13002 MARSEILLE
- Salon de Provence : AgglopoLe Provence - ZAC de la Gandonne - 32 rue de la Garbiero - 13300 SALON DE PROVENCE

Les permanences :

- Marseille Nord : Plate-Forme de Services Publics de Bougainville - 9 Rue Cougit - 13015 MARSEILLE
- Marseille Nord : Pôle de l'entrepreneuriat de la cabucelle – 211, chemin de la madrague ville – 13015 marseille
- Aix centre : Cité des Métiers - 1 cours Sextius - 13100 AIX EN Provence
- Venelles : CCAS - Impasse Campanella - 13770 Venelles
- Gardanne : AAI 35, rue Borely 13120 Gardanne
- Martigues : Maison pour l'Emploi du Pays Martegal et Côte Bleue – Espace Max Payssé Quai Lucien Toulmond 13500 Martigues
- Vitrolles : COSENS Relais du Griffon 439 route de la Seds 13127 Vitrolles

Les agences Var :

- La Valette du Var 86, avenue des Frères Lumière 83160 - La Valette du Var

Les permanences :

- Fréjus : Maison des Associations, 642, rue des batteries 83600 Fréjus
- Brignoles : CEDIS, 354, avenue de Burlière 83170 Brignoles
- Toulon/St Jean-du-Var : Pole jeunesse, 6, rue Jules Renoux 83000 Toulon
- Toulon/Ste Musse : Maison des Services Publics – Vieux Chemin de Ste Musse 83000 Toulon
- Aups : Maison des territoires, Route de Salernes – Quartier les Uchanes 83 630 AUPS

Les agences des Alpes Maritimes :

- ACEC NICE PORT 11, place Ile de Beauté 06300 Nice
Tél : 04 93 89 45 65 - Site web: www.acec06.org
- Cagnes sur mer - Zone médiane: 157 avenue de Nice - 06800 CAGNES SUR MER –
Tel: 09.51.86.39.60
- Le Cannet- Bassin Ouest: 63 rue de Cannes - 06110 LE CANNET - Tel: 04.93.46.93.79
- Nice Ariane - Zone Franche - 25 rue Amédée VII - 06300 NICE - Tel: 04.93.54.63.28
- Menton- Bassin Est

Les Comités de Bassin d'Emploi

Métier					Expertise thématique						Territoire				PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle		
					P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05			84	O	€	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Créés dans les années 1980, sous le nom de « Comités locaux pour l'emploi », aujourd'hui nommés Comités de bassin d'emploi, ils sont des instances françaises de dialogue social élargi. La loi indique le rôle des CBE comme "des instances locales d'animation du dialogue social, de concertation et d'action dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la situation locale de l'emploi et du développement local des territoires".

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

- **CBE Drac Buëch Durance – Comité d'expansion 05**

Agréée Comité de Bassin d'Emploi de Gap par la Préfecture des Hautes-Alpes depuis 1999, l'association se charge de 4 grandes missions :

- Structuration et valorisation du territoire.
- Amélioration de la compétitivité des entreprises.
- Création de nouvelles activités / nouveaux emplois.
- Promotion de l'insertion et de l'emploi.

Au delà de la connaissance du territoire haut-alpin et de ses acteurs, l'expertise en gestion de projets de développement économique territorial concerne :

- Le conseil aux entreprises en création ou en développement
- La mise en relation avec des partenaires financiers publics et privés
- Un accompagnement dans le développement de filières économiques complètes impliquant tous les acteurs de la chaîne de valeur.
- L'appui à l'innovation de produits ou services en co-conception avec leurs usagers (définition du cahier des charges/mise en tests et expérimentation/évaluation).
- L'intégration dans les réseaux régionaux, nationaux, européens de l'innovation.
- L'intelligence économique, afin de saisir des opportunités de développement
- Le montage de projets simples ou plus complexes (fonds européens)

Siège : 40 rue Carnot - 05000 GAP - Tél. 04 92 53 30 30 - contact@comite-expansion05.fr

- **(CBE Pays Cavare et des Sorgues), depuis 2014, Maison de l'Emploi et de l'Entreprise Sud Vaucluse (M2E)**

L'association a pour objet de contribuer à la promotion de l'emploi et au développement économique du territoire, notamment à travers les domaines d'interventions suivants :

- l'observation des évolutions du marché du travail et de l'environnement économique

- l'organisation et l'animation de la concertation économique et du dialogue social sur le territoire
- les actions en faveur de l'emploi, la qualification et le développement des compétences
- l'accompagnement à la création, au développement, et à la reprise des entreprises
- la sensibilisation et l'accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire
- l'anticipation et le traitement des mutations économiques
- le développement des clauses liées au développement durable dans les marchés publics.

La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise Sud Vaucluse (M2E SV), peut accompagner dans toutes les étapes des projets solidaires. Dans le but d'œuvrer au développement d'actions innovantes socialement et durables sur le territoire, l'association propose un accompagnement individuel et/ou collectif au montage de projet ou au développement de structures ainsi qu'un accompagnement personnalisé et un suivi d'activité évolutif.

Les Pôles Développement de l'Emploi et Création d'activités accompagne les porteurs pour :

- Poser les bases du projet (évaluer l'utilité sociale et la faisabilité du projet, identifier les besoins et problématiques...)
- Structurer le projet (étude de marché, prévisionnel, étude juridique, formalisation du projet)
- Rechercher et mobiliser des partenaires et des financements
- Appuyer à la consolidation et au développement des activités

Siège administratif : 15, Avenue Pierre Grand -Bat administratif 1, MIN de Cavaillon 84 953
CAVAILLON CEDEX - Tel : 04 90 04 00 81 - Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

A l'Isle-sur-la-Sorgue : Le point emploi - 8, quai Jean Jaurès -Tel : 04 90 26 49 82
Chaque matin de 9h à 12h, chaque après-midi de 14h à 17h (sauf le vendredi AM)

A l'Isle-sur-la-Sorgue : La communauté de communes PSMV - 350, avenue de la petite marine
Sur rendez-vous - Tel : 04 90 21 10 22

A Lagnes : Au centre tertiaire de la communauté de communes LMV - La Poucelle, Allée de la grange
Sur rendez-vous

- ***CBE Sud Luberon***

Le CBE Sud Luberon a pour missions de valoriser, conseiller, aider et animer le territoire du Sud Luberon qui rassemble 22 communes, 7261 entreprises et près de 48 500 habitants. Il accompagne les projets de territoire. Il est membre du réseau PROMESS 84 et de la CRESS PACA.

Les actions du CBE se regroupent autour de quatre axes principaux :

- De l'idée au projet : conseil sur le cheminement de la réflexion en donnant les moyens de faire aboutir les projets en développant les réseaux, en élargissant la connaissance territoriale tout en accompagnant dans la réalisation de l'étude de marché, financière et la recherche de partenariats

- Création, reprise d'entreprises : accompagnement individuel ou en collectif proposant des ateliers spécifiques et des sessions de formation ainsi qu'un parcours d'accompagnement nommé « Synergie Entreprendre »
- Accompagnement des entrepreneurs : organisation de réunions mensuelles, thématiques, relais territorial de la couveuse CREA84, proposant également un accompagnement sur le long terme pendant les 3 premières années de développement d'activité
- Animation économique et développement des territoires : travail coopératif sur des actions européennes, GPECT, Économie circulaire ayant reçu le trophée de l'association exemplaire et innovante du Pays d'Aix en tant que Lauréat 2015
- Acteurs de l'innovation sociale : soutien aux projets de l'ESS, appui au montage de SCOP, accompagnement des associations.

Siège : 180 Rue Philippe de Girard - 84120 Pertuis - Tél : +33 (0)4 90 79 53 30

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00

- ***CBE du Pays du Ventoux Comtat Venaissin***

Le CBE Pays du Ventoux Comtat Venaissin œuvre au développement économique local en soutenant l'émergence de nouvelles activités sur le territoire

L'objectif étant de faire profiter du réseau de partenaires du CBE et ensemble, participer pleinement au développement économique du territoire. Il mène des missions d'accompagnement aux porteurs de projets individuels et collectifs en facilitant les partenariats locaux via la fonction d'animateur du dialogue social territorial.

Le CBE est doté d'un outil transversal à ces deux pôles d'action :

- L'observatoire socio-économique du Ventoux dont la fonction est d'assurer une veille d'information territoriale.
- L'aide à la décision via analyses socio-économiques, études de marche, etc.

Le CBE développe des outils et de nouveaux moyens sur ces deux axes principaux :

- Pérenniser les TPE existantes sur leur territoire : offre de services post-crédit
- Soutenir des projets ambitieux relatifs à l'Économie Sociale et Solidaire.

Siège : 1268 Avenue Dwight Eisenhower, 84200 Carpentras - Tel : 04.90.61.73.89

- **CBE du Pays d'Apt**

Le CBE du Pays d'Apt est un acteur territorial reconnu pour sa capacité à fédérer et à innover, tout particulièrement dans le domaine du développement économique local.

Sous forme associative, actif depuis plus de 30 ans sur son territoire, le CBE est une instance locale de dialogue social territorial élargi. Il intervient sur quatre axes :

- la promotion, la sensibilisation à l'Économie Sociale et Solidaire et l'émergence et l'accompagnement des projets associatifs et coopératifs du territoire : En chiffres, ce sont pas moins de 300 porteurs sensibilisés, 2 grandes rencontres thématiques
- l'accompagnement à la création/à la transmission et au suivi des entreprises : La création d'entreprise et/ou la reprise d'entreprise via le CBE touche en moyenne 300 porteurs de projets accueillis par an et un volume de 70 à 80 créations d'entreprises
- le développement de l'emploi : par l'organisation de rencontres thématiques emploi tels que le Forum Emploi de Février, job dating, portes ouvertes....et par la mise en place avec d'autres acteurs du territoire d'actions de coaching et d'accompagnement à l'emploi à destination des seniors, des personnes des quartiers prioritaires de la politique de la ville...
- le développement économique des entreprises du territoire avec la mise en place d'une démarche de GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) autour de trois actions phares, reconnues et approuvées : Appui au développement des entreprises (appui pour recherche de financement, appui RH, organisationnels, structurels...)

Le CBE a également créé et anime le club de dirigeants et chefs d'entreprise Oser Reso afin de faciliter la connaissance des entreprises entre elles et le développement de partenariats.

Siège : Pépinière d'entreprises Bernard Chevalier - Avenue Eugène Baudouin 84400 APT -04 90 04 88 58

- **Emergence, CBE du Pays S.U.D.**

L'association Emergence est dotée de l'agrément CBE pour le Comité de Bassin d'Emploi du Pays S.U.D. Depuis 1991, elle est présente sur le territoire de l'Ubaye depuis 2004 dans le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance. Elle rassemble des chefs d'entreprise, représentants syndicaux, élus et associations.

Elle œuvre pour le développement économique territorial et porte 6 missions spécifiques et complémentaires :

- Attractivité et implantation d'entreprises
- ESS
- Entreprises et environnement
- Emploi, Formation et saisonnalité
- Mobilité vers l'emploi
- Mobilité internationale

L'association Emergence gère l'Espace Rural Formation, labellisé Maison de Services au Public, et participe également à la mise en place et au fonctionnement d'un relais de services Publics sur le territoire des communautés de communes de l'Embrunais et du Savinois Serre-Ponçon.

Siège : Hôtel d'entreprises- Quartier Craplet - 2bis, avenue Ernest Pellotier - 04400 Barcelonnette -
Tel : 04 92 81 16 92 - Email : info at cbe-emergence.com
Lundi au vendredi de 9h00 à 12H30 et de 14H00 à 17H30

Permanences :

- A Barcelonnette : Tous les jours du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 - 2bis, avenue Ernest Pellotier -Hôtel d'entreprises Bâtiment 26 – Quartier Craplet 04400 Barcelonnette
Téléphone : 04 92 81 16 92 - E-mail : info[at]cbe-emergence[point]com
- A Embun : Tous les 2ème jeudis de chaque mois de 13h30 à 17h00. Anciens locaux du CAUE, Rez de chaussée de l'Archevêché, face au jardin.
- A Savines-le-Lac : Tous les jeudis matins. SUR RENDEZ-VOUS. Téléphone : 04.92.81.16.92
- A La Bréole : Prendre rendez-vous au 04 92 81 16 92

Agence CLAIE

Métier						Expertise thématique							Territoire				PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle			
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C			06				O	€	Association, scop		Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

La CLAIE a été créée en 1995 par le regroupement de différents acteurs de l'insertion par l'activité économique du territoire niçois pour participer au développement de ce secteur.

A partir de 1999 la CLAIE s'est développée à la fois sur son objet initial (l'appui et la représentation des structures de l'IAE) mais également en proposant ses services pour l'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire.

Dès lors, la CLAIE a eu pour but de participer au développement de l'économie sociale et solidaire dans les Alpes-Maritimes en lien avec les actions locales, régionales, nationales et européennes.

La CLAIE intervient chaque année en direction de 130 structures, représentant près de 1500 emplois.

En 2016, la Claie devient acteur de l'économie Sociale et Solidaire des Alpes-Maritimes.

L'Agence propose des services d'accompagnement, gère le DLA 06 et est mandataire principal du Lot 3 des CTA de l'AREESS.

La CLAIE apporte un appui technique et représente les structures d'insertion par l'activité économique au sein du CDIAE. Elle anime le réseau local d'accompagnement de l'ESS dans les Alpes-Maritimes Elle porte le Dispositif local d'accompagnement dans les Alpes-Maritimes.

La CLAIE propose un catalogue de formations à destination des acteurs qui participent au développement de l'ESS dans les territoires (salarié(e)s, bénévoles, porteurs de projets, agent(e)s de collectivités...).

Siège : 6 Rue Penchienatti - 06000 Nice - Tél. 04 92 07 19 22

Dracénie Solidarité

Métier						Expertise thématique							Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle		
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C				83		O	€	Association	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Elle a été créée en 2006 en qualité d'antenne territoriale de l'Union Diaconale du Var. Elle a pour finalité la lutte contre l'exclusion sociale sur la Dracénie.

Elle anime :

- L'Épicerie Solidaire de Draguignan
- Les Jardins d'Insertion du Muy
- L'Épicerie Itinérante sur l'aire Dracénoise

Elle participe au pilotage du projet d'Eco-Hameau Saint-François sur la propriété d'Erymanthe

Siège : 462 Boulevard John Kennedy, 83300 Draguignan -Tél: 04 94 85 43 55 -
epiceriesolidairedracenie@hotmail.fr

EGEE

Métier						Expertise thématique							Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle	
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

En région PACA, l'association rassemble 110 « conseillers », tous issus du monde de l'entreprise, tous pré-retraités ou retraités et surtout, tous animés du même désir : « aider les autres ». C'est essentiellement pour cette raison qu'ils ont poussé la porte de l'association EGEE. Les membres d'EGEE ont la possibilité de transmettre leur expérience et leur savoir-faire, fruits de carrières professionnelles riches et bien remplies. L'équipe de conseillers EGEE est un véritable « patchwork » de talents car ils sont, professionnellement parlant, issus de mondes divers et variés (chefs d'entreprises, direction générale, direction commerciale, marketing, finances, production, ressources humaines, juridiques, professions libérales, etc.).

Ils transmettent les connaissances, compétences et expériences qu'ils souhaitent partager. L'activité d'EGEE en PACA s'effectue autour de trois domaines bien précis :

- L'entreprise
- L'éducation
- L'emploi

Délégué Régional EGEE- Provence Alpes Côte d'Azur : paca@egee.asso.fr

Initiative France

Métier				Expertise thématique						Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle	
				P	OI	SD		GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste Individu	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Le réseau, c'est celui des plateformes, qui accueillent partout en France les créateurs, évaluent leur projet et le financent par un prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties et qui les accompagnent dans les années cruciales du démarrage. C'est aussi le réseau de bénévoles et de partenaires qui se mobilisent à leurs côtés. C'est enfin celui des entrepreneurs eux-mêmes qui s'entraident et partagent leurs expériences. Concrètement, le réseau Initiative fédère des associations locales indépendantes qui couvrent la quasi-totalité du territoire. Créé en 1985, ce réseau regroupe aujourd'hui 230 plateformes. Avec 16 565 entreprises financées en 2013 et plus de 39 538 emplois générés en première année, avec près de 900 salariés et 15 250 bénévoles mobilisés, Initiative France est un des réseaux nationaux du secteur associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Initiative Nice Côte d'Azur

ZA Nice La Plaine 1 avenue Emmanuel Pontremoli - Bât. C2 - 3e étage- 06200 NICE

Tel : 04 93 62 03 03 / Fax : 04 93 80 49 36 - Email : accueil@initiative-nca.fr / Site web :

www.initiative-nca.fr

Initiative Marseille Métropole

10 place de la Joliette Atrium 10.2 - Les Docks -13002 MARSEILLE

Tel : 04 91 99 01 53 / Fax : 04 91 99 01 41 - Email : imauries@initiativemm.fr / Site web :

www.initiativemm.fr

Initiative Haute Provence

55 avenue du 1er mai ZI Saint Joseph - 04100 MANOSQUE

Tel : 04 92 72 51 51 / Fax : 04 92 72 53 53 - Site web : www.initiative-hauteprovence.com

Initiative Sud Hautes Alpes

Micropolis Quartier Belle Aureille Bâtiment Aurora A n° 103 - 05000 GAP Cedex

Tel : 04 92 43 21 68 / Fax : 04 92 53 24 96 - Email : contact@initiative-sud05.fr

Var Initiative

178 avenue Vauban - 83000 TOULON

Tel : 04 94 91 02 02 / Fax : 04 94 91 02 24 - Email : m.houeix@var-initiative.fr / Site web : www.var-initiative.fr

Initiative Luberon

Pépinière d'entreprises Avenue Eugène Baudouin - 84400 APT

Tel : 04 90 04 88 58/ Fax : 04 90 04 72 31 - Email : g.lopez@initiative-luberon.fr / Site web : www.cbe-apt.com

Les Têtes de l'Art

Métier				Expertise thématique						Territoire			PEC	Bénéficiaire	Expertise Sectorielle	
				P	OI	SD	RH	GF	RF		06	13	83	O	Association Individu	Culture

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les Têtes de l'Art, association de médiation artistique, est spécialisée depuis 1996 dans l'ingénierie et l'accompagnement de projets artistiques participatifs. **Inscrite dans le champ de l'économie sociale et solidaire, l'association porte depuis 2010 un pôle d'accompagnement et de mutualisation, construit en réponse aux besoins des associations culturelles, artistes et porteurs de projet identifiés sur le territoire.**

Le Pôle Accompagnement et Mutualisation a pour mission principale l'appui à la transformation et à la structuration du secteur culturel, dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Il comprend 3 niveaux d'intervention :

- ▶ L'animation d'un réseau d'artistes pluridisciplinaires et de structures associatives du secteur culturel, intégré dans un réseau plus vaste de partenaires et interlocuteurs.
- ▶ La mutualisation de moyens et de compétences techniques grâce à une plateforme de mise à disposition de matériel ouverte aux artistes ainsi qu'à tous les acteurs du champ de l'ESS.
- ▶ L'orientation, l'information et l'accompagnement collectif et individuel pour les structures associatives culturelles, artistes et porteurs de projet relevant du champ Culture/Économie Sociale et Solidaire.

L'Accompagnements individuel

Pour qui ?

Les petites opérateurs culturels, les artistes et porteurs de projets des champs de la Culture et de l'Economie Sociale et Solidaire

Sur quoi ?

- > la gouvernance, vie associative et soutien à la fonction d'employeur
- > le modèle économique et pratiques de gestion
- > l'ancrage territorial et modes d'intervention auprès des publics
- > le développement de projets internationaux

Des temps d'accompagnement collectifs s'intègrent dans le parcours, en complément de l'Accompagnement individuel :

Les Form'Echanges

Pour qui ? Les artistes, les porteurs de projet, salariés et bénévoles de structures culturelles, étudiants, demandeurs d'emploi du secteur culturel...

Sur quoi ? Problématiques juridiques et administratives du secteur, réflexion autour des pratiques (artistiques, administratives, modes d'intervention auprès des publics, relations institutionnelles, ...)

Comment ? Chaque session comprend un temps d'apport par un spécialiste et un temps d'échanges de pratiques.

Les RDV de proximité

Pour qui ? Les artistes, porteurs de projet, salariés et bénévoles de structure culturelle, étudiants, demandeurs d'emploi du secteur culturel...

Sur quoi ? La compréhension des politiques publiques, du cadre administratif et juridique des filières d'activités, des acteurs structurant du secteur...

Comment ? La rencontre avec le représentant local d'une collectivité, d'organismes sociaux, de collecte de droit, de dispositifs...

L'offre de services de la SCIC SMart, dont les Têtes de l'Art hébergent le bureau marseillais, vient compléter, en totale synergie, les propositions du Pôle Accompagnement et Mutualisation afin d'apporter des solutions cohérentes et adaptées aux évolutions de la filière artistique et culturelle.

Siège : 29 rue Toussaint, 13003 Marseille - Tél : 04 91 50 77 61 - Email : contact@lestetesdelart.fr

Ligue d'enseignement

Métier						Expertise thématique							Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle	
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Association et individuel	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Fondée en 1886, la Ligue est l'un des plus grands mouvements fédératifs d'associations locales. Mouvement d'idées, elle promeut la Laïcité comme valeur républicaine fondamentale; elle porte le projet d'une Démocratie érigée sur davantage de Solidarité pour plus de Citoyenneté.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30.000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets. Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.

La fédération Alpes du Sud

La Fédération Alpes du Sud regroupe la Ligue 04 et ADHELHA 05. Les deux structures ont un pôle de soutien à la vie associative proposant une assistance méthodologique et technique, des sessions de formations des bénévoles et des professionnels, des centres de ressources documentaires à Digne et à Gap ainsi que des permanences avec les partenaires de la Fondation de France et de France Bénévolat.

La Ligue d'enseignement 04

Siège : 9, chemin des Alpilles 04991 Digne-les-Bains cedex -Tel : 04.92.30.91.00

Mel : fol04@laligue-alpesdusud.org

La Fédération ADELHA (Action Développement Éducation Laïcité Hautes-Alpes)

L'association ADELHA propose des actions complémentaires au sein du territoire du 05 que ceux proposer dans le 04 tels que :

- Programme annuel de formation d'élus
- Missions complémentaires vie associative
- Tiers de confiance URSSAF
- Rendez-vous décentralisés dans des relais locaux, orientation vers les dispositifs d'accompagnement
- CRIB 05
- Porteur du Dispositif Local d'Accompagnement

Siège : Hautes-Alpes -2, avenue Lesdiguières 05000 Gap -Tel : 04.92.56.02.03- adelha05@laligue-alpesdusud.org

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Technopôle de Château Gombert - Espace Nobel Bât D1 - 11 rue Frédéric Joliot Curie - 13 013 Marseille - www.cresspaca.org 50 / 130

La FOL 83

La FOL du Var est la délégation départementale de la Ligue de l'Enseignement qui rassemble, par le biais de ses Fédérations départementales, 30 000 associations en milieu rural et urbain, et 3 millions d'hommes et de femmes de tous âges et de tous milieux.

La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var est présente dans chaque commune, dans chaque quartier où elle favorise l'action sur le terrain, elle engage des partenariats avec les collectivités locales. Elle propose une action globale, éducative, sociale et culturelle. Elle met en œuvre de multiples prestations et des services, elle assure l'animation d'un réseau associatif dense.

Elle soutient activement les associations scolaires et universitaires en tant qu'œuvre complémentaire de l'enseignement public. Elle favorise les actions qui retissent les liens sociaux, qui génèrent de nouveaux emplois et qui participent d'une conception harmonieuse de l'aménagement du territoire. Elle développe activement le débat d'idées en mettant en perspective les mouvements de notre société par une vision progressiste des valeurs républicaines. Elle est l'une des plus importantes organisatrices de vacances et de tourisme social et éducatif, d'activités éducatives, de loisirs et sportives.

La FOL a un service Vie Associative qui regroupe :

- un CRDVA,
- un Pôle d'appui départemental à la Vie Associative,
- le Dispositif : Ose tes idées,
- des formations de bénévoles,
- une certification de formation à la gestion associative,
- les assurances APAC,
- des accompagnements aux porteurs de projets dont AREESS.

Siège : 484 Avenue des Lices, 83000 Toulon – Tél : 04 94 24 72 96 –email : fol83@laligue.org

PROMESS 84

Métier						Expertise thématique							Territoire					PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle		
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C						84	O	€	Association, SCOP, mutuelle, entreprise d'insertion	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Créé en 2009 le réseau PromESS84 rassemble en 2015, 45 entreprises et structures de l'ESS composées d'associations employeuses, de coopératives, de mutuelles, d'entreprises de l'insertion par l'activité économique et de fondations.

PromESS84 assure les missions suivantes :

- **Représentation et promotion de L'ESS.** Promess84 organise :
 - ◆ Les Rencontres annuelles de l'ESS dans le cadre du mois national de l'ESS
 - ◆ "le calendrier du mois de l'ESS en Vaucluse" rassemblant toutes les manifestations qui ont lieu dans le Vaucluse pour lancer et dynamiser le mois de novembre.
 - ◆ "le Carrefour de l'information ESS en Vaucluse". Un besoin croissant d'informations des adhérents et des structures de l'ESS a conduit l'association à créer, infos, veilles, offres d'emploi, appels d'offre, formations.... Qui sont envoyés aux adhérents mais aussi à tous les partenaires qui en ont fait la demande.
 - ◆ Le site internet www.promess84.fr
 - ◆ PROMESS84 représente la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire en Provence Alpes-Côte d'Azur auprès des collectivités, des acteurs et partenaires vauclusiens par le biais de son UTSS84 (Union territoriale d'ESS). C'est ainsi que le réseau a participé aux travaux du CLDESS de l'Agglomération du Grand Avignon" ainsi qu'à la réunion publique du CLDESS de la Communauté des Communes Rhône-lez-Provence ; et a suivi les candidatures à l'appel à projet PTCE 2015 du département 84 dont "Matières et couleurs du Luberon" a été le Lauréat en janvier 2016.
- **Anime le dispositif AREESS** du Comité territorial d'Appui du Lot Alpes Vaucluse Camargue
- Crée un site de vente en ligne "**CONSOMMEZ LE VAUCLUSE**" afin d'accompagner les créateurs de Vaucluse : structures d'insertion par l'activité économique, ESAT, agriculteurs qui produisent des produits transformés, et petites entreprises classiques à se développer.

Siège : 26 Rue des Teinturiers, 84000 Avignon – Tel : 06 46 89 43 43- contact@promess84.fr

Réseau Entreprendre

Métier				Expertise thématique						Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle	
				P	OI	SD		GF	RF	CM	C	04	05	06	13	83	84	O	-	Généraliste Individu	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Réseau Entreprendre a pour mission de contribuer à la réussite de nouveaux entrepreneurs significativement créateurs d'emplois et de richesses. Le cœur de métier de Réseau Entreprendre, c'est :

- l'**accompagnement par des chefs d'entreprise**. L'engagement de ces chefs d'entreprise au sein de Réseau Entreprendre est alimenté par leur passion de l'entrepreneuriat et leur envie de la transmettre à de nouveaux entrepreneurs dans un esprit de citoyenneté économique. Ainsi, les membres donnent bénévolement de leur temps pour étudier les projets, participer aux comités d'engagement, accompagner des lauréats et animer leur association... Ce qui représente plus de 70.000 heures de bénévolat par an.

- un **financement sous forme de prêts d'honneur**, particulièrement intéressants pour leur effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.

Réseau Entreprendre Provence

645 rue Mayor de Montricher - Tech Indus Bat B n°18
AIX-EN-PROVENCE 13854 France
Tél.04 88 05 63 20

Réseau Entreprendre Var

Maison des Technologies
Place Georges Pompidou
TOULON 83000 France
Tél.04.94.03.89.24

Réseau Entreprendre Côte d'Azur

1, bd Maurice Slama
NICE 06200 France
Tél.04.89.98.23.53

Réseau Entreprendre Rhône-Durance

46 cours Jean Jaurès
BP 70 158
AVIGNON cedex 1 84008 France
Tél.04.90.86.45.59

Objectif Plus

Métier					Expertise thématique								Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle	
					P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04					O	€	Association	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Objectif Plus est une entreprise associative au service des associations...Objectif Plus n'a cessé de croître et de développer ses services pour répondre à un plus grand nombre d'utilisateurs et devenir aujourd'hui un acteur incontournable sur le territoire des Alpes de Haute Provence : une véritable plateforme d'appui et de conseil aux associations pour la promotion, la consolidation, la pérennisation de l'emploi associatif et le soutien aux associations et un groupement d'employeurs.

L'association Objectif Plus porte les pôles d'activités de la gestion de l'emploi, de l'insertion et du recrutement avec un agrément Association Intermédiaire et le pôle Appui Vie Associative.

Fin 2008, la création du Groupement d'Employeurs Objectif Plus Emploi mixte portant sur la mise à disposition de personnel et la mutualisation de l'emploi. Fin 2014, la constitution du Groupement Économique Solidaire, « Objectif Plus », structure « groupe » qui englobera les deux principaux pôles d'activités Objectif Plus Économie Sociale et Solidaire et Objectif Plus Emploi, et apportera à nos actions une meilleure lisibilité. Cette structuration doit également permettre, à terme, de répondre aux besoins des professionnels dans les secteurs relevant de l'économie marchande.

Objectif Plus se fixe les objectifs suivants : accueillir, orienter et informer les associations du département des Alpes de Haute Provence; soutenir techniquement la professionnalisation des acteurs associatifs; mettre en œuvre des services ciblés répondant à des besoins locaux du mouvement associatif; favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté dans les domaines du sport et de l'animation socioculturelle; être co-acteur des initiatives locales de développement dans l'emploi et de développement associatif; favoriser la mutualisation de l'emploi.

Les missions de l'association sont d'accompagner dans la création, le développement et la consolidation des emplois et des compétences en proposant les services suivants :

- Gestion de l'emploi – Tiers de confiance URSAFF
- Mutualisation de l'emploi
- Insertion des candidats dans le champ du sport, du tourisme et du loisir
- Porteur du DLA
- CRIB 04

53, Boulevard Gassendi - 04000 - Digne les Bains & 10, Rue Arthur Robert - 04100 - Manosque
Tel : 04 92 32 50 78/ 04 92 75 24 47 - contact@objectifplus.org

Union Diaconale du Var

Métier						Expertise thématique							Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle			
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C					83		O	€	Association	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'Union Diaconale du Var est une union de 27 associations. Elles animent et organisent la lutte contre l'exclusion sociale et œuvrent ensemble pour la promotion humaine en lien avec l'État et les collectivités locales. Elles participent ainsi à la mission de la diaconie de l'Église dans le Var.

L'Union s'est dotée d'un Centre départemental au service de chaque association :

- deux points d'appui à la vie associative, au service du développement social des territoires,
- des formations aux bénévoles et dirigeants des associations adhérentes,
- une quarantaine de maison d'accueil et de fraternité pour près de 23 000 personnes,
- une soixantaine d'actions et de dispositifs, favorisant la dignité, l'autonomie et l'accompagnement global de chaque homme, dans les domaines de l'hébergement, du logement, de la santé, du bien-être, de l'insertion socio-professionnelle, de la culture et des loisirs.

L'UDV est un partenaire associatif de l'État, de l'Agence régionale de la Santé, des collectivités locales, des structures sociales du var et du diocèse de Fréjus Toulon.

Siège : UDV – Maison Providence : 363 avenue colonel picot 83100 TOULON –Tel : 04 94 24 45 90 - secretariat-accueil@udv-services.fr - Du lundi au vendredi, de 9h-12h, 14h-17h

En passant par l'accompagnement à la consolidation et au développement

Les Dispositifs de l'accompagnement à la consolidation et au développement

Accompagnement Régional des Entreprises de l'ESS - AREESS



Métier		Expertise thématique						Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle				
		P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	-	Association, coopérative	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Mis en œuvre par la Région PACA, l'AREESS est un dispositif d'accompagnement de structures ou de collectifs d'entreprises de l'ESS visant la consolidation ou le développement d'activités économiques et marchandes de plus de 3 ans par le biais de réels parcours d'appui et d'expertises.

L'AREESS s'adresse à des entreprises de l'ESS (associations, coopératives, SARL ayant un agrément ESUS) employeuses ayant au moins 3 ans d'activités marchandes :

- en consolidation : qui bénéficie d'une visibilité sur la poursuite de leur activité à plus d'un an
- en développement : stratégie d'expansion par rapport à un marché porteur et prioritairement des projets de coopération et de mutualisation
- en difficulté : connaissance ou anticipation d'une problématique sur la poursuite de leur activité

Les Centres Territoriaux d'Appui ont pour missions principales : l'accueil, l'information, le positionnement, la prescription vers les outils d'accompagnement adaptés, le diagnostic et le suivi des structures relevant de l'ESS au sens de la loi du 31/07/2014, visant la mise en œuvre, la consolidation ou le développement d'une ou plusieurs activités ayant une dimension économique et marchande avérées.

4 missions principales sont ainsi identifiées :

- l'accueil, l'information, le positionnement, la prescription ;
- le diagnostic renforcé ;
- le suivi renforcé et la mesure d'impacts individuelle ;
- les Comités de Suivi Territoriaux (CST) ;

La Région a constitué un service d'Accompagnement Régional des Entreprises de l'ESS dans le but de leur fournir gratuitement une expertise qualifiée pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet de consolidation ou de développement. L'AREESS prévoit des modalités spécifiques pour les entreprises en difficulté : une prise en charge immédiate.

Le parcours d'accompagnement s'articule entre 2 niveaux les CTA et le CREA :

- **Les Centres Territoriaux d'Appui (CTA)**

Ce sont les prestataires de la Région qui ont des missions d'accueil, d'information, de positionnement, de prescription, de diagnostic et de suivi renforcé.

Ce sont des opérateurs de proximité assurant une fonction et un rôle de référent en direction des entreprises accompagnées.

Membres	Référents	Adresses postales	Téléphones	contacts mail
LOT 2				-
PROMESS 84	Martine BETHENCOURT-SCHERER - Emmanuelle ROIRON	Maison IV de Chiffre, 26, rue des Teinturiers 84 000 AVIGNON	04 88 54 34 82	contact@promess84.fr emmanueleroiron@promess84.fr
BGE ACTIV CONSEIL	Fatiha BEN NACEUR - Sabine MARTEL	82, route de Montfavet 84 000 AVIGNON	04 90 14 69 99	fatiha.bennaceur@activconseil.net et sabine.martel@activconseil.net
BGE ACCES CONSEIL Provence Alpes Méditerranée	Maxime CHABAL Céline MANCA	Actipôle 12 7 rue Gaston De Flotte 13 012 MARSEILLE	04 91 90 88 66	maxime.chabal@acces-conseil.org celine.manca@acces-conseil.org contact@acces-conseil.org
M2E Sud Vaucluse	Magali DE BAERE - Lise BAJEUX	15 Avenue Pierre Grand Bât. Administratif 1 - MIN de Cavaillon 84 953 CAVAILLON Cedex	04 90 04 00 81	m.debaere@m2esudvaucluse.fr contact@m2esudvaucluse.fr
CBE Sud Lubéron	Hervé DANNEELS - Claire FERNANDEZ	180 rue Philippe De Girard ZAC Saint Martin 84 120 PERTUIS	04 90 79 53 30	hdanneels@cbesudluberon.com cfernandez@cbesudluberon.com
CBE Pays de Ventoux/Comtat Venaissin	Marie GALLARDO	1268 avenue Dwight EINSENHOWER Route de Pernes 84 200 CARPENTRAS	04 90 61 73 89	marie.gallardo@cbeventoux.com m - contact@cbeventoux.com
CBE Pays d'Apt	Annie DELANGHE Fabrice AUGÉ-LARIBÉ	Pépinière d'Entreprises Bernard Chevalier Avenue Eugène BAUDOIN 84 400 APT	04 90 04 88 58	annie.delanghe@cbe-apt.com fabrice.auge-laribe@cbe-apt.com contact@cbe-apt.com
Emergence CBE du Pays S.U.D.	Florence GAILLAGUET - Manon BARBARIN	Hôtel d'Entreprises - Bât. 26 Quartier Craplet 2bis, avenue Ernest Pellotier 04 400 BARCELONETTE	04 92 81 16 92	fgaillaguet@cbe-emergence.com - mbarbarin@cbe-emergence.com
LOT 3				

Association CLAIE	Julie DERBOULE	6, rue Penchienatti 06 000 NICE	04 92 07 19 22	julie@claie06.fr contact@claie06.fr
APPASCAM	Benoit GIRAUD	2, rue de la Foux Résidence le Grand Large Le Galion 1 06 800 CAGNES SUR MER	04 92 13 79 79	appascam@wanadoo.fr
CROS COTE D'AZUR	Delphine BATOZ	Maison Régionale des Sports Immeuble Esterel Gallery 809 bvd des Ecureuils 06 210 MANDELIEU	04 93 93 61 10	d.batoz@croscotedazur.fr
IFAPE	Sébastien SERRA	97, montée de Font Vert 83 140 SIX-FOURS	04 94 07 16 85	sebastien.serra@ifape.org
LIGUE D'ENSEIGNEMENT DU VAR - FOL DU VAR	Alexandra SALACROUP	8 avenue Victor Agostini 83 000 TOULON	04 94 24 72 72	vie.associative@laligue83.org
MEDS	Nacéra BENOUDJIT	Arep Center 1, traverse des Brucs 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS	04 92 38 94 26	maison.economiesolidaires@orange.fr

- **Le Centre Régional d'Expertise et d'Animation (CREA) :**

Le CREA assure les fonctions de consultation des expertises nécessaires à l'accompagnement des entreprises. Ces domaines d'expertises sont identifiés dans le diagnostic.

Mobilisation des experts suite à la sélection entre diverses propositions effectuées par le bénéficiaire de l'accompagnement.

CREA - CRESS PACA

Laurent FIALON – Caroline RANDON

Espace Nobel

11 rue Frédéric Joliot Curie

13 013 MARSEILLE

04.91.54.96.75

laurent.fialon@cresspaca.org / caroline.randon@cresspaca.org



Le Dispositif Local d'Accompagnement – DLA

Métier					Expertise thématique								Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle
					P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	-	Association, SCOP	Généraliste	

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Le DLA⁴ est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale de bénéficier d'accompagnements sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Les cibles prioritaires du DLA sont les associations employeuses de petite et moyenne taille, les structures d'insertion par l'activité économique et les coopératives à finalité sociale créatrices d'emplois. Il s'agit plus particulièrement de structures qui :

- ont la volonté de consolider leur activité, de pérenniser leurs emplois
- ont identifié des difficultés qui nécessitent un appui professionnel
- s'interrogent sur leur stratégie de consolidation et de développement

Suite à un diagnostic, les chargés de mission DLA proposent aux structures d'utilité sociale un accompagnement individuel ou collectif de 2 à 5 jours, effectué par un consultant expert, sur des thématiques identifiées ainsi qu'un suivi continu. L'objectif est de leur permettre de renforcer leur modèle économique, et in fine de créer, consolider ou développer des emplois.

Un accompagnement DLA doit se justifier par la consolidation et le développement de l'emploi et/ou l'amélioration de sa qualité. Les thématiques d'intervention prioritaires sont : le modèle économique de la structure, la gouvernance associative, la gestion des ressources humaines et la fonction employeur, l'ancrage territorial de la structure et son lien aux collectivités (notamment en accompagnant la mesure de l'utilité sociale sur son territoire), etc.

- Alpes de Haute Provence (04)

Structure : Sport Objectif Plus

Chargé(s) de mission : Sylvie LE BRETON

Adresse : 53, bd Gassendi 04000 DIGNE LES BAINS

Téléphone : 04 92 32 50 78

Email : dla04@objectifplus.org

Site internet : www.sport-objectif-plus-04.org

- Hautes Alpes (05)

Structure : ADELHA - Ligue de l'enseignement 05

Chargé(s) de mission : Dorothee PAULIN, Quentin GONZALEZ

Adresse : 2 avenue de Lesdiguières 05000 GAP

Téléphone : 04 92 56 02 03

Email : dorothee.paulin@laligue-alpesdusud.org ; quentin.gonzalez@laligue-alpesdusud.org

⁴ www.info-dla.fr

Site internet: www.laligue-alpesdusud.org

- **Alpes Maritimes (06)**

Structure : Coopération Locale et Appui aux Initiatives dans l'Économie sociale et solidaire (CLAIE)

Chargé(s) de mission Julie DERBOULE, Mounir AMRAOUI

Adresse : 6 rue Penchienatti - 06 000 NICE

Téléphone : 04 92 07 19 22 :

Email : mounir@claie06.fr; julie@claie06.fr

Site internet : www.claie06.org

- **Bouches-du-Rhône (13)**

Structure : Economie Solidaire et Insertion Active (ESIA)

Chargé(s) de mission : Claire MOREAU

Adresse : 25 rue de la république 13002 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 59 85 70

Email : cmoreau@esia.org

Site internet : www.esia.org

- **Var (83) :**

Structure : Association IFAPE

Chargé(s) de mission : Sébastien SERRA

Adresse : 97, Montée de Font-Vert 83140 Six Fours

Téléphone : 04 94 07 16 85

Email : dla83@ifape.org

Site internet : www.dla83.org

- **Vaucluse (84)**

Structure : Economie Solidaire et Insertion Active (ESIA)

Chargé(s) de mission : Marilyn SAHNOUNI

Adresse : Maison IV de Chiffre, 26, rue des Teinturiers 84000 AVIGNON

Téléphone : 04 90 85 66 80

Email : msahnouni@esia.org

Site internet : www.esia.org

- **REGIONAL :**

Structure : CRESS PACA

Chargé(s) de mission : Laurent FIALON, Caroline RANDON

Adresse : Technopôle de Château Gombert - Espace Nobel Bât D1 - 11 rue Frédéric Joliot Curie - 13013 Marseille

Téléphone : 04 91 54 96 75

Email : dlapaca@cresspaca.org

Site internet : www.cresspaca.org

Les Opérateurs de l'accompagnement à la consolidation et au développement

Les Agences Régionales

ARII - PACA Mode d'Emploi

Métier				Expertise thématique						Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle	
							RH					04	05	06	13	83	84	O	-	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Expression d'un partenariat entre l'Etat, la Région, le Pôle Emploi et l'AFPA, mobilisé autour du thème de l'attractivité du territoire par les ressources humaines, PACA Mode d'Emploi, adossé à la MDER, mobilise son équipe pluri-disciplinaire pour faciliter le développement d'activités en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour faire avancer les projets, le dispositif RH de l'ARII permet de :

- Repérer les compétences présentes sur le territoire,
- Identifier l'offre de formation et être mis en relation avec les établissements,
- Connaître les pratiques sociales, la réglementation, les dispositifs financiers d'aide au recrutement et à la formation,
- Recruter des salariés étrangers,
- Repérer les bons réseaux d'acteurs.

ARII PACA

22 rue Ste Barbe - CS 30394

13217 Marseille cedex 02

Tél : + 33 (0)4 96 17 07 40

Fax : + 33 (0)4 91 90 01 58

contact@arii-paca.com

www.pacamodedemploi.com

ARCADE PACA

Métier				Expertise thématique						Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle	
				P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Association	Culture

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'Arcade accompagne le développement de la filière des arts du spectacle de Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'offre de services aux professionnels des arts du spectacle tient compte de la diversité et des spécificités des acteurs de la filière en répondant à leurs besoins par une analyse fine des spécificités et des approches, tout en envisageant la filière dans son environnement global.

Plusieurs actions et services sont développés par l'Arcade :

- L'information, l'orientation, le conseil : Un centre de documentation spécialisé ; un portail internet www.arcade-paca.com regroupant l'ensemble de la ressource produite par l'Arcade ainsi que des services et l'actualité des arts du spectacle en région ; un programme mensuel de journées d'information professionnelle, le programme ZOOM, qui se déroulent à l'Arcade ou sur les territoires ; des rendez-vous conseils personnalisés avec les responsables des pôles de développement artistique : chaque secteur du spectacle vivant est représenté à l'Arcade par un interlocuteur spécialisé, qui reçoit, oriente, et conseille les porteurs de projets concernant leur stratégie de développement.

- L'observation des arts du spectacle : L'Arcade produit un ensemble d'indicateurs sur les activités du spectacle vivant.

- Le développement des compétences : Accompagner les projets, mais aussi les individus qui les portent est une des missions de l'Arcade, à travers ce programme de formation professionnelle continue, mais aussi par l'intermédiaire de dispositifs particuliers, comme par exemple celui des

Postes Adac : adossé à la politique de soutien à l'emploi culturel de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Service Entreprise et emploi permet d'assurer un suivi et un soutien dans la pérennisation des activités de la structure bénéficiaire d'un poste Adac.

- La concertation des milieux professionnels

- La valorisation artistique

- Le programme de formation : L'offre de formation de l'Arcade est constituée d'un ensemble de modules cohérents et complémentaires, qui couvrent tous les champs de compétence liés à la mise en œuvre de projets artistiques et culturels.

> Depuis l'expression du projet jusqu'à sa mise en œuvre, toutes les étapes de travail sont abordées :

la production, la diffusion et la recherche de financements

> l'administration, la gestion des productions et des entreprises culturelles

> les stratégies de communication et les relations avec le public

ARCADE Provence-Alpes-Côte d'Azur - Agence régionale des arts du spectacle

6 place Barthélémy Niollon

CS 30759

13617 Aix-en-Provence cedex 1

Tél : 04 42 21 78 00

Fax : 04 42 21 78 01

mél : arcade@arcade-paca.com

Les cabinets de conseil privés

Métier						Expertise thématique								Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle
						P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste et spécialiste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Plusieurs centaines de consultant (e) s indépendants ou de cabinets conseil interviennent en PACA. Ils peuvent être mobilisés par des dispositifs publics (DLA, AREESS etc.) ou en direct par les structures. L'ensemble des thématiques et des besoins peuvent être couverts sous réserve, le plus souvent, d'une capacité financière de la structure ou de la prise en charge par un dispositif. Le coût représente le frein principal, notamment pour les petites structures ou celles en difficultés financières, d'accès à ces compétences.

La mobilisation d'un consultant nécessite également une bonne qualification du besoin (et une priorisation) ainsi qu'une anticipation de leur problématique (diagnostic et cahier des charges).

Plusieurs outils d'auto-diagnostic sont disponibles par exemple sur le site internet de l'AVISE, de Fond Asso, d'Opale Asso, d' Autodiagnosticasso...

Or, la sollicitation d'un appui extérieur est souvent réalisée lorsque la structure est déjà dans une situation complexe, voire au bord de la cessation de paiement.

Un enjeu fort pour les acteurs de l'accompagnement consiste donc à identifier ces structures et outiller la prise de conscience.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte plusieurs centaines de cabinets de conseil, organismes de formation... privés. L'ensemble de ces cabinets de conseil, accompagnement... privés, déploient des méthodologies d'intervention diverses telles que la formation, le coaching, etc.

Les Coopératives d'activités et d'emploi - CAE

Métier					Expertise thématique					Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle						
						P		SD		GF		MC	C		05		13	83	84	O	€	Individu	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) constituent un concept original permettant à un porteur de projet de tester son activité en toute sécurité, souvent formalisé sous la forme d'un contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) comme souvent également proposé en couveuse.

Les CAE sont constituées sous forme de Scop. Leur fonctionnement est assuré par un gérant et des chargés de mission. Chaque mois, il est demandé aux salariés entrepreneurs d'assister à une réunion sur la gestion de la CAE.

Un nouvel entrepreneur peut rejoindre une coopérative d'activités et d'emploi (CAE)⁵ qui est un regroupement économique solidaire de plusieurs entrepreneurs.

Cette forme d'entrepreneuriat collectif lui offre une solution pour lancer son activité. Le porteur de projet qui rejoint une CAE bénéficie d'un cadre juridique existant, d'un statut d'entrepreneur salarié en contrat à durée indéterminée et d'une protection sociale. Toute la gestion administrative, fiscale et comptable est mutualisée. Ce cadre lui permet ainsi de se concentrer sur son activité, avec une sécurité accrue. Réelle plate-forme entrepreneuriale, la CAE permet aux entrepreneurs regroupés au sein d'une même structure de fertiliser leurs expertises et partager leurs retours d'expériences. Cette solidarité est ainsi génératrice d'opportunités de développement (innovation, apport d'affaires...).

Les CAE en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

(Rond bleu pour les CAE ayant un secteur d'intervention spécifique)

CDE Petra Patrimonia

Couvent des Cordeliers – Boulevard des Martyrs

04 300 FORCALQUIER

04.92.78.16.54

Coodyssée

Avenue d'Embrun

05230 CHORGES

04.92.48.53.05

CAE Prisme

60, rue de la République

13 002 MARSEILLE

06.13.57.59.24

Energies Alternatives

52, la Canebière

13001 MARSEILLE

04.91.33.65.77

ACTICOP

157 avenue de Nice

06000 NICE

06.75.55.72.92

CdE Dolce Casa

Actipôle 13 – 7 rue

Gaston de Flotte

130012 MARSEILLE

04.91.93.54.75

CAE Boréal Innovation

5 rue Gilbert Dru

13002 MARSEILLE

04.91.01.64.70

⁵ www.economie.gouv.fr/ess/cooperative-dactivites-et-demplois-cest-quoi

Les Couveuses

La couveuse⁶ permet à un porteur de projet de tester son projet, de développer son entreprise et d'apprendre le métier de chef d'entreprise par une confrontation directe au marché, dans un cadre légal et sécurisé : le CAPE.

NOM	METIER				P	O	I	S	D	R	H	G	F	R	F	M	C	C	Territoir es	PEC	Bénéficiaires	Secteur d'activité
COSENS					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	0	€	individuel	culture, conseil, BTP, artisanat
Intermade					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13 / 83	0	€	individu, association, scop	Généraliste
CADO					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	13	0	€	Généraliste	Culture
Couveuse Interface					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	83/13	0	€	Généraliste	Généraliste
Diapason					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	0	€	individu	culture, création
Activie					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	0	€	individu	Généraliste
Couveuse 06					1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	6	0	€	individu, association	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

La liste des couveuses de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est consultable sur le site de l'union des couveuses : <http://www.uniondescouveuses.com/couveuses.php?region=paca>

Intermade et Cosens sont deux couveuses orientées sur l'accompagnement de projets collectifs relevant du champ de l'entrepreneuriat social et de l'économie sociale et solidaire.

COSENS - couveuse labellisée

2A rue de Rome
13001 - Marseille
Tél. 04 91 59 82 80
Fax. 04 91 59 82 81
e-mail : info@cosens.fr
site web : www.cosens.fr

INTER-MADE

18, rue du Transvaal
13004 - Marseille
Tél. 04 91 50 66 16
e-mail : contact@inter-made.org
site web : www.inter-made.org

Autres couveuses en région n'étant pas spécifiquement positionnées sur des projets d'économie sociale et solidaire : CADO, INTERFACE, DIAPASON, ACTIVIE, CDE SAP (Avignon, Marseille, Nice, etc.), COUVEUSE 06.

⁶ www.uniondescouveuses.com

Les financeurs publics

La Caisse des Dépôts et Consignation

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle					
							GF	RF			04	05	06	13	83	84	O	-	Association, SCOP	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les priorités de la Caisse des Dépôts et Consignation s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays. En tant qu'investisseur de long terme, la Caisse des Dépôts a accompagné l'évolution de la société française à chaque époque. Aujourd'hui, la Caisse des Dépôts et Consignation agit principalement sur quatre transitions :

- La transition territoriale : un accompagnement des acteurs locaux, des collectivités et des opérateurs dans le cadre de la réforme territoriale en participant à leurs projets de développement, indispensables à la compétitivité et à l'attractivité du pays.
- La transition écologique et énergétique : une mobilisation des capacités de financement et des outils pour accélérer la transition écologique et énergétique du pays
- La transition numérique : un soutien au développement de l'économie du numérique via l'équipement des territoires en infrastructures numériques mais aussi en développant les usages et les services numériques au bénéfice des clients
- La transition démographique et sociale : des solutions innovantes renforçant la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble

La Caisse des Dépôts et Consignation accompagne également les porteurs de projets « musique classique », « danse » et « paysage jeunes talents » sous forme d'une aide financière en mécénat.

Antenne pour la région Provence - Alpes - Côte d'Azur

19, place Jules Guesde - CS 42119 - 13221 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 39 59 00 / Fax : 04 91 39 59 40

Mail : dr.paca@caissedesdepots.fr

Antenne de Nice

Parc Arénas - Le Communica - 455, Promenade des Anglais - 06200 Nice cedex 3

Tel : 04 92 29 34 00 / Fax : 04 93 83 27 21

Email : dr.paca@caissedesdepots.fr

La Direccte

Métier				Expertise thématique								Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle		
				P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	-	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

La **Direction Régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi** en PACA est sous l'autorité du Préfet de région. Elle est composée d'une unité régionale et de 6 unités départementales, organisée en 3 pôles :

- Pôle Politique du travail
- Pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie
- Pôle Entreprise, emploi et économie : 4 services « Fonds Social Européen », « salariés et demandeurs d'emploi », « Entreprise » et « Contrôle de ma formation professionnelle et Politique du Titre »

Ce pôle est chargé de :

- soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises ;
- développer les compétences des salariés dans le cadre d'une stratégie de croissance de l'activité et de l'emploi ;
- anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail, notamment en améliorant l'efficacité du service public de l'emploi

LA DIRECTION RÉGIONALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIRECCTE Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25 rue Borde - CS 10009 - 13285 Marseille cedex 8

Tél : 04 86 67 32 00 / Fax : 04 86 67 32 01

LES 6 UNITÉS DÉPARTEMENTALES

Unité départementale des Alpes-de-Haute-Provence (04)

Centre Administratif Romieu - Rue Pasteur - 04000 Dignes-les-Bains

Tél. : 04 92 30 21 50 / Fax : 04 92 31 43 32

Unité Départementale des Hautes-Alpes (05)

Centre Administratif Desmichels - BP 129 - 05000 Gap

Tél. : 04 92 52 17 03 / Fax : 04 92 52 22 54

Unité départementale des Alpes-Maritimes (06)

Immeuble Porte de l'Arénas - Entrée B (3ème étage) - 455 Promenade des Anglais CS 43311 - 06206 Nice cedex 3

Tél. : 04 93 72 76 00 / Fax : 04 93 83 66 90

Unité départementale des Bouches-du-Rhône (13)

•Marseille :

55, boulevard Périer - 13415 Marseille Cedex 20

Tél. 04 91 57 96 00 / Tél. 04 88 77 88 77* / Fax : 04 91 53 78 95

• Aix-en-Provence :

Le Pilon du Roy - Bât. B - Rue Pierre Berthier - 13290 Les Milles

Tél. 04 42 39 56 00 / Tél. 04 88 77 88 77* / Fax : 04 42 39 56 01

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Technopôle de Château

Gombert - Espace Nobel Bât D1 - 11 rue Frédéric Joliot Curie - 13 013 Marseille - www.cresspaca.org 67 / 130

Unité départementale du Var (83)
177 Bd Charles Barnier - BP 131 - 83071 Toulon cedex
Tél : 04 94 09 64 00 / Fax : 04 94 22 18 14

Unité départementale de Vaucluse (84)
Adresse postale : LES SERVICES DE L'ETAT EN VAUCLUSE DIRECCTE PACA - UT de Vaucluse
84905 Avignon cedex 9
Réception du public : 6 rue Jean Althen - 84000 AVIGNON
Tél : 04 90 14 75 00 / Fax : 04 90 14 75 50

Dispositif NACRE

Ce dispositif est financé par la **Caisse des Dépôts et de Consignation**, et l'**Etat - Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social**

A partir de 2017, le Conseil Régional PACA financera également de dispositif.

Le parcours **NACRE** vise à accompagner le porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, en lui proposant un appui technique et financier en 3 phases :

- Phase 1 : aide au montage qui aide le porteur de projet à finaliser techniquement son projet de création/reprise d'entreprise (durée de 4 mois pour un projet de création et 6 mois pour un projet de reprise) ;
- Phase 2 : aide à la structuration financière et à l'intermédiation bancaire qui aide le bénéficiaire de l'accompagnement à présenter son projet à un tiers financeur, partenaire, etc. (durée de 4 mois pour un projet de création et 6 mois pour un projet de reprise) ;
- Phase 3 : aide au démarrage et au développement qui permet au porteur de projet de mettre son projet en perspective de démarrage et anticiper les difficultés (durée de 36 mois au total, décomposée en 3 périodes de 12 mois, à compter de l'immatriculation de l'entreprise).

Les porteurs de projet pouvant bénéficier de ce dispositif sont les créateurs ou les repreneurs d'entreprises et relèvent d'une situation spécifique :

- les Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou de l'allocation spécifique de reclassement (ASR) ;
- les Demandeurs d'emploi non indemnisés, inscrits depuis 6 mois sur la liste des demandeurs d'emploi au cours des 18 derniers mois ;
- les Bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation temporaire d'attente (Ata) ;
- les Personnes de 18 à 25 ans ;
- les Personnes de moins de 30 ans non indemnisées par l'assurance chômage ou reconnues handicapées ;
- les Personnes de 50 ans et plus inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi ;
- les Salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté, dans le cadre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- les Personnes créant une entreprise dans une zone urbaine sensible (ZUS) ;
- les Bénéficiaires du complément libre choix d'activité (CLCA).

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Technopôle de Château Gombert - Espace Nobel Bât D1 - 11 rue Frédéric Joliot Curie - 13 013 Marseille - www.cresspaca.org 68 / 130

Le Dispositif NACRE apporte une aide financière à hauteur d'un **Prêt à taux zéro d'un montant de 1 000 à 8 000 €, d'une durée de 5 ans maximum.**

L'aide financière au montage du projet et au développement de l'entreprise est accordée au cours de la phase 2 (l'accompagnement délivré dans les phases 1 et 3 est gratuit)

Ce prêt sera attribué après expertise du projet de création ou de reprise d'entreprise dans le cadre du parcours d'accompagnement Nacre. Il devra être couplé avec un prêt bancaire dont le montant et la durée devront être supérieurs ou égaux au montant et à la durée du prêt à taux zéro.

Par principe, le parcours ne pourra être suivi qu'une seule fois par un même porteur de projet.

Les Collectivités territoriales

Les Collectivités territoriales ont chacune, en fonction de leur compétence ou dans le cadre de leur clause de compétences générales, des aides de soutien à l'activité économique, au soutien à la vie associative, à des actions spécifiques pouvant intégrer le développement et la consolidation des projets ou directement des aides réservées aux personnes relevant du RSA, des situations de Handicaps...

Chacun des conseils départementaux, des métropoles, des communautés d'agglomération ou de pays ou encore des communes mettent en place des programmes, des dispositifs ou des aides en matière d'accompagnement directement aux bénéficiaires ou à l'organisme d'accompagnement en tant que tel. Par ailleurs, le soutien peut prendre plusieurs formes de nature financière, de mise à disposition de locaux ou de personnels et également de soutien en matière d'impression des supports de communication.

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dispositif CEDRE

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place le **Contrat d'Expérimentation pour le Développement Responsable de l'Emploi (CEDRE)** qui a pour objet de **financer les plans d'innovation sociale** des entreprises (PME) locales en développement.

CEDRE a pour vocation d'appuyer, sur **3 ans**, le **développement et le changement d'échelle d'une vingtaine d'entreprises** régionales ayant un projet de **développement économique avéré et créateur d'emplois de qualité**, s'intégrant dans une logique de développement durable. La mise en œuvre du dispositif et sa gestion ont été confiées à ESIA et CERISE regroupement de la scop Territoire et Développement/ afae.

Dispositif ARDAN

Le dispositif Ardan a pour objectif de favoriser l'émergence et le développement d'un projet d'activités nouvelles dans les petites entreprises et dans les associations par l'intégration de nouvelles compétences d'encadrement assurant le pilotage du projet.

Ce dispositif s'adresse :

- aux associations ou aux petites entreprises (ne dépendant pas d'un grand groupe)
- à toute personne en recherche d'activité professionnelle souhaitant mettre ses compétences en pratique dans la conduite d'un projet

Ardan peut les aider à pérenniser leur fonction aux côtés du dirigeant en faisant aboutir un projet au sein de son entreprise ou association.

- Le bénéficiaire intègre une organisation dans le cadre d'un stage de six mois avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il bénéficie de la rémunération associée, à laquelle s'ajoute une indemnité mensuelle de 460 € net.
- Il utilise et met en œuvre une méthode de travail pour guider la réalisation du projet : plans d'action, tableaux de bord, indicateurs de résultats. Des professionnels l'accompagnent et réalisent un suivi individualisé tout au long de sa mission.

- Il renforce ses compétences par une formation dispensée par le Cnam au cours de laquelle il enrichit son aptitude au management de projet en suivant huit modules (308 heures de formation dont 17 jours au centre). L'ensemble du parcours est validé par le Titre professionnel Entrepreneur de petite entreprise (Niveau III, enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles) délivré par le Cnam.
- Il bénéficie également d'un chéquier complémentaire de 1 500 € TTC dédié à des formations-métier et mobilisable à la carte.

Au terme d'un stage de 6 mois :

- l'entrepreneur doit avoir développé une nouvelle activité au sein de son entreprise ou de son association.
- la personne en recherche d'activité doit avoir piloté efficacement son projet et validé son stage par l'obtention du titre professionnel Entrepreneur TPE/PME.

Cnam entrepreneur(s) en PACA
12 place des Abattoirs
13015 Marseille
ardan.paca@cnam.f

Parcours performant et responsable

La Région, l'État, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et la Chambre de commerce et d'industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur proposent **LE PARCOURS PERFORMANT ET RESPONSABLE EN PACA** un parcours permettant aux entreprises de PACA de bénéficier d'une large gamme d'outils : diagnostic, intervention de consultants, valorisation de l'engagement RSE. Le chéquier-conseil est l'une des mesures phare du parcours, chaque entreprise engagée peut ainsi bénéficier de trois jours de conseil financés à 70%. Aujourd'hui des entreprises de PACA, quel que soit leur niveau d'appropriation de la RSE, peuvent rejoindre chaque jour le parcours et entrer dans la communauté des entreprises engagées.

contact@performant-responsable-paca.fr

Les fondations

Métier				Expertise thématique					Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle		
				OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	-	Association	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les fondations issues de l'économie sociale et solidaire constituent des acteurs partenaires de l'économie sociale et solidaire susceptibles d'apporter une aide au développement de projets d'intérêt collectif.

Elles apportent des fonds ainsi qu'une aide d'expertise, en particulier concernant les transformations législatives, réglementaires ou fiscales.

Toutes les fondations, issues du champ de l'ESS et du monde capitalistique, interviennent sur différents champs thématiques ou sectoriels tels que : le logement, la santé, l'environnement, l'action sociale, le développement local, jeunesse, etc ; pour soutenir principalement les entreprises de l'ESS.

Quelques exemples de fondations : Fondation Abbé Pierre, Fondation de France, Fondation AGIR SA VIE, Fondation Macif, Fondation Auchan, Fondation ADREA, Fondation Eovi, Fondation Aviva, Fondation Banque Populaire, Fondation Crédit Mutuel, Fondation BTP Plus, Fondation Face sud Provence, Fondation Cari, Fondation Entrepreneurs de la Cité, Fondation Groupama Gan, etc.

Les Pépinières

NOM	METIER	P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	TERRIOIRE	PEC	Bénéficiaire	Secteur d'activité
Espace liberté				1		1		1		13	0 €	Généraliste	Généraliste
IMPULSE										13	0 €	Généraliste	Généraliste
Incubateur PACA EST										06	0 €	Généraliste	Innovation
Incubateur de la Belle de Mai										13	0 €	Généraliste	TIC
Crea TVT		1		1	1	1	1	1		83	0 €	Généraliste	Innovation
Créativa Avignon		1			1	1		1	1	84	0 €	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Une pépinière d'entreprises est une structure destinée à faciliter la création d'entreprises en apportant un soutien technique et financier, des conseils et des services.

Les services consistent le plus souvent à proposer des bureaux, parfois des locaux d'activités ou de stockage, des services logistiques mutualisés (accueil, salles de réunions, etc.) et des services d'accompagnement (conseils, formation, intégration dans les réseaux économiques,...). Soutenues par des acteurs publics, elles appliquent une tarification avantageuse pour une période limitée (5 ans maximum).

Exemples de pépinières en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Espace Liberté

33 boulevard de la liberté

13001 Marseille

Email : contact@espaceliberte.fr

Téléphone : 04 91 28 38 00

Site web : espaceliberte.fr

Incubateur Interuniversitaire IMPULSE (PACA Ouest) à Marseille

Maison du Développement Industriel - Technopôle de Château-Gombert

13452 Marseille cedex 13

Email : contact@incubateur-impulse.com

Téléphone : 04 91 10 01 45

site web : incubateur-impulse.fr

Incubateur PACA Est (Nice et Toulon)

Business Pole

1047 route des dolines

Allée Pierre Ziller

06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Tél : 04 89 86 69 10

Site web : www.incubateurpacaest.org

Email : contact@incubateurpacaest.org

Incubateur Belle de Mai

Pôle Média, 37 Rue Guibal

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Technopôle de Château

Gombert - Espace Nobel Bât D1 - 11 rue Frédéric Joliot Curie - 13 013 Marseille - www.cresspaca.org

13003 Marseille

Téléphone : 04 95 04 67 30

Email : incubateur@belledemai.org

site web : www.belledemai.org

Les incubateurs et pépinières d'entreprises en PACA :

La région PACA compte 3 incubateurs labellisés par le ministère : IMPULSE, PACA Est et Marseille Belle de Mai dont la mission essentielle est d'accompagner les créateurs dans la phase amont de leur démarche jusqu'à la création de l'entreprise

Département 04 : Parc d'Activités de Sisteron

Département 05 : Micropolis Gap, Maison de l'Entreprise des pays du Buech

Département 06 : Pépinière AVEC Nice, Pépinière Nice Côte d'Azur, Comment intégrer la pépinière Nice côte d'Azur, Le centre d'accueil des entreprises innovantes CAEI de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Département 13 : Espace Liberté Marseille, Pépinière de Meyreuil, CEEI Provence Europole Arbois Aix en Provence, Marseille Innovation, Pépinière d'entreprises Optique/photonique, Luminy Biotech Marseille, Le Pole Performance Aubagne, La Ferme de Napollon Aubagne, Pépinières Istres, Fos sur Mer, Miramas

Département 83: CREA TVT Toulon

Département 84 : Créativa Avignon, RILE Carpentras, Pépinière de Pertuis

Les réseaux, fédérations et unions

Métier						Expertise thématique							Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle	
+++	++	+++	++	+	++	P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Association, Individu	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index
 Les métiers d'accompagnement des Têtes de réseaux sont +++ automatique, ++ fréquent, + ponctuel

Les réseaux d'employeurs jouent un rôle de conseil auprès de leurs adhérents pour le fonctionnement de la structure, le recrutement de leurs salariés... Les fédérations, unions, et réseaux organisent une concertation et une représentation des acteurs de l'économie sociale et solidaire souvent au travers d'une structuration par filière. Elles œuvrent pour la valorisation de leur secteur et veillent aux intérêts de leurs membres.

Le tableau en annexe mentionne le positionnement « Métier », « Expertise », « Territoire », « PEC », « Bénéficiaire » et « Expertise sectorielle » de chacun des réseaux, fédérations et unions nommés ci-dessous.

Liste non exhaustive des réseaux en PACA :

- **CEMEA** - 47, rue Neuve-Sainte-Catherine, 13007 Marseille - Tél.: 04.91.54.25.36 – cemea.paca.marseille@wanadoo.fr - www.cemea-paca.org
- **Chantier Ecole** - 4 passage Timon David - 13001 Marseille – Tel 09 81 61 29 63 - contact.paca@chantierecole.org - www.chantierecole.org
- **CME – APARE** - 25 bd Paul Pons, 84800 L'ISLES SUR LA SORGUE –Tél: 04 90 27 08 61 - cme@cme-cpie84.org - www.cme-cpie84.org
- **Coop de France Alpes Méditerranée** - 49 avenue Jean Moulin CS 29001, 13 330 Pelissanne - Tél: 04 90 55 45 45 - www.coopdefrance-alpesmediterranee.coop
- **COORACE PACA** - 4 passage Timon David - 13001 Marseille – Tel : 04 88 29 39 70 - cooracepaca@cooracepaca.org - www.coorace.org/coorace-paca
- **CROS Provence Alpes** (Comité Régional Olympique et Sportif) – Parc Club de l'Arbois – Route départementale 543 – 13480 Cabriès - Tel 04.42.10.22.00 – cros.pa@wanadoo.fr - www.crosprovencealpes.com
- **CROS Côte d'Azur** (Comité Régional Olympique et Sportif) – Maison Régionale des Sports – Imm Estérel Gallery – 809 Bd des écuries – 06 210 Mandelieu La Napoule - Tel.: 04 93 93 61 10 - contact@croscotedazur.fr - <http://www.croscotedazur.fr/>
- **Fédération Régionale des MJC** (Maisons des jeunes et de la culture) - La Grande Pyramide 1, rue de l'Equerre 13800 Istres - Tél : 04 90 17 51 35 - contact@adl-mjcpaca.com - www.adl-mjcpaca.com/
- **Foyers Ruraux**
- **FRASE** (Fédération des Radios Associatives du Sud-Est) - 17, rue Tracastel, 06130 Grasse – Tel : 04 93 36 90 89 - direction@agorafm.fr - <http://frase.fr/>
- **FSPMA** (Fonds de Solidarité et de Promotion du Mouvement Associatif) - 67 La Canebière - 13001 Marseille - Tél 04 91 14 22 41 - www.fspva.asso.fr
- **FEI** 4 passage Timon David - 13001 Marseille - 09 81 61 29 63 - urei.paca2@gmail.com
- **Léo Lagrange** - 67 la Canebière, 13 001 Marseille – Tel 04.91.14.22.44 - www.leolagrange.org
- **LES FRANCAS** - 83 rue Chateau Payan, 13005 Marseille – Tél : 04 91 42 04 34 - les.francas.paca@wanadoo.fr – www.lesfrancaspaca.fr

- **Les Têtes de l'Art** - 29 rue Toussaint, 13003 Marseille - Tél : 04 91 50 77 61 - Email : contact@lestetesdelart.fr
- **Mutualité Française PACA** : Europarc Saint Victoire, Bât.5, 13590 Meyreuil – Tél : 04 13 10 80 50 - contact@pacamutualite.fr - www.paca.mutualite.f
- **URSCOP PACA** - 8 rue des Fabres, 13001 Marseille – Tel : 04 91 90 19 35 - www.scop-paca.com
- **UFCV** (Union Française des Centres de Vacances) - 293 rue Paradis – 13008 Marseille – Tel : 04 92 00 55 00 – info@ufcv.fr – www.ufcv-asso.fr
- **UNAT PACA** (Union Régionale des Associations de Tourisme et de plein air) – 1460, Route de Galice – 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 – Tel : 04 42 66 31 86 – www.unat-paca.asso.fr
- **Union Régionale Ligue de l'Enseignement** – 192 rue Horace Bertin - 13005 Marseille - Tél : 04 91 47 28 10 - urfolpaca@wanadoo.fr - www.laligue.org
- **URAF** (Union Régionale des Associations Familiales) - 143 Av des Chutes Lavie, 13457 Marseille Cedex 13 – Tel : 04 96 13 09 75 - uraf.paca@wanadoo.fr - http://uraf-paca.fr
- **URIOPSS PACA** (Union Inter-Régionale Interfédérale des Organismes Privés Non Lucratifs Sanitaires et Sociaux) - 54, rue Paradis - 13286 Marseille Cedex 6 - Tél 04 96 11 02 20 – www.uriopss-pacac.asso.fr - accueil@uriopss-pacac.asso.fr

Les Dispositifs proposant des financements des entreprises

Le FISO

Métier			Expertise thématique					Territoire					PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle			
							RF			04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Innovation sociale

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Le fonds d'innovation sociale FISO permet l'octroi d'un prêt à taux zéro ou d'une avance remboursable pour tout type d'entreprises (quelle que soit sa forme juridique) portant un projet innovant, économiquement viable, et répondant à des besoins sociaux non ou mal satisfaits sur le territoire régional. La Région Provence-Alpes Côte d'Azur, comme huit autres Régions, s'est portée volontaire auprès de l'Etat et de l'Association des Régions de France (ARF), pour expérimenter, avec la direction régionale Bpifrance Provence-Alpes-Côte d'Azur, la création du Fonds d'Innovation Sociale (FISO) en Provence-Alpes Côte d'Azur, afin d'accompagner les projets socialement innovants des entreprises régionales. L'appel à projet FISO peut être consulté sur www.regionpaca.fr/fiso.html

Dans le cadre du présent appel, l'innovation sociale s'inscrit dans une vision élargie de l'innovation. Au-delà des aspects technologiques, l'innovation est aussi sociétale, organisationnelle, citoyenne, liée aux usages, à un nouveau modèle économique... Elle peut être co-conçue avec différentes parties-prenantes, et en particulier l'usager final, dans le cadre d'un processus qui ne doit plus se limiter au couple chercheur/industriel.

Ainsi, le dispositif FISO permet de soutenir les projets :

- d'une PME* de droit français implantée en PACA
- par un prêt à taux zéro ou par une avance remboursable (possibilité de différé de remboursement moyen de 24 mois)
- pour un montant minimum de 30 k€
- et maximum : montant des fonds propres du porteur de projet
- dans une logique de co-financement (ensemble des aides publiques - y compris le FISO - à hauteur de 50 % maximum du budget total du projet)

Le FISO PACA est doté de 1,68 million d'euros.

L'ARII, mandatée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, assure l'animation de ce fonds en mobilisant l'expertise régionale, d'une part autour d'un comité qui a pour rôle d'analyser les dossiers de candidature, et d'autre part en lançant un appel à compétences disponibles en région. Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) est ouvert de manière permanente (<http://bit.ly/1MJ0Sy0>) et vise à repérer des experts des différents domaines de l'innovation sociale (besoin social, gouvernance, modèles de valeur etc.) afin de pouvoir les solliciter en fonction des dossiers présentés. Après validation par le comité technique de sélection (Etat, Région Paca, Bpifrance), les lauréats se verront proposer un contrat de prêt par Bpifrance, qui assure à la suite le versement et le suivi de l'aide FISO.

ARII

22 rue Ste Barbe - CS 30394 - 13217 Marseille cedex 02 - fiso@arii-paca.fr

Les Fonds européens 2014-2020

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle		
							RF	04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Programme spécifique

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat. Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits.

Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020.

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

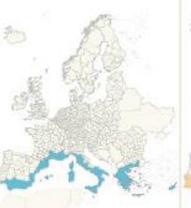
La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétences des collectivités régionales.

Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel PACA FEDER-FSE 2014-2020*	433 090 120 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional PACA) **	158 192 785 €
Programme opérationnel national IEJ (volet départemental 13)**	5 207 274 €
Programme de développement rural PACA FEADER*	476 769 791 €
Programme opérationnel national FEAMP (volet régional PACA) pour financer les mesures régionales que cette Région aura décidé d'ouvrir sur son territoire	En cours de négociation
Total	1 073 259 970 €

Espaces interrégionaux***

Programme opérationnel interrégional FEDER Alpes	34 000 000 €
Programme opérationnel interrégional FEDER Rhône-Saône	33 000 000 €

Coopération territoriale européenne****

France-Italie Maritime (transfrontalier)	Alcotra (transfrontalier)	Espace Alpin (transnational)	Bassin Méditerranéen (Coopération transfrontalière liée à l'Instrument européen de voisinage)	MED L'Europe en Méditerranée (transnational)	Interreg Europe (interrégional)
169 702 411 €	198 876 285 €	116 635 466 €	209 057 812 €	224 322 525 €	359 326 320 €
					

Contact

Programme opérationnel FEDER-FSE

Programme de développement Rural

Programme opérationnel interrégional Alpes

Programme opérationnel national FEAMP

(volet régional PACA)

**Volet régional du programme opérationnel
national FSE et IEJ**

Guichet unique :

Conseil régional –

Direction des Affaires Européennes :

Tél. : 04 91 57 54 29

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de PACA
Provence-Alpes-Côte d'Azur
CS 10009
23/25 rue Borde
13285 Marseille cedex 8

Pour en savoir plus

<http://programmes-europeens-2014-2020.regionpaca.fr>

www.regionpaca.fr

www.paca.directe.gouv.fr/accueil-15

www.europe-en-france.gouv.fr

Mon financement -Le Guichet Unique de la Région pour les entreprises

Métier					Expertise thématique					Territoire					PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle				
									GF	RF			04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un nouveau dispositif pour le financement des entreprises.

Le Guichet Unique se veut être un facilitateur de toutes les démarches relatives au financement. Une ligne unique est dédiée pour informer, renseigner les entreprises de toutes les possibilités en matière de financement de leurs entreprises à tous les stades et périodes de sa vie. « Mon financement » un numéro vert unique au **0 805 805 145**.

Des conseillers répondent aux questions des entrepreneurs du lundi au vendredi de 8 à 18H et répondant dans un délai garanti de 15 jours.

L'entreprise ayant besoin d'un accompagnement et/ou d'une expertise pour sa recherche de financement, un conseiller-expert de la Région la rappelle sous 48 h pour prendre en charge sa demande. L'analyse et l'identification des outils et dispositifs les plus adaptés sont réalisés sous 15 jours. Il devient l'interlocuteur unique.

Élaborée en étroite partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie régionale, la mise à disposition du numéro vert est une première étape. D'ici fin 2016, les conseillers-experts se déplaceront dans les entreprises et dans les Maisons de la Région sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

NovESS – fonds ESS

Métier				Expertise thématique				Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle								
								GF	RF							04	05	06	13	83	84	O	€	Entreprises ESS	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Le Fonds ESS est un nouvel outil de référence au service de l'Economie sociale et solidaire, depuis le 28 juin 2016 par la Caisse des Dépôts en partenariat avec des acteurs privés et publics, BNP Paribas, BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Coopératif, l'Ircantec et la Mutuelle Nationale Territoriale. Ce Fonds interviendra à 90 % en fonds propres et quasi fonds propres sur tout le périmètre de la loi ESS du 31 juillet 2014, couvrant associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales avec une couverture sectorielle prédominante sur le social, le médico-social et la transition énergétique. A travers ce Fonds, les co-investisseurs entendent soutenir la transition et le changement d'échelle de l'ESS. Ce secteur, qui crée de l'emploi, répond à des besoins sociaux aigus peu ou pas satisfaits, et présente des besoins de financement importants, notamment en fonds propres.

Le Fonds ciblera prioritairement les associations et entreprises sociales porteuses de projets de grande envergure (investissements compris entre 1 M€ et 5 M€). Il interviendra également pour faire émerger des projets innovants à forte valeur ajoutée, « futures pépites», et des projets en phase d'accélération (investissements compris entre 100 K€ et 500 K€). Le Fonds ESS est le premier Fonds dédié à l'économie sociale et solidaire qui porte quatre innovations majeures:

1) L'ouverture de l'origination des projets aux co-investisseurs, assurant ainsi une dynamique participative et un rythme d'investissement soutenu.

2) L'attention portée à l'accompagnement des porteurs de projet, en amont pour faire émerger les meilleurs projets, et en aval, pour sécuriser les investissements.

La création d'un « Hub CDC », plateforme adossée à un fonds d'ingénierie, permettra de capitaliser les ressources d'accompagnement et d'orienter les porteurs de projets vers cette offre adaptée et qualifiée.

3) NovESS porte également la création de MESIS, outil de mesure et de suivi de l'impact social. MESIS a vocation à être reconnu comme une norme de place pour le secteur de l'investissement à impact social en France. Cette démarche issue de la capitalisation des bonnes pratiques, repose principalement sur la méthodologie d'impact élaborée par BNP Paribas ainsi que sur celle du Comptoir de l'Innovation. MESIS permettra à terme la consolidation des études sectorielles et l'établissement de benchmarks.

4) Quatrième innovation, l'ouverture à du financement participatif en co-investissement permettra d'élargir le vivier des nouveaux projets, en multipliant les canaux de collecte.

Ce nouveau Fonds dédié à l'ESS aura vocation à s'insérer dans l'écosystème de financement et à agir en complémentarité avec la place et avec les dispositifs d'accompagnement existants (incluant ceux

Financés par la Caisse des Dépôts) pour optimiser les chances de réussite. Le Fonds sera porté par des experts de la gestion d'actifs et de l'ESS, Mandarine Gestion et Le Comptoir de l'Innovation.

Le PARGEST

Métier			Expertise thématique						Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle				
								GF	RF				04	05	06	13	83	84	O	€	SCOP		Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Fondé sur les principes coopératifs de solidarité et de mutualisation des moyens comme des compétences, le réseau des Scop dispose d'une palette d'instruments financiers diversifiés au service de tous les projets d'entreprises coopératives, qu'elles soient nouvelles (création, reprise ou transformation), ou déjà existantes (développement, investissement, croissance externe, recapitalisation, etc.).

Les décisions sont décentralisées pour partie auprès de Comités d'Engagements Financiers Régionaux (CEFR), dont les membres sont issus de Scop et désignés par chaque Union régionale.

Outre ses propres établissements financiers, le réseau des Scop permet à ses entreprises adhérentes d'avoir accès aux dispositifs de ses partenaires financiers.

Les trois principaux outils financiers du réseau permettent :

- d'octroyer des prêts participatifs (Socoden),
- d'intervenir en capital, en titres participatifs et obligations convertibles (Scopinvest),
- de garantir les prêts moyen terme, financements de BFR ou les crédits baux accordés aux Scop par le Crédit Coopératif (Sofiscop).

Les Unions régionales des Scop ont développé des outils de capital-risque complémentaires destinés aux Scop. Il s'agit de Pargest en Paca et de Transméa en Rhône-Alpes.

Pargest est un dispositif à destination des sociétés coopératives en création ou en développement. Il a été créé pour suppléer au manque de capitaux propres des salariés. Pargest intervient en fonds propres (capital) ou quasi fonds propres (titres participatifs, prêts participatifs) et en garantie.

Le montant maximum d'intervention par SCOP est calculé en fonction du nombre de salariés.

Union régionale des Scop de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Corse

8, rue des Fabres
13001 Marseille
Tél. : 04 91 90 19 35

Les Opérateurs proposant des financements des entreprises

ARS

Métier				Expertise thématique								Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle
				P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C	04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste	

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur a été créée le 1er avril 2010, par la loi "Hôpital patients santé territoires" du 21 juillet 2009 (article 118). L'agence définit et programme la politique régionale de santé, en coordination avec les professionnels et acteurs de santé, les élus et les usagers du système de santé en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. L'ARS Paca a la responsabilité de mener à bien les deux grandes missions fondamentales : le pilotage de la politique de santé publique et la régulation de l'offre de santé en Paca. L'ARS Paca participe au financement des entreprises de l'ESS par le biais de leurs appels à projets, leurs programmes...

Siège

132, Boulevard de Paris
CS 50039
13331 Marseille cedex 03
Tél : 04 13 55 80 10

Les banques

Métier				Expertise thématique								Territoire						PEC		Bénéficiaire		Expertise Sectorielle
								GF	RF			04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste	

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Les banques de l'ESS

Les coopératives bancaires, depuis la loi bancaire de 1984, sont soumises aux mêmes réglementations nationales et internationales que les banques à actionnariat. Elles restent cependant des entreprises basées sur un sociétariat de clients, ce qui les différencie des autres entreprises du secteur bancaire. Elles sont aussi généralement plus présentes en milieu rural, en périphérie des villes et dans les zones moins favorisées.

Les banques coopératives, dites « banques coopératives et mutualistes » dans le code monétaire et financier, sont des établissements habilités à traiter l'ensemble des opérations bancaires et financières.

Les Caisses d'Épargne : www.groupe.caisse-epargne.com

Les Banques Populaires : www.banquepopulaire.fr

Le Crédit Mutuel : www.creditmutuel.com/groupe/fr

Le Crédit Agricole : www.credit-agricole.fr/

Le Crédit Coopératif : www.credit-cooperatif.fr/

BPI

Métier				Expertise thématique				Territoire						PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle				
							GF	RF				04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

Bpifrance accompagne les entreprises pour faire émerger « les champions de demain ». De l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, du crédit aux fonds propres, Bpifrance offre, dans les régions, des solutions de financement adaptées à chaque étape de la vie de l'entreprise :

- Aide aux entreprises dans leurs premiers besoins d'investissement : amorçage, garantie, innovation ;
- Soutien de la croissance des PME partout en France : capital-risque et développement, « build-up », cofinancement, garantie ;
- Renforcement des ETI dans leur développement et leur internationalisation : capital développement et transmission, cofinancement, crédit export, accompagnement ;
- Participation au rayonnement des grandes entreprises et stabilisation de leur capital : capital transmission, cofinancement crédit export, accompagnement.

Bpifrance propose un financement dédié aux projets de développement porteurs de valeurs collectives, sociales, environnementales : le prêt Economie Sociale et Solidaire.

Les entreprises éligibles peuvent demander un financement de leurs investissements et de leur fonds de roulement d'un montant entre 10 000 et 50 000€.

Les 500 millions d'euros que la Banque publique d'investissement (BPI) destinés à l'ESS sont accessibles sous des formes diverses, parmi lesquelles des prêts participatifs et solidaires (de 1 000 à 50 000 euros, voire davantage), consentis pour une durée de sept ans, dans le cadre d'un cofinancement. Les demandes sont instruites par les établissements financiers solidaires (France active, IDES, etc.).

Les coopératives et les associations « à fort impact social » peuvent également bénéficier de titres participatifs (en quasi fonds propres), des prêts de long terme avec droit de reprise. S'y ajoutent des avances remboursables pour les projets d'innovation sociale ou des garanties de prêts bancaire pour les associations de lutte contre l'exclusion, du médico-social, de l'éducation et de la formation. Enfin une plateforme de crowdfunding a été ouverte sur laquelle les structures peuvent présenter les demandes de don ou prêt.

Les chargé-e-s d'affaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Direction régionale Marseille (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

Immeuble Le Virage 5 allée Marcel Leclerc BP 265 13269 Marseille Cedex 08 - Tél.: 04 91 17 44 00

- Délégation Avignon (Vaucluse)

26 boulevard Saint-Roch – CS 40128 84908 Avignon Cedex 9 - Tél.: 04.90.86.78.00

- Délégation Nice (Côte d'Azur)

455, promenade des Anglais - BP 73137 06203 Nice Cedex - Tél.: 04 92 29 42 80

ESIA

Métier			Expertise thématique							Territoire			PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle		
			P	OI	SD	RH	GF	RF	MC	C			13	83	O	€	Association, SCOP, SA ESUS	Innovation sociale

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

ESIA dispose de trois types d'outils financiers :

- des apports en fonds propres,
- des fonds de garantie à moyen et court terme,
- des outils de conseil et d'aide à l'émergence...

La caution professionnelle aux entreprises d'insertion de travail temporaire (EITT) : Faciliter l'obtention de garanties financières répondant aux règles fixées par l'article l124-8 du code du travail.

La garantie France Active Garantie (FAG) : faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprises demandeurs d'emploi, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires.

Le Fonds de garantie pour le développement des ateliers protégés (FGAP) : La garantie accordée par le FGAP couvre des prêts sollicités pour répondre à deux types de besoins.

Le Fonds de garantie pour les structures d'insertion par l'économique (FGIE) : La garantie accordée par le FGIE couvre des prêts sollicités pour répondre à deux types de besoins :

- besoins en fonds de roulement
- financement d'investissements

Le Fonds de Garantie pour la création, la reprise ou le développement des entreprises à l'Initiative des Femmes (FGIF) est destiné à financer des besoins en fonds de roulement ou des investissements (hors crédit bail). Ces prêts sont inscrits dans le plan de financement de démarrage (création ou reprise d'entreprise).

Le Fonds Commun de Placement Insertion Emploi (FCPIE) : Le FCPIE est un fonds éthique dont 5 à 10 % des ressources sont consacrées au financement de projets d'entreprises favorisant l'insertion de personnes en difficulté. Il constitue un moyen original de diriger l'épargne salariale en faveur de l'intérêt général et de la solidarité, ses souscripteurs acceptant une rémunération moindre de leur épargne.

La Société d'Investissement France Active (SIFA) : L'objectif de la SIFA est de renforcer les capitaux permanents des entreprises solidaires : associations et entreprises d'utilité sociale qui créent ou consolident des emplois par le développement d'activités économiques.

Le Fonds d'Amorçage Associatif (FAA) : Le Contrat d'amorçage associatif a pour objectif de proposer aux petites associations en création ou en phase de premier développement, une première marche

vers la structuration financière afin de pérenniser une activité d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois.

Le Contrat d'Apport Associatif (CAA) : Le Contrat d'Apport Associatif a pour objectif de renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois, par le développement d'activités à caractère économique.

Le Fonds Régional d'Investissement Solidaire (FRIS) : Le FRIS est un fonds de capital risque solidaire créé par le Conseil régional PACA et porté par la SIFA.

Le Fonds de confiance (FIDESS) : Favorise l'émergence d'entreprises et d'entrepreneurs sociaux en Provence-Alpes -Côte d'Azur.

CAP'Jeunes : CAP'JEUNES permet aux jeunes créateurs d'entreprises de faire face à deux difficultés majeures : le manque de ressources financières et le manque d'accompagnement.

ESIA 13
25 rue de la République – CS 60334
13 217 MARSEILLE CEDEX
esia.contact@esia.org

ESIA 84
Maison IV de Chiffre
26 rue des Teinturiers
84 000 AVIGNON

L'IMF – Créasol

Métier					Expertise thématique					Territoire					PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle				
									GF	RF			04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Finalité sociale

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

L'Institut de Microfinance, IMF Créa-Sol, contraction de Crédit, Accompagnement, Solidarité a été créé en 2005 par la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse et rejoint en 2010 par la Caisse d'Épargne Côte d'Azur. La Caisse des Dépôts soutient également cette initiative.

Fonctionnant comme une microbanque ayant une spécificité sociale, son objectif est de lutter contre l'exclusion bancaire et de contribuer au développement économique de son territoire en répondant aux besoins de personnes ne trouvant pas ou plus de réponse dans le circuit bancaire classique.

Habilité par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi pour octroyer des microcrédits sur fonds d'emprunts, l'IMF Créa-Sol est dirigé par un Conseil d'Administration composé de professionnels issus majoritairement du monde bancaire.

Depuis février 2012, l'IMF Créa-Sol bénéficie de l'instrument européen de microfinancement Progress. Les garanties du microcrédit émises au titre de Progress Microfinance sont financées par la Commission européenne et gérées par le Fonds européen d'investissement.

Il délivre des microcrédits tant à des créateurs de micro-entreprises qu'à des personnes désirant s'insérer dans la vie active par le biais d'un emploi et favoriser ainsi leur réinsertion bancaire tel est le cœur de métier de l'Institut.

Deux produits sont mis à la disposition des bénéficiaires de l'IMF Créa-Sol :

- Un microcrédit particulier appelé « microcrédit personnel » avec un taux fixe délivré dans l'objectif de favoriser l'employabilité.
- Un microcrédit professionnel avec un taux fixe destiné à la création et à la reprise d'entreprise ainsi qu'au primo développement.

L'IMF Créa-Sol est reconnu, à travers son action dans le champ du financement de la création d'entreprises et du microcrédit personnel, comme un dispositif original et efficace répondant à une véritable problématique des économies régionales de son territoire d'intervention.

Siège IMF Créa-Sol : 26, rue Montgrand 13006 Marseille - 04 91 57 72 15

La Nef

Métier				Expertise thématique				Territoire				PEC		Bénéficiaire	Expertise Sectorielle					
							GF	RF			04	05	06	13	83	84	O	€	Généraliste	Généraliste

Légende mentionnée page 5, Focus de la nomenclature Expertise / Thématique reprise en Index

La Nef propose une offre basée sur une tarification équitable et qui donne du sens à l'usage de l'argent. Ses équipes de conseillers et de banquiers itinérants sont présents sur le terrain pour rencontrer épargnants et entrepreneurs et participer activement au développement local d'une économie durable au service de l'humain. Par ailleurs, les Groupes Locaux de sociétaires permettent à la Nef de développer une vie coopérative dynamique et fertile. Plus largement, du premier accueil d'un client au suivi d'un crédit, les pratiques de la Nef sont guidées par une éthique forte de la relation humaine.

Depuis sa création, la Nef accompagne financièrement les professionnels, entreprises et associations qui portent des activités à forte utilité écologique, sociale et culturelle. En 2016, suite à l'extension de son agrément, la Nef a élargi son offre pour les professionnels et se transforme progressivement en un banquier du quotidien pour tous les projets qu'elle accompagne. Des solutions de compte courant, de crédit court terme et de placement de trésorerie viennent en effet compléter son offre de prêts moyen et long terme.

Depuis 30 ans la Nef accompagne une grande variété d'entrepreneurs qui font partie des secteurs privilégiés de son intervention : filière bio, agriculture paysanne, entrepreneuriat social, énergies renouvelables, développement local, logement social, circuits-courts, culture, pédagogies alternatives, l'insertion et création de lien social, etc.

L'offre de la Nef pour les professionnels :

- Investir : Parts Sociales
- Emprunter : Prêt de trésorerie, Prêt d'investissement, Micro-crédit professionnel
- Epargner : Compte à Terme Nef Pro, Livret OSBL
- Banque au quotidien : Compte courant Nef Pro

Banquier itinérant : Béatrice Chauvin

Tél : 04 72 69 64 43

Courriel : b.chauvin@lanef.com

Secteur d'intervention : Alpes-de-Hautes-Provence, Hautes Alpes, Haut Var

Banquier itinérant : Mathieu Gros

La Ruche - 28 Bd National - 13001 Marseille

Tél : 04 72 69 64 43

Courriel : m.gros@lanef.com

Secteur d'intervention : Bouches-du-Rhône, bas Var

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Technopôle de Château Gombert - Espace Nobel Bât D1 - 11 rue Frédéric Joliot Curie - 13 013 Marseille - www.cresspaca.org 88 / 130

Analyse de l'état des lieux de l'Offre d'accompagnement en Région Provence - Alpes - Côte d'Azur

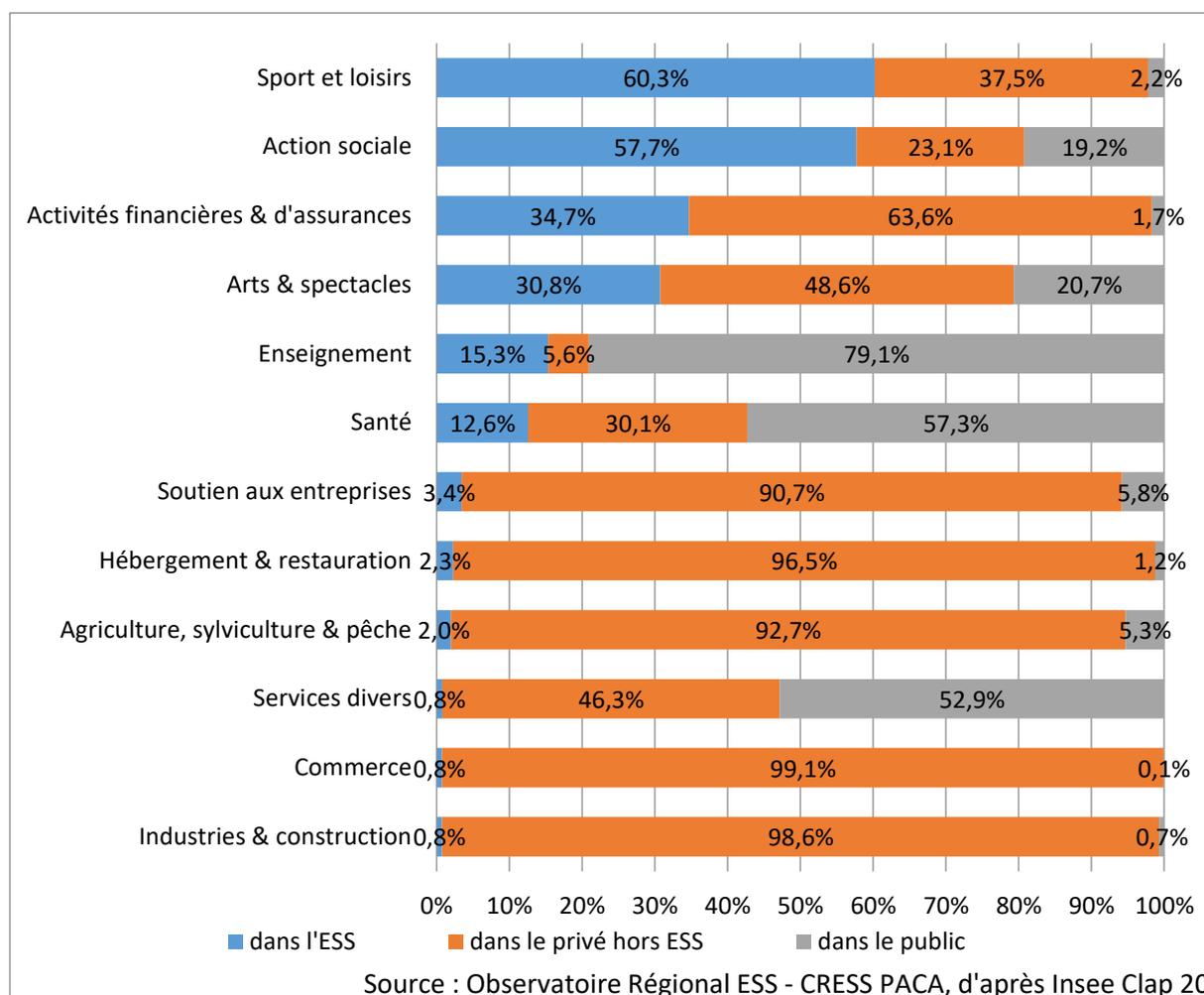
A titre indicatif, les acteurs de l'offre d'accompagnement se regroupent dans le secteur d'activité du « Soutien aux entreprises » de manière générale. En effet, si l'accompagnement est leur cœur de métier, leur code APE reflète leur affiliation au secteur d'activité « Soutien aux entreprises ».

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce secteur s'articule entre différents acteurs ayant choisis des statuts juridiques différents relevant tant de l'ESS, hors ESS et Public.

Le Panorama 2016, réalisé par l'Observatoire de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire PACA, a identifié 694 entreprises de l'ESS relevant du secteur d'activité du « Soutien aux entreprises » composées de 607 associations et 81 coopératives.

Ce secteur est au 7^{ème} rang des structures employeuses de l'ESS.

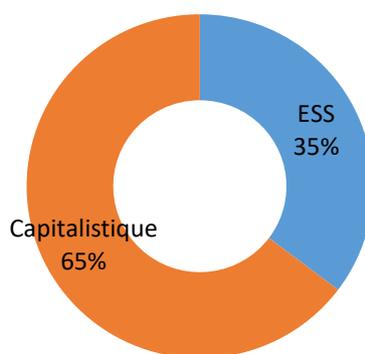
L'Emploi par secteur d'activité en PACA en 2012



Ces acteurs de l'offre d'accompagnement ayant un statut relevant de l'ESS peuvent proposer tant une offre dédiée aux bénéficiaires de l'ESS qu'à tout type de public.

L'inventaire de l'offre d'accompagnement en région Provence - Alpes - Côte d'Azur présenté dans la partie précédente, permet de recenser et d'identifier les acteurs en présence. Il en ressort que 35% de l'offre est spécifiquement orientée dans l'accompagnement des porteurs de projets relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (non exclusive).

Typologie de l'offre d'accompagnement en fonction du statut du bénéficiaire



Source: CRESS PACA - Mission 3 AREESS

L'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux est un métier spécifique, néanmoins il n'existe pas de définition particulière.

Selon l'INSEE, 66% des entreprises, du territoire national, accompagnées dans leur démarche de création ou de développement d'activité sont encore en activité cinq ans après leur création, contre 52% n'ayant pas reçu d'accompagnement⁷. Ces chiffres s'expliquent, par le fait qu'un accompagnement permet à l'entrepreneur de bénéficier d'un regard extérieur à son projet, une expertise au service de ce dernier et une aide à mener à bien ses objectifs entrepreneuriaux⁸.

A titre indicatif, l'Institut Think pour l'APCE et CERFRANCE a indiqué au sein d'un sondage que 90% des entrepreneurs ont été très satisfaits de leur offre d'accompagnement. Il est nommé également que les créateurs ont des besoins spécifiques à 30% sur les formalités de création, 20% concernant le choix du statut juridique, 25% pour des choix financiers et 25% dans l'accompagnement à la réalisation de leur business model, business plan.

Lors du Séminaire N°1 AREESS, l'atelier 3 « Comment prendre en compte les spécificités des démarches d'accompagnement ? » a été proposé aux participants afin de participer à la définition

⁷ source : enquête Sine 2007

⁸ source : APCE, Pôle Etudes et statistiques

commune de la notion d'accompagnement des porteurs de projets ESS et hors ESS, et à en déterminer le périmètre d'actions.

Le métier de l'accompagnement englobe, quel que soit la forme de l'entreprise, les notions suivantes :

- écouter, comprendre
- faire « avec » et non « pour »
- apporter de la méthodologie
- tutelle d'expérience
- prendre en compte les aspects psychologiques du porteur
- aider à l'émergence de la solution
- faire monter en compétences l'individu et le groupe

Les spécificités à l'accompagnement des entreprises relevant du champ de l'ESS intègre les notions citées ci-dessus et également les indicateurs ci-après :

- dynamique relationnelle et « compagnonnage »
- collectif
- notion de bénévolat
- adéquation hommes / projet intégrant un fort investissement des salariés dans leur activité.
- valeurs fortes et finalité sociétale (la lucrativité comme moyen et non comme fin en soi)
- différenciation selon les secteurs d'activité (ex : culture, sport, social...)

Ainsi les points communs aux acteurs de l'ESS deviennent les points de spécificités et de vigilance que l'accompagnateur doit toujours garder dans le calibrage de son accompagnement tant au niveau de la méthodologie d'approche que dans la relation de conseils, orientations.

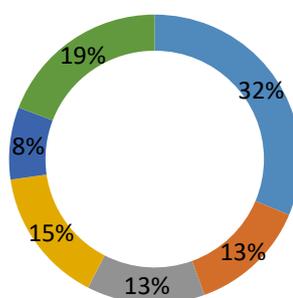
L'état de lieux actuel en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur retrace les aspects globaux en matière d'accompagnement concernant les métiers, les secteurs d'activité et les territoires, au sens large et inclusif de ce dernier.

Les éléments pris en compte pour réaliser le présent état des lieux sont issus principalement d'un recueil bibliographique. Ils présentent des aspects déclaratifs et quantitatifs ; ils ne mesurent pas la pratique et ne mentionnent pas les données qualitatives des acteurs en présence sur le territoire régional.

Il apparaît que les structures d'accompagnement, surtout en Économie Sociale et Solidaire, font aussi de l'orientation, notamment vers des dispositifs dédiés.

Répartition de l'offre par phase de vie des projets accompagnés

■ AIO ■ Emergence ■ Création
■ Développement ■ Consolidation ■ Formation



Source: CRESS PACA - Mission 3 AREESS

L'année 2016 est marquée par la disparition de certains dispositifs, des aides directes et indirectes qui constituaient le PROGRESS, par exemple se sont achevées et n'ont pas été reconduites (DRA, RLA, CREATIF, PILES...) Ainsi l'accompagnement à l'émergence n'est plus financé et l'offre est en train de se restructurer (exemple FSE du CD 83⁹) afin de répondre aux besoins des territoires.

L'offre d'accompagnement des porteurs de projet du champ de l'ESS se positionne sur une « définition » de l'accompagnement et sa mise en application en acte métier avec des particularités.

Elle englobe dans l'accompagnement tous les individus, les collectifs, faisant partie des composantes juridiques de l'ESS à savoir les membres de gouvernance et les équipes. Cela nécessite une méthodologie d'accompagnement prenant en compte ses spécificités et un temps d'accompagnement plus long afin de trouver un consensus ainsi que des outils d'animation et de convergence différents de ceux d'un acteur de l'accompagnement capitalistique.

⁹ Appel à projets en cours : AAP FSE-CD83 2016 Pack 2 - "Coordination et accompagnement renforcé de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le Département du Var"

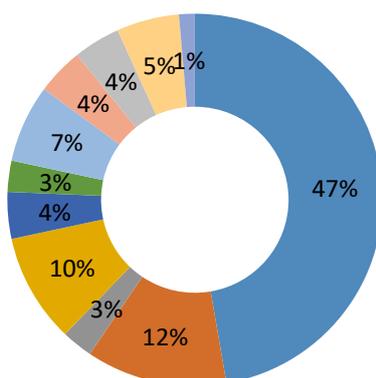
Quelles sont selon les CTA les spécificités de la mise en œuvre d'un accompagnement auprès d'une entreprise de l'ESS (entendu comparativement à une autre forme entrepreneuriale) ?



Source: CRESS PACA - Mission 3 AREESS

Les acteurs de l'accompagnement proposent une offre généraliste (tout secteur d'activités) pour 61% d'entre eux puis une ventilation des propositions d'accompagnement à hauteur de 39% sur des secteurs d'activités spécifiques. Les acteurs sectoriels sont principalement ceux de l'ESS, notamment les acteurs fédératifs.

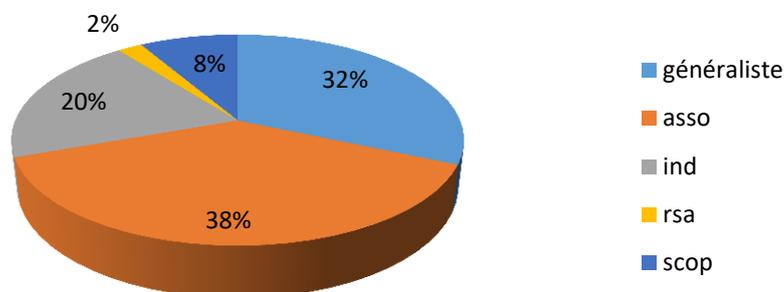
Répartition de l'offre d'accompagnement ESS positionnée sur le marché par Thématiques



Source: CRESS PACA - Mission 3 AREESS

Les secteurs Culture et le Sanitaire & Social ont le plus de propositions d'offre d'accompagnement spécifique en fonction du projet sectoriel du porteur de projet. Cela peut s'expliquer probablement les secteurs les plus représentés dans l'ESS (2^{ème} et 4^{ème} secteurs cf figure page précédente).

Répartition de l'offre d'accompagnement en fonction du statut juridique du bénéficiaire



Source: CRESS PACA - Mission 3 AREESS

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'accompagnements dédiés en fonction de leur statut et leur régime. Néanmoins on constate que les porteurs de projets dans l'innovation qui sont au RSA, par exemple, ne vont pas forcément pousser la porte des accompagnements ouverts aux demandeurs d'emploi ou RSA, même si c'est leur statut mais bien en fonction de la nature et du secteur de leur projet.

Les accompagnements sont généralement pris en charge par les instances publiques, néanmoins une offre de services complémentaires est proposée avec une participation financière des bénéficiaires, à minima l'adhésion à l'association accompagnatrice. Les acteurs de l'accompagnement pour la création et le développement telles que les couveuses et les pépinières ont une offre groupée proposant un accompagnement, un contrat d'engagement (CAPE) et un lieu de co-working payant par exemple.

L'offre d'accompagnement ESS est fréquentée principalement par des associations et des entreprises sociales, peu par les coopératives à l'exception des SCOP. L'offre concernant les mutuelles et les fondations se font généralement par des cabinets privés, prise en charge directement par le bénéficiaire.

Les têtes de réseau et les acteurs accompagnants de l'émergence et de la création telles que les Maisons de la Vie Associative mettent en place des formations souvent payantes.

La formation est complémentaire à l'accompagnement, permettant de transmettre et d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion de projet.

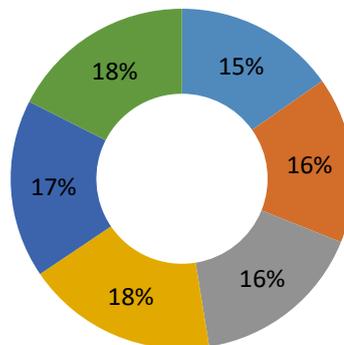
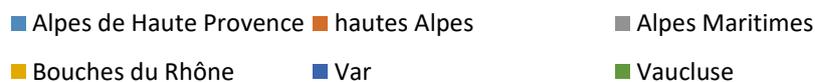
Concernant la couverture territoriale en matière d'accompagnement des porteurs de projet (généraliste et ESS), différents types d'acteurs existent et sont présents sur le territoire :

- des acteurs nationaux : ils repèrent un besoin et s'implantent en région principalement en zone urbaine, dans les « métropoles » ; ils déclinent leur offre nationale en région.

- des acteurs régionaux : ils sont souvent la déclinaison d'un fort développement d'un acteur local qui s'étend sur le territoire régional.
- des acteurs locaux : ils connaissent les spécificités de leur territoire et développent leur offre en fonction des besoins identifiés. Leur implantation vient de leur attachement à leur territoire.

La répartition de ces acteurs n'est pas proportionnelle au nombre d'habitants ou au nombre de projets portés ou créés, ni même en fonction d'une pondération en matière ETP ou de Chiffre d'Affaires des projets accompagnés.

Répartition de l'offre ESS sur le territoire

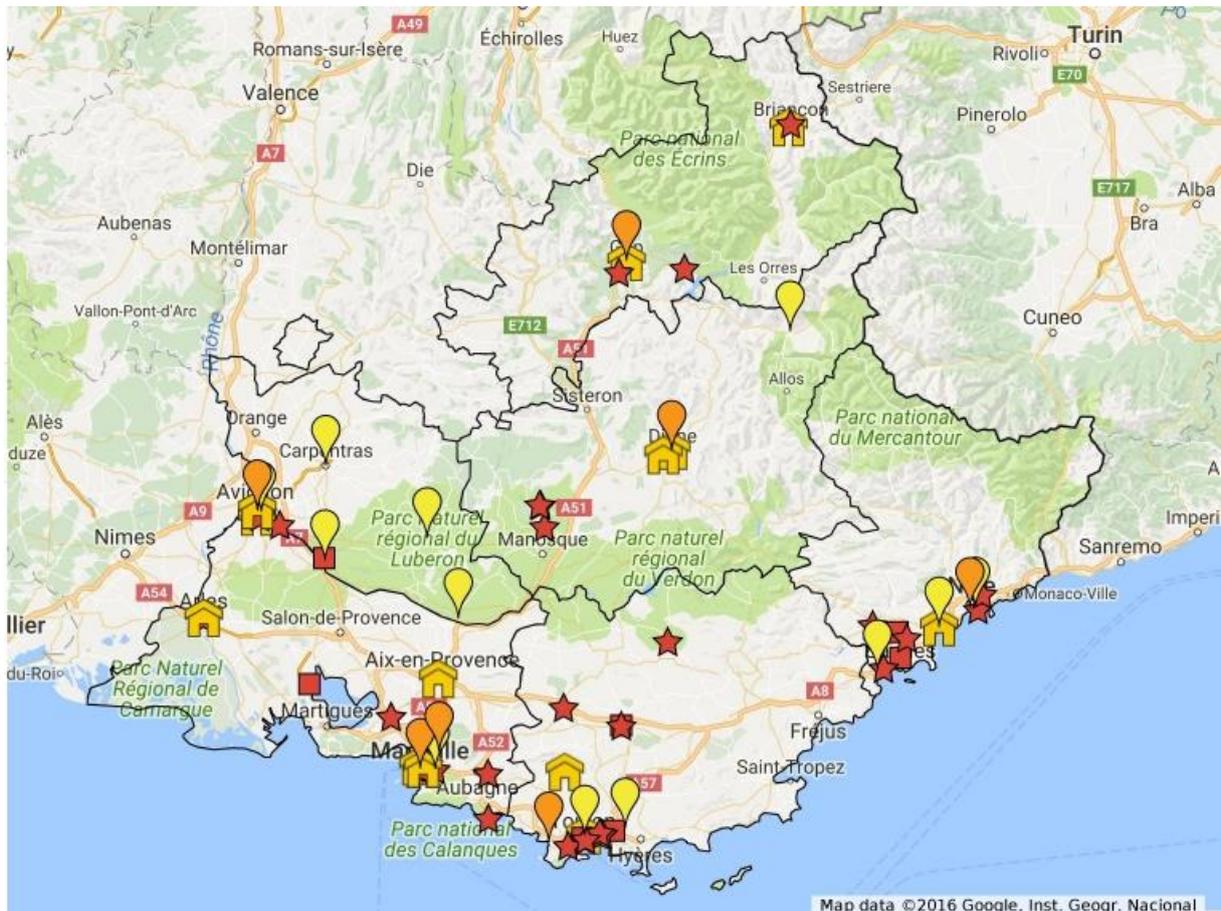


Source: CRESS PACA - Mission 3 AREESS

La couverture territoriale semble être bien répartie, néanmoins il ressort de l'inventaire que malgré le fait que l'offre d'accompagnement soit présente sur tous les territoires, départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette offre est souvent portée par un seul acteur.

L'offre territoriale sectorielle quant à elle est principalement basée dans les Bouches du Rhône.

Cartographie des acteurs de l'offre d'accompagnement des projets ESS



-  AIO spécialiste ESS (CRIB – PAVA – Maison de la vie associative etc.)
-  AIO généraliste (MDE)
-  Couveuse ESS
-  Couveuse généraliste
-  ARESS
-  DLA

Cette cartographie n'indique que les sièges des structures et non pas leur lieu de permanences, ni leur zone de chalandises. On observe un maillage territorial pouvant répondre aux besoins des structures, à l'exception des parcs du Verdon et du Mercantour.

L'offre d'accompagnement des porteurs de projets ESS est souvent portée par un seul acteur surtout au sein des territoires hors Bouches du Rhône.

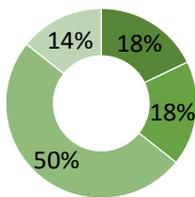
Zoom sur l'offre à l'accompagnement des entreprises d'ESS au niveau territoriale et départementale au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Légende faisant référence à la classification des acteurs dans l'inventaire :

- 1- De l'orientation du projet
- 2- À l'appui à l'émergence
- 3- En passant par l'accompagnement au fonctionnement
- 4- Aux offres de financements des entreprises

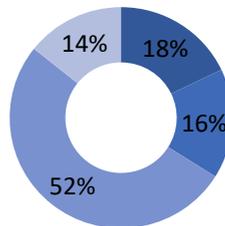
Alpes de Haute Provence

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4



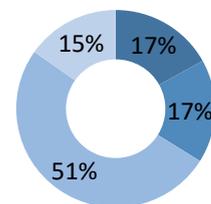
Hautes Alpes

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4



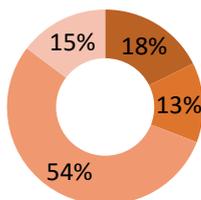
Alpes Maritimes

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4



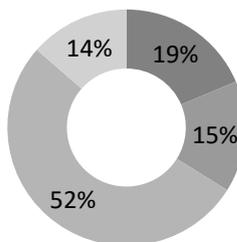
Bouches du Rhône

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4



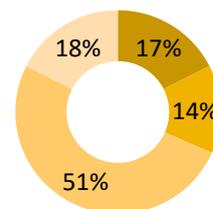
Var

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4



Vaucluse

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4



Les éléments concernant les permanences des structures d'accompagnement hors siège ne sont pas forcément indiqués par les acteurs sur leurs supports de communication. Il manque une certaine lisibilité représentative sur les permanences territoriales. A priori les acteurs de l'accompagnement sont présents dans les différents départements sauf au sein du département des Alpes Maritimes qui semble avoir une couverture concentrée sur le littoral.

Le temps de déplacement nécessaire au maillage territorial, surtout sur l'AIO et l'animation, est essentiel, voir indispensable. Néanmoins, ces actes métiers ne sont pas quantifiés de manière

productive et demandent des moyens importants pour apporter une réponse adaptée à la demande sur chacun des territoires.

Les acteurs de l'expertise sectorielle ou thématique sont présents, principalement proposés par les têtes de réseau et les cabinets de conseil mais l'offre est globalement payante pour les bénéficiaires.

Il est important de souligner que des offres d'accompagnement se développent sur Internet, en plateforme ou interface proposant des outils à la création ou au développement entrepreneurial. L'offre Internet et les outils numériques, MOOC et autres dispositifs, proposent une richesse de contenus et une diversité de méthodologie quant à la création de son activité ou autodiagnostic pour identifier les freins ou les leviers de développement. Cependant beaucoup de porteurs de projet peuvent se sentir désorientés voire même noyés au sein de la masse d'informations disponibles, n'offrant pas ou peu de filtres adaptés aux besoins de ce dernier.

La différence entre l'offre sur Internet et celles des acteurs physiques sur le territoire, se situe dans la prise en compte de l'humain, l'écoute des besoins spécifiques, l'adaptation du conseil en fonction du besoin de la structure identifiée par elle, mais aussi par l'accompagnateur lors de l'AIO et du diagnostic, la prescription et le suivi dans le temps personnalisé.

Ces besoins avaient été identifiés par la Région, et avait ainsi proposé ce parcours dans l'AREESS. Ce positionnement était choisi, voulu pour répondre aux enjeux de continuité des actions et préconisations de l'accompagnement.

Pour conclure, il semble indispensable de mettre en place une meilleure lisibilité des offres et une coordination des acteurs de l'accompagnement, pour des échanges de pratiques, et un souci de parcours d'accompagnement cohérent afin d'apporter toutes les réponses dont ont besoin les structures selon leur période de vie et leur besoin d'expertise spécifique. Il est donc primordial qu'une prise en charge soit effectuée au niveau de la coordination dans les différents dispositifs d'accompagnement et des différents acteurs en présence ce qui favorisera un développement partenarial plutôt qu'une logique concurrentielle.

Caractérisation de l'offre d'accompagnement de l'AREESS

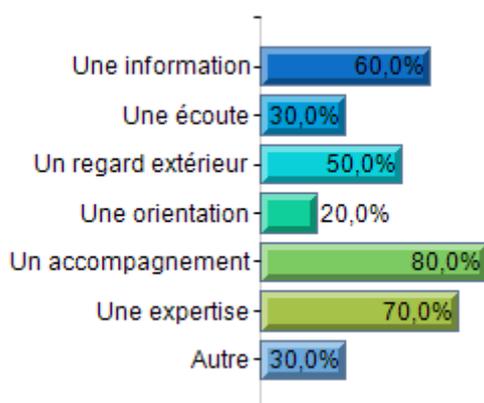
Les éléments de cette deuxième partie de l'état des lieux de l'offre d'accompagnement ESS en région, sont issus d'un recueil et d'un travail de consolidation des outils territoriaux et régionaux de suivi des activités de l'AREESS sur le premier semestre 2016, notamment par les remontées des CTA.

Etat des lieux des sollicitations

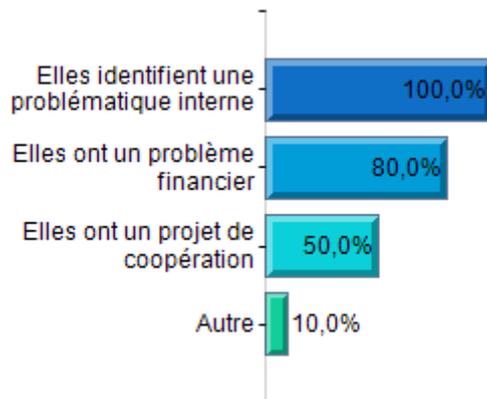
Cette première partie est réalisée à partir du recueil des pratiques des CTA constitué à partir d'une grille de lecture proposée en CTRS qui est constituée des indicateurs suivants :

- Date de passage en CST
- N°lot (Lot 2 ou Lot 3)
- Opérateur(s) référent(s)
- Nom de la structure accompagnée
- Département d'implantation (siège) - Mettre le n° du département
- Secteur d'activité principal
- Territoire d'intervention/ de mise en œuvre de ses activités
- Prescripteur
- Acteurs mobilisés/articulations avec d'autres dispositifs
- Commentaires, argumentaires sur les solutions, orientations proposées, par qui, pourquoi cette orientation, et freins éventuels identifiés (Cf. Fiche positionnement)
- Positionnement
- Diagnostic
- Accompagnement
- Suivi

Selon les retours des CTA, les porteurs de projets sollicitent, dans un premier temps, les structures accompagnatrices pour les raisons suivantes :



Après des temps de communication sur le dispositif proposé par les CTA des deux lots en présence, il ressort que les structures sollicitent l'AREESS quand :



État des lieux de pratiques de l'AREESS

Sur un échantillon de 44 structures reçues par les CTA et pour lesquelles une fiche de positionnement a été formalisé, 21 d'entre elles sont prises en charge dans le cadre du dispositif AREESS :

- 21 font l'objet d'un diagnostic AREESS
- 13 des 44 ont fait l'objet d'une orientation vers le DLA Départemental :
 - non éligibilité à l'AREESS
 - Cible DLA D
 - Complémentarité DLA collectif et expertise AREESS
- 3 orientations vers de l'accompagnement à la création ou l'émergence (Piles, Fédérations/union/réseaux)
 - absence d'entité juridique
 - projet en cours d'élaboration
- 12 diagnostics ont été présentés et validés en CTRS (6 dans le Lot 2 et 6 dans le Lot 3)
- 5 expertises sont en cours de réalisation (en date du 26/09)

Les demandes retenues dans le cadre de l'AREESS correspondent à des besoins liés à :

- des projets complexes
- des projets de coopération territoriale multi-acteurs
- des modèles économiques en difficulté (évolutions des cadres, retrait ou diminution des financements publics)
- des besoins dans la définition d'une stratégie de développement (étude prospective publique, stabilisation du chiffre d'affaires, aide à la décision, etc.)
- définition de stratégie commerciale

Les principaux freins identifiés sont :

- niveau de maturité/stabilité de l'activité de l'établissement
- pérennisation des activités post-accompagnement
- notion de taille critique

La dimension prospective de l'accompagnement est très fréquemment évoquée, un positionnement cohérent compte tenu de la cible de l'AREESS.

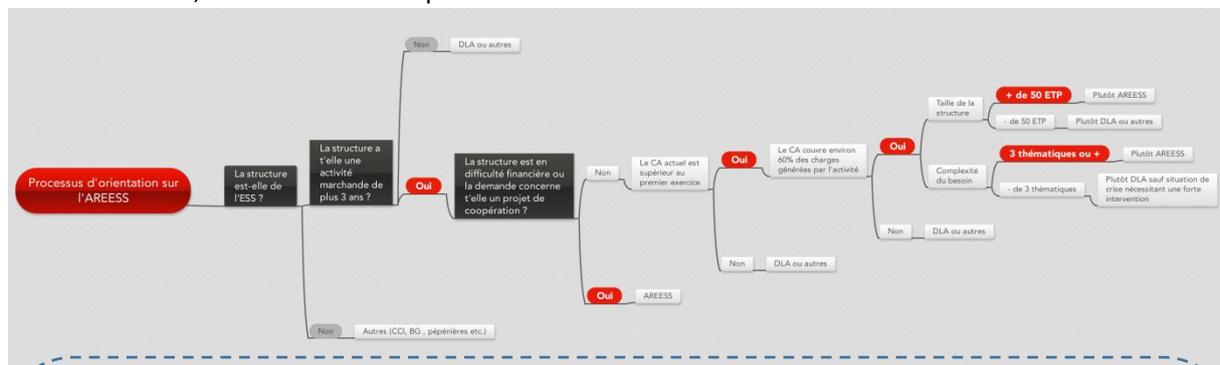
La gouvernance apparaît également comme un élément de la prise de contact tant dans son implication que comme élément intrinsèque au besoin d'accompagnement.

L'AREESS, un dispositif complémentaire à l'offre d'accompagnement ESS en région.

L'AREESS, tel que formalisé dans le cahier des charges initial, a pour vocation à venir en complémentarité, par des processus adaptés et un nombre de jours mobilisables plus important, sur des entreprises de l'ESS possédant une activité marchande, s'inscrivant dans des logiques de coopération au sens large, présentant des difficultés financières, ou des besoins multiples nécessitant une intervention renforcée.

Durant les neuf premiers mois de l'AREESS, des travaux ont été menés à l'occasion des Comités Techniques Régionaux de Suivi sur les axes de complémentarités du dispositif avec l'offre globale d'accompagnement en région. L'importance de la phase de positionnement a été réaffirmée, celle-ci devant permettre à l'accompagnateur de qualifier l'activité de la structure et son importance afin d'apprécier si l'AREESS est la solution la plus appropriée pour le bénéficiaire au regard de sa situation et des critères de complémentarité du dispositif.

Ces échanges ont permis de co-construire une liste d'indicateurs permettant de qualifier l'orientation d'une structure, et notamment de préciser les articulations avec le DLA.



L'ensemble des éléments développés en partie 1 et les éléments de ces premiers paragraphes de la partie 2, spécificités de l'AREESS :

- la coordination d'un collectif d'acteurs pour le parcours d'accompagnement
 - positionnement
 - diagnostic
 - mobilisation d'expertise de l'accompagnement
 - la réalisation de l'accompagnement
 - le suivi
 - la prescription
- la recherche de complémentarité avec les autres dispositifs : métier d'orientation

L'AREESS a été conçu pour répondre aux besoins des entreprises ESS dont l'activité marchande a plus de 3 ans et se matérialise financièrement par un chiffre d'affaires.

Parmi ces structures, certains projets font l'objet d'une prescription automatique vers l'AREESS. Il s'agit :

- des entreprises en difficulté, c'est-à-dire disposant d'une lisibilité à moins d'un an qui bénéficient d'un processus de prise en charge accéléré (diagnostic en 30 jours)
- des projets de coopération au sens large, qui peuvent prétendre jusqu'à 14 jours d'expertises mobilisables.

Pour les accompagnements individuels de structures qui ne sont pas en difficulté, il sera demandé un CA, en progression par rapport à l'année 1, et couvrant autour de 60% minimum des charges générées par l'activité considérée. La taille de la structure (+ de 50) et la pluralité des besoins à traiter (3 thématiques) complètent le faisceau d'indicateurs permettant de qualifier l'orientation vers l'AREESS.

Ces critères doivent permettre d'apporter la bonne solution à la structure, et ce, le plus en amont possible. Les structures ayant bénéficié d'un positionnement sont présentées en CST. Ces temps d'échanges, essentiels, permettent d'ajuster l'orientation proposée en fonction de critères plus qualitatifs.

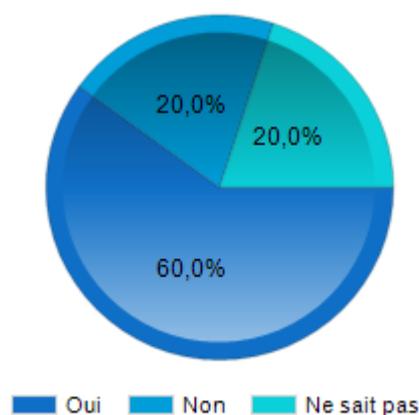
La recherche de complémentarité avec l'offre d'accompagnement, la priorisation des structures en difficulté ou des projets de coopération, nécessitent de mener une réflexion collective et prospective pour améliorer la performance du dispositif et les réponses apportées aux bénéficiaires.

Ces temps collectifs de réflexion ont été proposés lors du Séminaire N°1, en Juillet 2016, au sein des trois ateliers qui ont été proposés aux participants, des CST avec invitation des chargés de mission DLA 84 et 04 dans le lot 2, des entretiens individuels réalisés avec les structures citées en annexe 2.

Grâce à ces échanges des prescriptions ont été faites vers l'AREESS et également vers d'autres acteurs de l'offre d'accompagnement afin de donner des réponses précises et pragmatiques aux bénéficiaires.

Quelques exemples : prescription externe vers des DLAs Collectifs, des têtes de réseau, le Zoom RH d'Uniformation, les ateliers RH de l'APEC Entreprise...

Existence-ils des passerelles entre le DLA et l'AREESS?



État des lieux sectoriel des sollicitations

L'étude des 44 premières structures positionnées dans l'AREESS, effectuée par les CTA montre une grande diversité des secteurs sollicitant le dispositif AREESS :

- culture (30% des positionnements AREESS)
- social
- médico-social
- service à la personne
- petite enfance, crèche (15%)
- santé
- tourisme social et solidaire
- sport et loisir
- restauration
- développement local
- hébergement social
- numérique

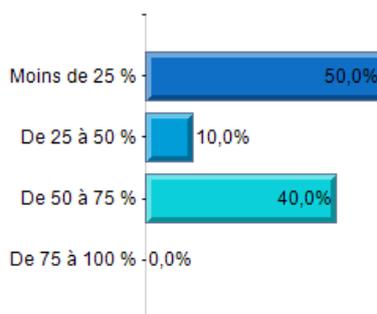
Seul le secteur de la culture (Animations autour du jeu, Cirque adapté, école de musique / école de cirque, Programmation de films et animation d'ateliers, Projets culturels jeune public) et du social / médico-social et petite enfance (Crèche multi-accueil ALSH, garde d'enfants) semblent avoir identifié le plus ce dispositif, dans des proportions relatives.

Proposition de grille complémentaire d'analyse

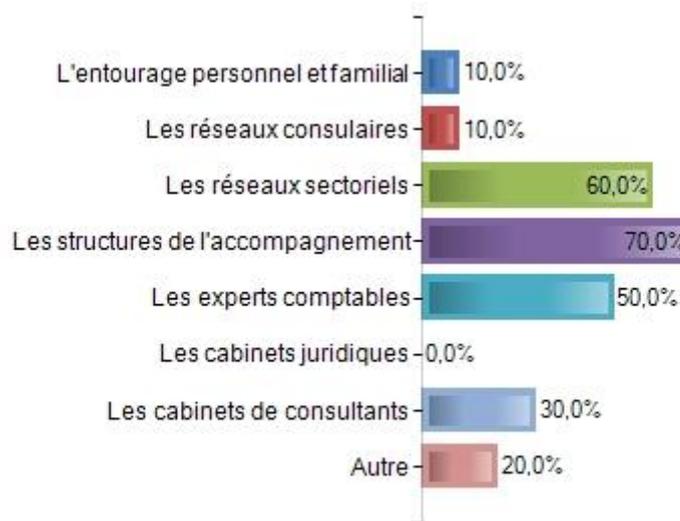
L'ensemble des éléments disponibles à partir de l'état des lieux de l'offre d'accompagnement ESS en région, de son analyse, ainsi que le recueil des remontées des CTA et des fiches de liaisons, fait apparaître des évolutions qualitatives complémentaires.

Aussi, afin de permettre une visibilité sur la chaîne de valeur et du parcours d'accompagnement des bénéficiaires de l'AREESS et/ou potentiels bénéficiaires, il semble pertinent de demander des éléments d'informations sur les précédents accompagnements suivis par l'établissement (nature, thématique, temporalité, retours...).

Les données du Reporting CST et les retours des CTA indiquent que les bénéficiaires de l'AREESS ont déjà été accompagnés les deux dernières années selon la répartition suivante :



Les conseils aux entrepreneurs sont principalement réalisés par des acteurs du territoire ayant une offre d'accompagnement selon la période de vie de la structure, les têtes de réseau et les experts comptables.



Ces éléments apparaissent pertinents pour la connaissance du parcours de l'entreprise mais également pour adapter l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre de l'AREESS.

Afin d'alimenter l'état des lieux, il pourrait être demandé :

- les outils mobilisés par les acteurs de l'AREESS pour disposer des éléments d'informations utiles à l'orientation des acteurs
- les outils de communication mobilisés par les CTA pour communiquer sur le dispositif ainsi que les canaux de sourcing des établissements.

Recueil et analyse des plans d'actions d'accompagnement

Le recueil des plans d'actions d'accompagnement a été établi à partir des indicateurs proposés dans la grille d'analyse des diagnostics effectués par le CREA et des plans d'accompagnement mentionnés dans les avenants au contrat d'engagement des bénéficiaires de l'AREESS. Les indicateurs sont les suivants :

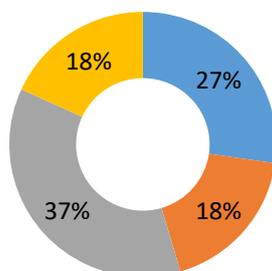
- année d'existence de la structure
- territoire d'implantation
- nombre d'ETP dans la structure bénéficiaire de l'accompagnement
- part du chiffre d'affaires couvrant les charges d'activité des bénéficiaires de l'AREESS
- secteur d'activité et structures juridiques/statutaire
- typologie des besoins en accompagnement
- thématiques des expertises sollicitées

Ce recueil est réalisé sur la base des 11 premiers plans d'accompagnement validés en CTRS entre Avril et Septembre 2016.

Il ressort de ces premiers plans d'accompagnement que les bénéficiaires de la mobilisation d'experts au sein du dispositif sont des structures associatives, plus de trois ans d'activité, relevant de différents secteurs d'activité. Les associations bénéficiant d'un accompagnement ont majoritairement entre 10 et 50 salariés. On observe ainsi la complémentarité des cibles bénéficiaires entre le DLA (- 10 ETP) et l'ARESS. Cette complémentarité est présente et à développer.

Nombre d'ETP des bénéficiaires de l'ARESS

■ <5 ■ 5 à 10 ■ 10 à 50 ■ >50

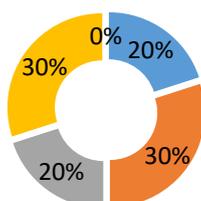


Actuellement on constate que les structures de plus de 50 salariés ne représentent que 18% des bénéficiaires. Pour mémoire, selon le schéma du processus d'orientation sur l'ARESS, l'un des derniers critères non exhaustif est la taille de la structure.

La typologie des bénéficiaires indique qu'ils sont principalement soit en phase de consolidation soit en difficulté, ce qui est bien au reflet des attentes et des priorités du marché.

Typologie des besoins d'accompagnement des bénéficiaires ARESS

■ Développement ■ Consolidation ■ Coopération
■ En difficulté ■ Reprise/Transmission

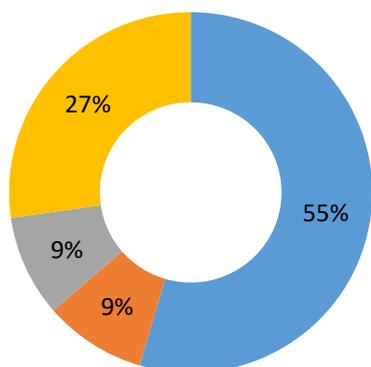


De plus, 55% de ces associations ont un chiffre d'affaires qui couvre moins de 30% de leurs charges. Leurs besoins en matière d'accompagnement et d'expertise se situent plus particulièrement sur les thématiques de l'actualisation du projet, le suivi de la stratégie de développement et des ressources humaines.

Ces premiers éléments semblent être le reflet constaté d'un besoin spécifique directement lié au repositionnement des modèles économiques du milieu associatif en réponse à des diminutions des subventions publiques et au changement structurel des orientations politiques en faveur des Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire.

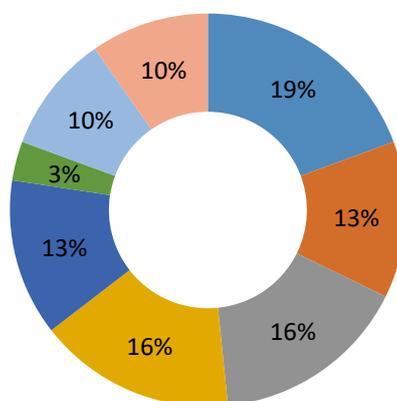
Part du CA couvrant les charges des bénéficiaires de l'AREESS

■ >30% ■ 30-50% ■ 50-60% ■ 60% et plus



Expertises sollicitées dans le plan d'accompagnement des bénéficiaires de l'AREESS

■ P ■ OI ■ SD ■ RH ■ GF ■ RF ■ MC ■ C



Rappel de la légende :

Expertise & thématique d'accompagnement :

P : Projet de structure

OI : Organisation interne

SD : Stratégie de développement

RH : Ressources Humaines

GF : Gestion financière & comptabilité

RF : Recherche de financement

MC : Marketing & Commercial

C : Communication

Les atouts et pistes d'amélioration de l'AREESS

Après neuf mois de lancement et de fonctionnement du marché AREESS, les opérateurs ont dégagé de leurs pratiques plusieurs éléments.

Dans le cadre du dispositif AREESS, la mission a permis aux membres des CTA de :

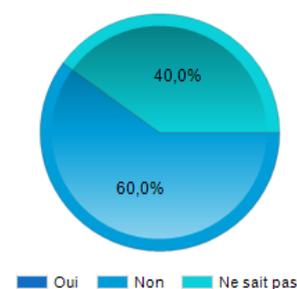


Les membres des CTA ont indiqué qu'il serait indispensable de simplifier les procédures et écourter les délais de mise en œuvre du marché de l'AREESS. Ils ont également mentionné que l'idée de fond était « parfaite » et que le RLA avait permis d'initier certaines de ses actions et que le marché l'a renforcé tant dans la coordination des acteurs de l'accompagnement que dans la réponse aux besoins des bénéficiaires, des entreprises de l'ESS du territoire.

L'AREESS a nécessité un temps de lancement sur la période de janvier à avril 2016. En effet, l'offre se créant, les opérateurs et la Région ont dû mettre en place une communication dédiée au marché pour effectuer sa promotion. Des plaquettes de communication ont été créées, distribuées ; des pages internet consacrées à la présentation de l'AREESS, ainsi que des temps d'informations auprès des entreprises de l'ESS du territoire des deux lots.

A titre indicatif, les membres des CTA indiquent que l'offre d'accompagnement ESS n'est pas visible à 60%.

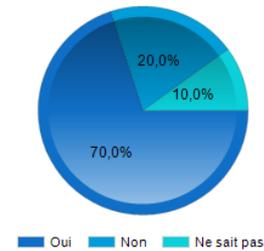
Selon vous, l'offre d'accompagnement est-elle lisible et visible pour les entreprises de l'ESS ?



Il ressort également que les besoins en accompagnement ne trouvent pas forcément de réponses concrètes, soit en interne du marché soit en prescription vers un autre acteur de l'accompagnement. Ce décalage pourrait être dû à un manque de lisibilité et également à un manque d'articulation dans le parcours d'accompagnement des entreprises.

Par ailleurs on a observé lors des diagnostics des structures bénéficiant de l'AREESS que les besoins en matière de conseils et accompagnement, par exemple, en matière de normes des bâtiments et accessibilité des lieux, de gestion des réglementations liée aux ERP et aux obligations de réalisation de diagnostic thermique et de travaux n'étaient pas couverts.

Existe t-il un décalage entre les besoins exprimés et l'offre d'accompagnement sur votre territoire ?



Reprise des recommandations

Cette dernière partie a été abordée à l'occasion de la présentation des premiers éléments de l'état des lieux en séminaire du groupe des experts du CREA (Séminaire d'experts, cf. mission 2, juin 2016) ainsi qu'à l'occasion des échanges en Comité de Pilotage (juillet 2016).

Améliorer la prévention et les réponses apportées aux structures en difficulté

Le Dispositif AREESS a été conçu pour répondre aux besoins des structures en difficulté.

Néanmoins, même en ayant ramené la durée de réalisation du diagnostic à 1 mois au lieu de 3, et en faisant l'hypothèse d'un rendez-vous de positionnement à une date proche d'un CST, il faudra compter 3 mois pour permettre l'intervention de l'expertise.

Ce temps peut s'avérer trop long pour des entreprises à la limite de la cessation de paiement. Aussi, l'outillage des accompagnateurs est essentiel, afin d'analyser très rapidement une situation économique et financière, et formuler des préconisations sans attendre l'intervention de l'expert. L'enjeu étant de donner du temps à la structure afin de pouvoir travailler ensuite sur des aspects plus structurants. Le diagnostic SOS d'ESIA est construit sur cette modalité et peut être un exemple de bonne pratique, tout comme le recours à un coach, à une formation et également à une sollicitation auprès de la DIRECCTE PACA en mobilisant le dispositif d'activité partielle.

En outre, il semble également nécessaire de renforcer la prévention de ces difficultés. Trop souvent, les structures attendent le dernier moment pour solliciter l'aide d'un accompagnateur. Les indicateurs permettant d'observer une entreprise en difficulté sont la création d'un déficit, une diminution du carnet de commandes, un problème de gouvernance, un turn over important tant des administrateurs que des salariés, des difficultés de trésorerie, et une cessation de paiement.

Cette prévention peut passer par un renforcement de l'outillage des dirigeants sur la gestion de leur structure ainsi que sur les moyens mobilisables en cas de difficulté (procédures collectives, dispositifs d'accompagnement etc.) ou encore une création d'un mouvement collaboratif avec différents acteurs pour outiller les opérateurs et faciliter l'identification des possibles dans un délai relativement court. Ce mouvement collaboratif permettrait une meilleure sensibilisation (et une

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - Technopôle de Château Gombert - Espace Nobel Bât D1 - 11 rue Frédéric Joliot Curie - 13 013 Marseille - www.cresspaca.org 108 / 130

dédramatisation ?) de certaines procédures qui pourraient s'avérer bénéfiques tant pour les accompagnateurs répondant ainsi aux besoins des porteurs de projet qu'aux structures elles-mêmes.

Cette prévention pourrait également passer par une meilleure articulation entre des acteurs pouvant avoir connaissance des difficultés d'une structure : banque, CAC, comptable, acteurs de l'accompagnement etc.

Enfin, dans le cadre du suivi de la structure, l'AREESS a également un rôle important à jouer pour prévenir les difficultés.

Enfin, compte tenu de la capacité d'intervention des dispositifs, se pose la question de la prise en charge de ce type d'accompagnement par ces structures fragilisées.

La coopération : des projets longs et complexes à caractériser

La coopération économique n'est pas naturelle, elle est fonction des postures et pratiques des acteurs entre eux (non-concurrence, capacité d'évolution, partage de valeurs, éthique) ; des postures et pratiques des collectivités en interne (transversalité), entre elles (articulation des politiques et dispositifs), et dans leurs relations aux acteurs (concertation, co-construction...) ; de l'existence d'un leadership (individuel ou collectif, élu ou de la société civile...) ; de la relation de confiance qui s'établit entre les parties prenantes.

Il existe différents degrés permettant la différenciation des termes coopérations selon que le regroupement est volontaire ou imposé par le contexte économique, partenarial. On constate quatre types de coopération :

- coopération informelle : du moment qu'on a une action commune co-construite
- coopération formelle: regroupement pour une réponse à un marché par exemple
- mutualisation de moyens : humains, matériels ou autres
- fusion, absorption, consortium

Le préalable à la coopération est le fait de se connaître soi et ses partenaires, d'avoir une projection et une vision commune.

La coopération s'accompagne. Elle nécessite une réflexion stratégique partagée et du temps (appropriation, médiation, création de liens...), des compétences (animation), du partage de valeurs, d'outils et de méthodes spécifiques de fonctionnement, et de l'accompagnement collectif et individuel des membres.

L'accompagnement à la coopération nécessite une analyse des acteurs en présence, un diagnostic de situation (pourquoi on coopère, voir le niveau de maturité du projet commun, identifier les freins, les facilitateurs et les conditions de réussite)

L'accompagnement s'effectue de manière différente selon que le projet de coopération est volontaire ou pas. Il demande une animation spécifique avec un accompagnement au changement nécessitant une temporalité propre à chaque projet.

Il est important de nommer les échéances temporelles, le process commun et de mettre des indicateurs afin d'évaluer les avancées et si besoin réajuster le projet commun.

La réalité est que la coopération est souvent une option pour la survie des structures. Le rôle majeur des structures d'accompagnement est la sensibilisation et la médiation des bénéficiaires de l'accompagnement vers une forme de coopération car les structures demandent un accompagnement pour leur problématique, c'est l'accompagnateur qui souvent les pousse à penser et à créer une coopération. Puis la solution est proposée aux membres du CA.

Actuellement on constate une augmentation des prescriptions mais pas une augmentation de la demande.

L'AREESS permet aujourd'hui de mobiliser jusqu'à 14 jours d'accompagnement sur ces logiques. Il permet en outre d'associer des expertises diverses pouvant répondre à la diversité et complexité des problématiques.

Cependant, la durée d'intervention des experts – 5 mois, est relativement courte au regard de la temporalité de ce type de projets collectifs.

Aussi, il est essentiel que les acteurs de l'accompagnement intervenant sur des dispositifs disposant de leur temporalité propre, qu'ils soient en capacité d'appréhender ce type de projet afin de déterminer le meilleur moment et l'objet d'intervention les plus opportuns.

Entreprises d'ESS : des spécificités incontournables dans la démarche d'accompagnement

Des accompagnements et des compétences adaptées

Les organisations de l'économie sociale et solidaire sont fondées sur des modèles économiques et des modèles de gouvernance caractérisés par des contradictions intrinsèques : articulation entre finalité non lucrative (ou à lucrative limitée) et activité lucrative, entre gouvernance bénévole et activité professionnelle, entre régime de participation et régime de subordination, etc. Ces projets collectifs sont multi-parties prenantes et peuvent associer des partenaires privés et publics, des usagers, les salariés, des bénévoles de gouvernance ou d'activité etc.

La gestion de ces contradictions nécessite des compétences spécifiques, qui vont au-delà de la seule gestion d'un projet entrepreneurial.

Aussi, les solutions d'accompagnement proposées doivent prendre ces aspects en considération (sémantique, temporalité plus longue etc.) Un glossaire accompagné d'une méthodologie commune pourrait être proposé afin de valider les différentes étapes tant de disponibilité et de capacité de mise en œuvre par le bénéficiaire que d'interaction entre les différents acteurs de la chaîne de valeur de l'offre d'accompagnement.

Par exemple, les dispositifs AREESS comme DLA associent systématiquement, et à minima, un représentant de la direction bénévole et de la direction salariée afin d'appréhender les différentes représentations et les jeux d'acteurs au sein de la structure.

Zoom sur le diagnostic :

Le diagnostic est le cœur de métier de l'offre de services des opérateurs du dispositif DLA et AREESS. Il est également une base indispensable à toutes démarches d'accompagnement global proposées par un accompagnateur.

Le diagnostic est une approche globale de la situation de l'entreprise d'ESS au sein de son environnement. Il analyse les paramètres fondamentaux à la fois interne (gouvernance, organisation, gestion de l'information, modèle socio-économique, etc.) et externe (cadre législatif, politique, social, technologique, etc.). C'est un outil d'éclairage de l'action et d'aide à la prise de décision du bénéficiaire qui doit nécessairement être « partagé » a minima avec ses dirigeants salariés et bénévoles qui s'impliquent dans son élaboration et en valident les conclusions.

Ce travail participatif entre l'accompagnateur et les bénéficiaires, socle pour l'accompagnement, à l'issue duquel sont repérées des pistes sur lesquelles il faut agir et sont identifiés les besoins d'accompagnement pour résoudre les difficultés rencontrées. Les objectifs de l'accompagnement amènent nécessairement une analyse globale de la structure.

Par ailleurs, le diagnostic permet de vérifier la pertinence d'un accompagnement global au sein du dispositif considéré. Le diagnostic est également une base indispensable pour construire un plan d'accompagnement pertinent et de qualité.

La gestion des conflits : une caractéristique des structures de l'ESS

Si la gestion des contradictions peut être le moteur d'une dynamique spécifique dans les entreprises ESS, elle se traduit aussi par des tensions relationnelles qui affectent particulièrement ces organisations.

Les conflits dans l'ESS sont monnaie courante voire incontournables dans les organisations collectives. Une réalité dont les conséquences peuvent être très lourdes : démotivation des équipes, hémorragie de bénévoles, démultiplication des procédures prud'homales...

Une réalité qui peut aussi perturber les actions d'accompagnement financées par les pouvoirs publics, comme le DLA ou l'AREESS. Les accompagnateurs sont contraints de jouer le rôle de médiateur, pour lequel ils ne sont pas forcément outillés et préparés.

Face à des conflits ou tensions inattendus avant le déclenchement de l'accompagnement (dès le diagnostic), les stratégies adoptées diffèrent selon les situations et les outils dont chacun dispose : rappel du cadre, travail sur la communication interne, clarification des places et rôles des membres de l'équipe, création d'espaces de dialogue...

Parfois ces stratégies fonctionnent, parfois elles se révèlent insuffisantes ou inadaptées, au point que la mission d'accompagnement doit être suspendue ou revue dans son contenu.

Dans tous les cas, le sentiment d'inconfort lorsqu'un conflit émerge en cours d'accompagnement, est partagé. Certains admettent la difficulté d'avoir une posture neutre, d'autres avouent se sentir désemparés, notamment face à des conflits interpersonnels très chargés sur le plan émotionnel. D'autant que l'intervention intervient dans le cadre contraint fixé par un dispositif. En outre, ces dynamiques conflictuelles peuvent également concerner aussi les relations extérieures, notamment avec les financeurs et les donneurs d'ordre.

Parmi les différents outils existants pour prévenir et gérer les conflits, la médiation, encore assez méconnue, peut représenter une réponse pertinente.

Des experts de la question sont mobilisables dans le cadre de l'AREESS, mais la couverture du besoin est encore largement insuffisante, pour des raisons intrinsèques aux bénéficiaires : recourir à la médiation, c'est reconnaître la présence d'un conflit.

Le besoin d'être mieux outillé pour mieux détecter les signes des conflits latents et mieux intervenir en « premier secours » semble nécessaire. La prévention de ces conflits et la sensibilisation aux solutions de médiation peut se faire dès la phase d'accueil/information.

Les projets collectifs relevant de l'ESS sont complexes, néanmoins il est important de laisser vivre les contradictions, avec un bon outillage de ces derniers. Ces contradictions sont souvent le reflet de deux visions complémentaires permettant d'allier le politique, au sens large du terme, et l'opérationnel. L'entreprise ESS trouve souvent son équilibre de fonctionnement dans l'expression de la polarité des concertations. L'équilibre se situe dans l'expression et la prise en considération de chacun, qui permettra d'établir la boussole stratégique et opérationnelle, qui doit répondre aux enjeux, aux objectifs, les moyens affectés tout en faisant vivre les valeurs qui les animent.

Ces concertations font souvent émerger de nouvelles formes d'organisation, d'innovation sociale permettant non pas de standardiser les activités mais bel et bien de faire avancer la structure et d'impacter l'évolution relationnelle dans notre société.

Une offre d'accompagnement à l'ESS très concentrée

L'analyse de l'offre d'accompagnement nous montre que la majeure partie des dispositifs dédiés à l'ESS, de l'AIO, en passant par l'émergence et la consolidation, comme les CRIB, les PAVA, les PILES, les (ex)DRA, les DLA ou l'AREESS, sont portés par les mêmes opérateurs. Il est donc essentiel de veiller aux maintiens de ces opérateurs sur les territoires pour garantir l'accessibilité de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Au-delà des acteurs, l'offre d'accompagnement à l'ESS se resserre également aujourd'hui autour de l'appui à la consolidation et au développement. Avec la disparition du DRA, du fait d'orientation de politiques publiques de soutien à l'ESS, la capacité d'accompagnement des opérateurs sur l'émergence et la création est remise en question.

La question de la prise en charge

Les acteurs de l'expertise sectorielle ou thématique sont présents sur le territoire. Principalement proposée par les têtes de réseau et les cabinets de conseil cette offre est payante, que celle-ci soit sous forme de prestation, ou accessible via une adhésion.

La prise en charge de tout ou partie des solutions proposées aux entreprises, selon leur taille, la période de vie, est une question centrale.

Favoriser la coordination entre les acteurs et son outillage...

L'articulation et la coordination des différentes offres d'accompagnement sont essentielles pour construire de véritables parcours d'accompagnement, du généraliste à l'expert thématique ou sectoriel.

Les pratiques de collaboration et de partenariats entre les acteurs de l'accompagnement de l'ESS se sont développées ces dernières années, notamment par le biais des espaces de rencontres offerts par des dispositifs publics comme le DLA ou le DRA. Des pratiques de collaboration avec des acteurs comme les OPCA (Uniformation et Unifaf notamment) ont également vu le jour. Cela passe par de l'interconnaissance des personnes et des services proposés, et la mobilisation sur des espaces communs.

Dans un souci d'efficience, il peut être envisagé de renforcer les passerelles entre les dispositifs afin de diminuer les temps pouvant être affectés à l'animation et à la coordination de ce dernier. En optimisant les modes d'articulation, notamment entre les dispositifs DLA et AREESS, les dispositifs pourraient ainsi ne pas démultiplier les espaces et temps de rencontres et donc renforcer les temps d'accompagnement répondant aux besoins des entreprises de l'ESS.

Pour des logiques d'accompagnement plus intégratrices

L'intégration va plus loin que la coopération, qui repose seulement sur un principe de coordination. L'intégration conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, et in fine à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite.

Cette approche permet, à priori, d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins des structures et des territoires.

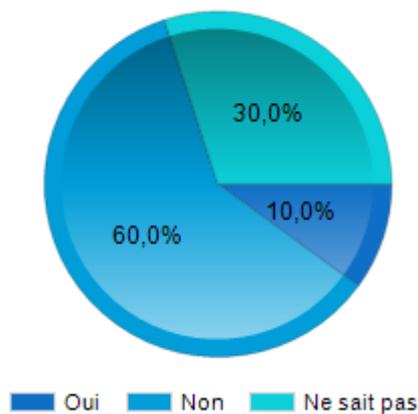
Celle-ci repose sur l'engagement des acteurs à participer à un projet collaboratif sur un territoire donné, visant à une meilleure :

- connaissance et reconnaissance des missions, des expertises, et des savoir faire de chacun.
- Utilisation des ressources du territoire à partir d'un mode d'organisation partagé et intégré,
- Identification des situations complexes nécessitant un accompagnement renforcé du suivi des structures dans le temps...

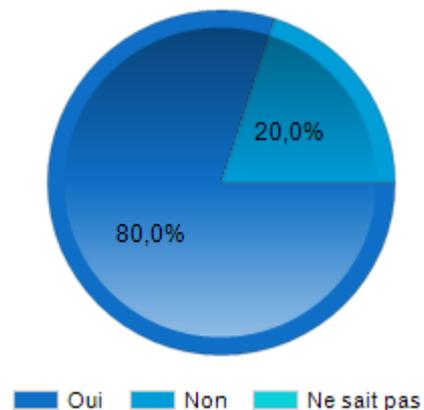
Pour répondre à des « lieux communs » et un besoin de visibilité du parcours de l'entreprise au sein des dispositifs et de l'offre d'accompagnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Il n'existe pas de parcours type des entreprises ESS qui bénéficient d'un accompagnement. Elles peuvent, selon la période de vie du projet et de son activité, solliciter tous les acteurs référencés au sein de l'inventaire (cf Partie 1 du Rapport).

Selon vous, est-ce qu'il se dégage des parcours types dans l'accompagnement des entreprises de l'ESS ?



Est-ce qu'il se dégage des tronc communs dans l'accompagnement des entreprises de l'ESS ?



Au sein de la chaîne de valeur de l'offre d'accompagnement proposée aux entreprises ESS, on constate, tout au long de la période de vie de l'entreprise, des besoins sur des thématiques récurrentes.

Il se dégage des tronc communs et un besoin plus spécifique, personnalisé en parallèle.

Afin de répondre aux besoins des entreprises ESS, les acteurs de l'offre d'accompagnement doivent rendre visible leur offre pour faciliter la rencontre entre l'offre et la demande.

L'expérience du lancement et la mise en œuvre de l'AREESS a permis de mettre en évidence le besoin d'une communication entre les acteurs, d'une coordination territoriale et d'une articulation permettant de rendre visible le parcours d'accompagnement par lequel est passé l'entreprise.

Ainsi la création d'un outil adossé à des ateliers d'appropriations et des formations continues semble être indispensable. Une plateforme numérique, par exemple, accessible à tous les acteurs de l'accompagnement (public et privé) permettrait de répondre aux besoins nommés tout au long de ce rapport, de mettre en place avec un vocabulaire commun aux acteurs et d'avoir un suivi du parcours dont a bénéficié la structure accompagnée.

Cette plateforme se présenterait comme un « carnet d'accompagnement » pendant toutes les phases de vie de la structure, de l'émergence à la consolidation des activités et des emplois.

Cette « carte vitale » des entreprises facilitera le recueil et l'accès aux informations historiques, aux évolutions des structures bénéficiant d'un accompagnement.

Cet outil serait complété par les accompagnateurs et consultants. Ils y intégreraient leurs diagnostics, leurs préconisations et recommandations ce qui faciliterait la coordination entre les acteurs et rendaient plus efficient l'accompagnement en répondant exclusivement aux besoins à l'instant T des entreprises tout en prenant connaissance de son parcours.

Note méthodologique

La méthode proposée fait suite à des échanges avec le Service Développement de l'Économie Sociale et Solidaire (SDESS) à la Région ainsi qu'en CTA. Cette dernière permettra à l'ensemble des acteurs du dispositif de bénéficier d'une connaissance globale de l'écosystème des acteurs de l'accompagnement de projets et d'entreprises relevant de l'ESS au sens de la loi du 31/07/2014, sur le territoire régional.

La méthodologie repose sur 3 exposés successifs et concomitants :

Exposé 1 : Etat des lieux de l'offre d'accompagnement en région

- Un recueil de ressources bibliographiques liées à la thématique de l'accompagnement
- Une analyse bibliographique des ressources disponibles en région et à l'échelle nationale (étude thématique, observation et analyse sectorielle, répertoire des offres régionales, etc.)
- Cartographie de l'offre d'accompagnement en région

Exposé 2 : Caractérisation de l'offre d'accompagnement de l'AREESS

La consolidation des outils territoriaux et régionaux de suivi et d'évaluation des activités de l'AREESS :

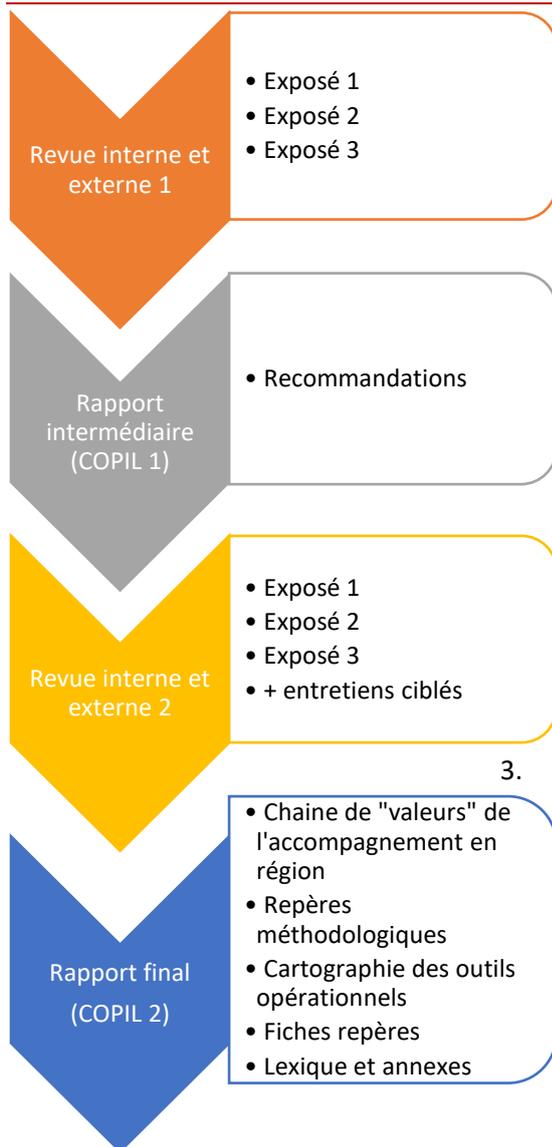
- Spécificités territoriales à partir des remontées des CTA
- Capitalisation des observations issues du suivi des parcours des entreprises et du travail d'harmonisation des méthodes et des pratiques (diagnostic et suivi) mises en œuvre dans le dispositif (CTRS : ½ journée de l'après-midi, cf. mission 1)
- Recueil et analyse des plans d'actions d'accompagnement
- Reprise des recommandations issues des séminaires du groupe des experts du CREA (Séminaire d'experts, cf. mission 2)

Exposé 3 : Combinaison comparative des exposés 1 et 2

La combinaison des éléments de connaissances issus des exposés 1 et 2, permettra de disposer dans les rapports (intermédiaire et final) de l'offre d'accompagnement de l'ESS en région :

- Identification des problématiques et besoins que rencontrent les entreprises de l'ESS sur les territoires couverts
- Logiques d'intervention des différents acteurs et/ou dispositifs d'accompagnement en région
- Mise en relief des points forts, des spécificités et des axes de progrès

Le cadre logique proposé



Le cadre logique de notre proposition est progressif et s'enrichira concomitamment au processus de montée en charge et de consolidation du dispositif.

Il comprendra :

- La rédaction d'un rapport intermédiaire d'état de l'offre d'accompagnement
- L'enrichissement de ce rapport intermédiaire par une phase d'entretiens ciblés pour approfondir des recommandations identifiées comme enjeux par le Comité de Pilotage
- La rédaction du rapport final sous la forme d'un référentiel de pratiques à l'usage des acteurs de l'accompagnement des entreprises de l'ESS, comprenant :

1. **La contextualisation et les enjeux** de la « chaîne de valeur » de l'accompagnement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

2. **Des repères méthodologiques** pour soutenir la qualité de l'accompagnement en région

3. **Une cartographie** des outils opérationnels d'accompagnement

4. **Des fiches repères et de références** au service des accompagnements thématiques sur la coopération et la mutualisation, le partenariat privé ou encore la consolidation d'une entreprise en difficulté

5. **Un lexique**

Calendrier de réalisation :

La CRESS produira 2 rapports, présentés en Comités de Pilotage régionaux : un rapport intermédiaire présenté au Comité de Pilotage (CP) de Juillet (présent document), et un rapport définitif actualisé présenté au CP d'Octobre.

- Livraison de l'état des lieux intermédiaire : Juillet 2016
- Livraison du rapport final (intégrant les retours des membres du séminaire) : Octobre 2016

Outils - Ressources

Éléments de bilans proposés par les CTA : lot 2 et 3 :

- harmonisation des outils de reporting des CTA
- les CTA doivent compléter le tableau (cf. CREA trame validé en CTRS septembre 2016) pour l'ensemble des structures passant en CST
- mise à jour mensuelle (en amont de chaque CTRS)

Séminaire des prestataires et experts associés :

- échange sur les pratiques,
- les accompagnements menés,
- réflexion sur des manques,
- des thématiques nouvelles,
- des vigilances,
- etc.

L'outillage de suivi (6 rdv pendant 2 ans) des prestataires.

Diagnosics et études réalisés dans le cadre du DLA R.

Séminaire AREESS N°1 :

- synthèse des ateliers 1, 2 et 3
- compte rendu des échanges

Entretiens individuels et collectifs :

- comptes rendus des rendez-vous avec les personnes ressources identifiées cf listing en ANNEXES

Références bibliographiques

« Analyse Régionale DLA 2014 - Analyse des enjeux et besoins d'accompagnement des structures d'utilité sociale en Provence-Alpes-Côte d'Azur », Novembre 2014, DLA Régional – CRESS PACA

« Le Réseau Local d'Accompagnement de l'ESS, Des acteurs et des compétences au service de vos projets d'ESS », Alpes de Haute-Provence, Aout 2014

« Le Réseau Local d'Accompagnement de l'ESS, Des acteurs et des compétences au service de vos projets d'ESS », Hautes-Alpes, Aout 2014

« Le Réseau Local d'Accompagnement de l'ESS, Des acteurs et des compétences au service de vos projets d'ESS », Alpes Maritimes, Aout 2014

« Le Réseau Local d'Accompagnement de l'ESS, Des acteurs et des compétences au service de vos projets d'ESS », Bouches-du-Rhône, Aout 2014

« Le Réseau Local d'Accompagnement de l'ESS, Des acteurs et des compétences au service de vos projets d'ESS », Var, Aout 2014

« Le Réseau Local d'Accompagnement de l'ESS, Des acteurs et des compétences au service de vos projets d'ESS », Vaucluse, Aout 2014

« Evaluation approfondie du DRA - Rapport final », Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Direction de l'emploi et de la continuité professionnelle, Assistance technique pour l'évaluation du programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PROGRESS) et l'appui à la redéfinition de l'intervention régionale en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire, Groupement L'Atelier Coopératif – EURECA, Mars 2014

« Structurer une offre territoriale d'accompagnement des petites et moyennes associations employeuses » Guide méthodologique et outils pratiques, Avise, Chorum, CNCRES, CPCA, Crédit Coopératif, Réseau national des maisons des associations, UDES, Novembre 2013

« Dispositif Régional d'Accompagnement de Vaucluse », Bilan collectif 2013

« Accompagner les mutations associatives – Etats des lieux et propositions », Une note de réflexion co-rédigée par : Adema, Avise, Comité de la Charte, CPCA, Fonda, France Active, France Bénévolat, France Générosité, Le RAMEAU, Passerelles & Compétences et RNMA, Avril 2012

« Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) PACA », Janvier 2011

Lexique

Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire : selon l'article 1 de la loi du 31 juillet 2014, les acteurs statutaires de l'ESS sont les coopératives, les associations, les fondations, les mutuelles ainsi que les entreprises adaptées, les structures d'insertion par l'activité économique et les sociétés commerciales d'utilité sociale possédant l'agrément ESUS.

Définition précisée par le SDEES, Conseil Régional dans le cadre de l'AREESS, dans le cadre de la réunion de lancement du marché :

Entreprise en développement : « il s'agit d'une entreprise qui, compte-tenu du succès rencontré sur le marché par son/ses produit(s) ou son/ses services (s) est dans une optique de prise de risque afin de conquérir un nouveau marché, de se diversifier, d'intégrer l'amont ou l'aval de sa chaîne de valeur etc.

Entreprise en consolidation : « il s'agit d'une entreprise qui n'a pas atteint son point mort (ou est passé en-deçà de celui-ci) mais qui ne rencontre pas d'alerte de trésorerie, compte tenu des ressources dont elle dispose : la visibilité concernant la poursuite de l'activité existe sur un an ou plus. »

Entreprise en difficulté : « il s'agit d'une entreprise en crise financière. De manière très simplifiée on peut dire qu'une entreprise entre en crise financière quand elle ne dispose plus ou qu'en raison des difficultés qu'elle rencontre, elle anticipe qu'elle ne disposera plus à court ou moyen termes (12 mois) – de la trésorerie nécessaire à la continuité de son exploitation.

D'où des logiques de priorisation en termes d'entrée et de traitements de ces demandes (cf. délais spécifiques afférents à ces cibles). »

Index des abréviations

AREESS = Accompagnement Régional des Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire

ARII = Agence Régionale pour l'Innovation et l'Internationalisation des Entreprises

CREA = Centre Régional d'Expertise et d'Animation

CRESS = Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

CST = Comités de Suivi Territoriaux

CTA = Centres Territoriaux d'Appui

DLA = Dispositif Local d'Accompagnement

DLA D = Dispositif Local d'Accompagnement Départemental

DLA R = Dispositif Local d'Accompagnement Régional

ESS = Économie Sociale et Solidaire

ESUS = Entreprises Solidaire d'Utilité Sociale

OPCA = Organisme Paritaire Collecteur Agréé

PAVA = Pôles Régionaux d'Appui à la Vie Associative

PILES = Pôle d'Initiatives Locales d'Économie Solidaire

SDESS = Service Développement de l'Économie Sociale et Solidaire

UDESS = Union départementale de l'Économie Sociale et Solidaire

UTES = Union Territoriale de l'Économie Sociale et Solidaire

Grille Etat des lieux de l'offre d'accompagnement en PACA

Expertise – Thématique :

P = Projet de la structure

OI = Organisation interne

SD = Stratégie de développement

RH = Ressources Humaines

GF = Gestion financière et comptabilité

RF = Recherche de financement

MC = Marketing & Commercialisation

C = Communication

A l'appui à l'émergence

A l'appui à l'émergence																									
<i>Dispositif</i>																									
MDA	X	X	X			X	X								X	0	0	0	X	0	0	X	X	Association	Généraliste
<i>Opérateurs</i>																									
ADIE			X	X		X	X					X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	chomeurs & RSA	finalité sociale		
ADSCB	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	X	0	0	0	0	0	X	X	association	Généraliste
ALPE-ACEPP04	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0	0	X	X	association	Généraliste	
AFE	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X							X	0	individuel	Généraliste		
APPASCAM	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	X	0	0	0	X	X	association et particuliers	Sport, loisir, culture	
BA.BALEX	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	entreprise ess + collectif de fait	Généraliste	
Boutique de gestion	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	X	X	Généraliste	Généraliste	
CBE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	X	X	X	X	Généraliste	Généraliste	
CLAIE 06	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	X	0	0	0	X	X	entreprise ess	Généraliste	
Dracénie solidarité	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	X	0	X	X	association	Généraliste	
EGEE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	généraliste	Généraliste	
Initiative France	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	individuel	Généraliste	
Les Têtes de l'Art	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	X	X	0	0	X	X	association	Culture	
Ligue d'enseignement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	association et individuel	généraliste	
PROMESS 84	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0	X	X	X	entreprises ESS	Généraliste	
Réseau entrepreneur	X	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	individuel	généraliste	
Sport Objectif Plus	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	0	X	X	X	association	généraliste	
Union Diaconale du Var	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	0	0	0	X	X	X	X	association	généraliste	

En passant par l'accompagnement au fonctionnement

<i>Dispositif</i>																								
AREESS	X			X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	0	association,	Généraliste	

2- Listing des entretiens effectués dans le cadre de la mission 3 - AREESS

Structures	Modalités
Les opérateurs de CTA Lot 2 Lot 3	Questionnaire en ligne Présentation + entretiens collectifs en CST le 8 septembre 2016
CAC	Entretien individuel
Banques	
Avocats	
ESIA	
ARII	

3 - Liste des participants Séminaire AREESS

13 juillet à Meyreuil

Prénom	Nom	Structure	Mail
Fabrice	AUGE-Laribe	CBE pays d'apt	fabrice.aube-laribe@cbe-apt.com
Martine	Béthencourt-Scherer	PROMESS84	contact@promess84.fr
Boris	COURANT	Conseil Régional PACA	bcourant@regionapaca.fr
Quentin	DENIAU	CROS Provence Alpes	quentin.deniau@franceolympique.com
Julie	DERBOULE	CLAIE	julie@clai06.fr
Bertrand	DUMEAUX	UNIFORMATION	bdumeaux@uniformalion.fr
Claire	Fernandez	CBE SUD LUBERON	cfernandez@cbesudluberon.com
Laurent	FIALON	CRESS PACA	laurent.fialon@cresspaca.org
Adeline	FIGON	Conseil Régional PACA	afigon@regionpaca.fr
Marie	GALLARDO	Comité de Bassin d'Emploi (CBE)	contact@cbeventoux.com
Philippe	Gastine	Apec	philippe.gastine@apec.fr
gwladys	gumbau	Association babalex	gwladys@babalex.org
Elise	Huguenot	CHANTIER école PACA	e.huguenot@chantierecole.org
FLORIAN	JACQUET	SINGULIERS&CO	FLORIAN.JACQUET@SINGULIERSCO.COM
Manon	LAMBERT	CRESS PACA	manon.lambert@cresspaca.org
LAURENCE	LOPEZ	Chargée de Mission AREESS - IFAPE Six Fours	Laurence.lopez@ifape.org
Céline	MANCA	BGE Provence Alpes Méditerranée Accès Conseil	celine.manca@acces-conseil.org
Sabine	MARTEL	ACTIV CONSEIL	sabine.martel@activconseil.net
Philippe	MAZEL	Régie Service 13	p.mazel.rs13@orange.fr
Bernard	NICOLAIDIS	Sed	Sedconseil.nicolaidisp0
Nathalia	Niemetzky	Uniformalion	nniemetzky@uniformalion.fr
Gilles	PAGES	ARCADE PACA	g.pages@arcade-paca.com
Bernard	PAYS	Accès-Conseil	bernard.pays@acces-conseil.org
Caroline	RANDON	CRESS PACA	caroline.randon@cresspaca.org
Andréa	ROCHE	Inter-Made	aroche@inter-made.org
Emilie	Rouet	UNIFAF PACA	emilie.rouet@unifaf.fr
Alexandra	SALACROUP	Ligue de l'enseignement FOL du Var	vie.associative@laligue83.org
sébastien	serra	ifape	sebastien.serra@ifape.org
SONIA	THIERS	SINGULIERS&CO	SONIA.THIERS@SINGULIERSCO.COM
Sonia	thiers	singuliers&co	sonia.thiers@singuliersco.com
Sarah	Thuillier	Les Têtes de l'Art	sarah@lestetesdelart.fr
Rodolphe	UHLMANN	ARIJ PACA	ruhlmann@arii-paca.fr

4 - Listing des opérateurs des Comités Techniques d'Appui de l'AREESS

Membres	Référents
LOT 2	
PROMESS 84	Martine BETHENCOURT-SCHERER
BGE ACTIV CONSEIL	Fatiha BEN NACEUR - Sabine MARTEL
BGE ACCES CONSEIL Provence Alpes Méditerranée	Céline MANCA
M2E Sud Vaucluse	Magali DE BAERE - Lise BAJEUX
CBE Sud Lubéron	Hervé DANNEELS - Claire FERNANDEZ
CBE Pays de Ventoux/Comtat Venaissin	Marie GALLARDO
CBE Pays d'Apt	Annie DELANGHE Fabrice AUGÉ-LARIBE
Emergence CBE du Pays S.U.D.	Florence GAILLAGUET - Manon BARBARIN
LOT 3	
Association CLAIE	Julie DERBOULE
APPASCAM	Benoit GIRAUD
CROS COTE D'AZUR	Delphine BATOZ
IFAPE	Sébastien SERRA
LIGUE D'ENSEIGNEMENT DU VAR - FOL DU VAR	Alexandra SALACROUP
<i>MEDS</i>	<i>Nacéra BENOUDJIT</i>

5 - Listing des membres du Pool d'Experts AREESS

Nom	Prénom	Fonction	Structure (nom de votre cabinet)	Regroupement
NICOTA	Christophe	Gérant	CAPE Conseil	CAPE Conseil
LALUT	Marion	Intervenante	CREAMEL	CAPE Conseil
BALMONT	Sandrine	Intervenante	Balmont C&F	CAPE Conseil
MORIN	Arnaud	Intervenant	AMC	CAPE Conseil
LAMOUR	ERWAN	MANAGER	DELOITTE	DELOITTE
MARTINI	ANNE-MARIE	ASSOCIEE	DELOITTE	DELOITTE
BOILEUX	CHRISTELLE	DIRECTEUR	DELOITTE	DELOITTE
RAMBERTI	CHLOE	CONSULTANTE JUNIOR	DELOITTE	DELOITTE
OSWALD	PHILIPPE	CONSULTANT	PLACE	PLACE
MORIN	JOSEPH	CONSULTANT FORMATEUR	AMF PACA	PLACE
MEYER	Christian	Président	MEDIATION SYSTEMES	PLACE
ROUAN	OLIVIER	CONSULTANT	TRANSFERT Formation et Conseil	PLACE
RASERA	CARLA	MEDIATRICE ET FORMATRICE	MEDIESS	PLACE
FITOUSSI	Robert	Président - consultant	SINGULIERS&CO	
THIERS	Sonia	Consultante associée	SINGULIERS&CO	
JACQUET	Florian	Consultant associé	SINGULIERS&CO	
SANSONE PIRO	Brigitte	Consultante associée	SINGULIERS&CO	
NICOLAÏDIS	bernard	consultant	SeD	SeD
MANOURY	Lucile	consultant	Atelier Coopératif	SeD
ROCHEGUDE	Bruno	consultant	SeD	SeD
SEZE	Guillaume	consultant	SeD	SeD
SIAU	Véronique	consultant	SeD	SeD
DOUSSET	Florent	avocat- juriste	ellipse avocat	SeD
DEBELLE	FRANCOIS	DIRECTEUR REGIONAL	URIOPSS	
OLLIVIER	CAMILLE	CONSEILLERE TECHNIQUE	URIOPSS	
RUAUX	CATHERINE	CONSEILLERE TECHNIQUE	URIOPSS	
AUSINA	EMMANUELLE	CONSEILLERE TECHNIQUE	URIOPSS	
MEYER	GERALDINE	CONSEILLERE TECHNIQUE	URIOPSS	
REZZI	SOPHIE	CONSEILLERE TECHNIQUE	URIOPSS	
DOR	VERONIQUE	CONSEILLERE TECHNIQUE	URIOPSS	